

هذو من لاصح

livre à la télévision

Le Monde



Une nouvelle de William Boyd écrite pour « Le Monde » Un « cahier-livre » de 32 pages

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 16632 - 7,50 F - 1,13 EURO SAMEDI 18 JUILLET 1998 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Les coups de cœur et les colères d'Aimé Jacquet

DANS un entretien au Monde, le sélectionneur de l'équipe de France de football évoque sa passion du sport, le « cœur » et la « haine », sa « haine » pour le quotidien L'Equipe et la préparation intense des Bleus jusqu'à la victoire en finale de la Coupe du monde. « La France se reconnaît dans cette équipe multinationale », assure Aimé Jacquet à propos d'un succès qui a marqué la France.

Lire page 18

Sang contaminé : le rôle des anciens ministres

● La commission d'instruction se prononce sur les cas de Laurent Fabius, de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé, mis en examen pour complicité d'empoisonnement ● Elle devait trancher, pour chacun d'eux, entre un non-lieu ou un renvoi devant la Cour de justice de la République

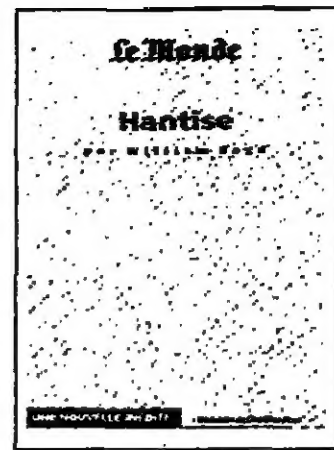
LA COMMISSION d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) devait décider, vendredi 17 juillet en fin d'après-midi, si elle renvoyait devant la CJR l'ancien premier ministre Laurent Fabius, l'ancienne ministre des affaires sociales Georgina Dufoix et l'ancien secrétaire d'Etat à la Santé, Edmond Hervé, tous trois mis en examen pour « complicité d'empoisonnement » dans l'affaire du sang contaminé. Le procureur général près la Cour de justice de la République, Jean-François Burgelin, avait reçu une décision de non-lieu pour les trois anciens ministres. Composée de trois magistrats de la Cour de cassation (Guy Joly, Martine Anzani et Henri Blondet), la commission d'instruction n'était pas obligée de suivre ces réquisitions : elle pouvait décider de renvoyer alors un, deux ou trois de ces anciens ministres pour « homicide involontaire », par exemple, devant la formation de jugement de la CJR. La commission d'instruction devait en effet tenir compte du



PANCHO

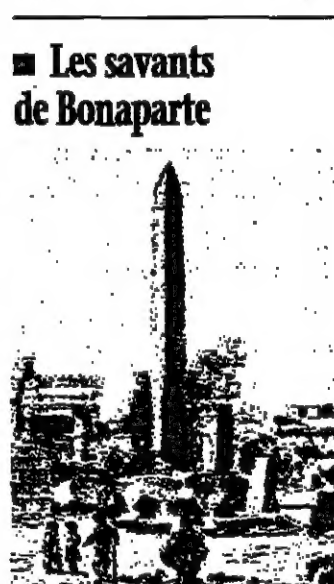
récent arrêt de la Cour de cassation, qui a donné une définition restrictive du crime d'empoisonnement. Afin de déterminer une éventuelle responsabilité pénale des trois anciens ministres, les magistrats ont passé au crible leurs rôles dans chacun des principaux volets de l'affaire : les collectes de sang à hauts risques, effectuées en particulier en milieu carcéral, qui sont à l'origine de plusieurs centaines de contaminations par le virus du sida ; le maintien sur le marché de produits anti-hémophiliques non chauffés, potentiellement contaminés, alors même qu'étaient disponibles des produits chauffés non contaminés ; les absences de rappel des personnes transfusées, de dépistage et d'information des conjoints ; enfin, les éventuels retards pris dans la mise sur le marché des tests de dépistage du virus et la mise en œuvre d'un dépistage systématique dans les dons de sang.

Lire page 6



Un inédit de William Boyd « Je m'appelle Alexander Rief - et je crois que je deviens fou... » William Boyd ouvre, avec Hantise, la série de nos rendez-vous littéraires de l'été. Découvrez chaque vendredi dans Le Monde (daté samedi) une nouvelle inédite signée d'un grand écrivain. Lire notre « cahier-livre »

Maroc : l'exil pour Serfaty En refusant la nationalité marocaine à Abraham Serfaty, la Cour suprême valide du même coup l'arrestation d'expulsion prise à l'encontre de l'opposant en 1991. p. 3



Les savants de Bonaparte Accompagnant l'armée de Desaix en Haute-Egypte, Vivant Denon dessine entre deux coups de fusil... Le cinquième volet du feuilleton de Robert Solé, illustré par Jacques Ferrandez. p. 10 et 11 et notre grand jeu de l'été p. 24

Musique non stop à Boston

PRESQUE sans interruption, l'Orchestre symphonique de Boston enchaine les saisons d'hiver et d'été. En mai, l'Orchestre des Boston Pops, qui tire son nom d'une série de concerts populaires fondée en 1885, prend le relais dans la capitale du Massachusetts. Depuis ses débuts, cet ensemble comprend nombre de musiciens issus de la prestigieuse formation dirigée par Seiji Ozawa. Le nouveau directeur musical des Boston Pops est un Américain de trente-huit ans, Keith Lockhart, à la présence musicale efficace. Le reste de l'Orchestre symphonique de Boston prend ses quartiers d'été à Tanglewood, le fameux festival créé par Serge Koussevitzky en 1937.

Lire pages 20 et 21

Le tsar Boris Eltsine s'incline devant Nicolas II

MOSCOU de notre envoyée spéciale Erronçant de façon inattendue, la veille de la cérémonie, qu'il se rendrait à Saint-Petersbourg, vendredi 17 juillet, pour assister aux obsèques du dernier tsar, le président russe, Boris Eltsine a pris de court la classe politique, qui jusque-là boudait ostensiblement l'hommage rendu à Nicolas II. Les uns dénonçaient un événement aux allures de nostalgie monarchiste, les autres regrettaient, au contraire, le manque de faste et d'argent consacré à la cérémonie. Beaucoup, surtout, expliquaient leur absence par des considérations scientifiques : les restes n'ont pas été identifiés par des experts internationaux comme étant les Romanov, « à 99,9 % seulement », laissant une marge de doute ? Jeudi, subitement, une gêne s'est fait sentir, et certains responsables qui, la veille encore, déclaraient que l'enterrement ne méritait par le déplacement, commençaient à envisager de prendre le train ou l'avion pour l'ancienne capitale impériale - du moins à ex-

pliquer plus en détail leur incapacité à s'y rendre. Ainsi, le Conseil de la Fédération, chambre haute du Parlement, a soudainement constitué une délégation. Elle devait être menée par le gouverneur de Saint-Petersbourg, Vladimir Iakovlev. Le président de la chambre haute, M. Strov, a téléphoné à Boris Eltsine pour lui annoncer la nouvelle, et s'excuser au passage pour son absence, due à la « charge » de travail parlementaire ces jours-ci. Mais l'annonce-surprise de Boris Eltsine a surtout eu valeur de désaveu pour l'un des hommes les plus puissants de Russie : le maire de Moscou, Iouri Loujkov, un des candidats potentiels à l'élection présidentielle prévue en mai 2000. Celui-ci, arguant de sa volonté de ne pas contredire le patriarche de toutes les Russies, Alexei II (qui ne reconnaît pas l'authenticité des restes), avait décliné l'invitation à Saint-Petersbourg. Plus encore, il s'était fait le promoteur d'une autre cérémonie religieuse, quelque peu « contestatrice », prévue vendredi au monastère Sergueï Possad, à 80 kilomètres au nord de la

capitale. Il devait y être accompagné de la grande-duchesse Léonida Gueorguievna, venue de Madrid pour affirmer que seule sa lignée des Romanov constitue la véritable descendance du trône. Jeudi, M. Loujkov tentait de se faire tout petit : « Je n'ai pas à Saint-Petersbourg parce que les Jeux de la jeunesse (une compétition sportive) ont lieu à Moscou, et qu'il faut assurer une bonne organisation... » Par sa présence aux cérémonies, Boris Eltsine accreditait la thèse selon laquelle les ossements retrouvés en 1979 par deux chercheurs amateurs dans une forêt d'Ekaterinbourg, puis présentés au public en 1991, sont en effet ceux du dernier empereur et de sa famille. Par sa volte-face, le président russe donne soudainement une autre dimension à l'événement, celle d'un acte de contrition nationale, un « repentir » du pays pour les crimes commis sous le communisme. Et, en piégeant son monde, il tente de démentir les informations sur son incapacité à gouverner pour des raisons de santé.

Natalie Nougayrède

Un dopé repentant



UN JEUNE RETRAITÉ du peloton cycliste professionnel, Erwan Menthéour, vingt-cinq ans, avoue avoir eu recours à des produits dopants lourds. Il dénonce les usages d'un milieu impitoyable pour ceux qui tentent de résister à ses pressions.

Lire pages 16 et 17

Allemagne, 3 DM; Autriche, 3 S; Belgique, 40 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte d'Ivoire, 200 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Grèce, 200 Dr; Irlande, 200 Ir; Italie, 200 L; Japon, 400 ¥; Mexique, 10 DM; Norvège, 14 NOK; Pays-Bas, 3 G; Portugal, 200 Esc; Royaume-Uni, 1 £; Suède, 100 Kr; Suisse, 10 Sfr; Thaïlande, 10 Baht; USA, 1,25 \$; USA (Canada), 2,50 \$.

M 0147 - 718 - 7,50 F

LE MONDE diplomatique

- KOSOVO**
La résistible dislocation du puzzle yougoslave par Catherine Samary
- L'Albanie fragilisée**
par Christophe Chiclet
- Menaces improvisées de l'OTAN**
par Alain Joxe
- COLOMBIE** : Lueurs d'espoir, par Ignacio Ramonet.
- AFRIQUE** : Le Kivu, une poindrière au cœur du Congo-Kinshasa, par Gérard Prunier. - Guerre absente entre l'Éthiopie et l'Erythrée, par Jean-Louis Péninou. - Aux origines d'un conflit (J.-L. P.).
- TURQUIE** : Une plaque tournante du trafic de drogue, par Kendal Nezzen.
- NOUVELLE-CALÉDONIE** : A la recherche d'un destin commun, par Alban Bensa et Eric Wittersheim.
- MÉDIAS** : Le « deuxième sexe » du journalisme, par Florence Beaugé.

En vente chez votre marchand de journaux - 22 F

La France Mondiale, retour sur l'image

ON LA DISAIT prétentieuse, maladroite, morose, raciste et repliée sur elle-même. On la découvrait modeste, efficace, enthousiaste à l'occasion, multiraciale et gagnante. En quelques jours et quelques buts, la victoire de l'équipe tricolore dans la Coupe du monde de football a brutalement transformé l'image de la France dans le monde. Tirant les leçons de trente-trois jours de compétition, la presse internationale ne s'en est pas tenue à des commentaires purement sportifs. Elle a découvert dans le succès, unanimement reconnu, de l'organisation de la Coupe, dans la victoire de l'équipe d'Aimé Jacquet et dans la ferveur qu'elle a provoquée au sein de l'opinion française, une France nouvelle bien différente de celle qu'elle avait l'habitude de présenter à ses lecteurs. Le retournement de l'image est brutal. Sera-t-il durable ? Cela dépendra aussi des effets du Mondial sur la France elle-même. Attendues, les analyses sportives sur la victoire française sont sensiblement les mêmes dans le Frankfurter Allgemeine Zeitung allemand, La Repubblica italienne ou le Guardian anglais. C'est une belle victoire, la victoire incontes-

Erik Izraelewicz Lire la suite page 12

Etats-Unis : l'échec d'une fusion Lockheed Martin et Northrop Grumman, deux grands groupes américains de l'industrie de défense, renoncent à leur projet de fusion en raison de l'hostilité du gouvernement fédéral à ce rapprochement. p. 13

L'Eglise anglicane et l'homosexualité Les évêques anglicans du monde entier se réunissent samedi 18 juillet à Canterbury pour leur Conférence générale. Les débats sur l'homosexualité dans les rangs de l'Eglise devraient être au cœur des débats. p. 2

| | | | |
|---------------|----|------------------|----|
| International | 2 | Communication | 14 |
| France | 5 | Tableaux de bord | 15 |
| Société | 6 | Aujourd'hui | 16 |
| Carnet | 1 | Météorologie | 19 |
| Abonnements | 1 | Jeux | 19 |
| Régions | 7 | Culture | 20 |
| Horaires | 10 | Guide culturel | 22 |
| Entreprises | 13 | Radio-Télévision | 23 |

Le Monde

Le roman de cape et d'épée

Du « Bossu » aux « Trois Mousquetaires »

M 0147 - 718 - 7,50 F

RELIGIONS La Conférence de Lambeth s'ouvre, samedi 18 juillet à Canterbury (Angleterre), et se séparera le 9 août. Elle réunit tous les dix ans les évêques de l'Eglise anglicane

du monde entier. Elle comptera huit cents délégués dont, pour la première fois, onze femmes, puisque l'anglicanisme admet des femmes prêtres et évêques. ● A L'ORDRE DU

JOUR, l'homosexualité sera, également pour la première fois, dans les délibérations d'une Eglise chrétienne. La Conférence de Lambeth risque de se diviser sur la question

de la bénédiction de couples homosexuels et l'admission de prêtres gays. D'autres points figurent au programme, comme la dette des pays pauvres et les relations avec

l'Islam. ● SI LA PRATIQUE dominicale a beaucoup chuté, l'Eglise anglicane - qui reste Eglise d'Etat en Angleterre - continue de marquer la société britannique.

Après les femmes-prêtres, l'homosexualité divise la Communion anglicane

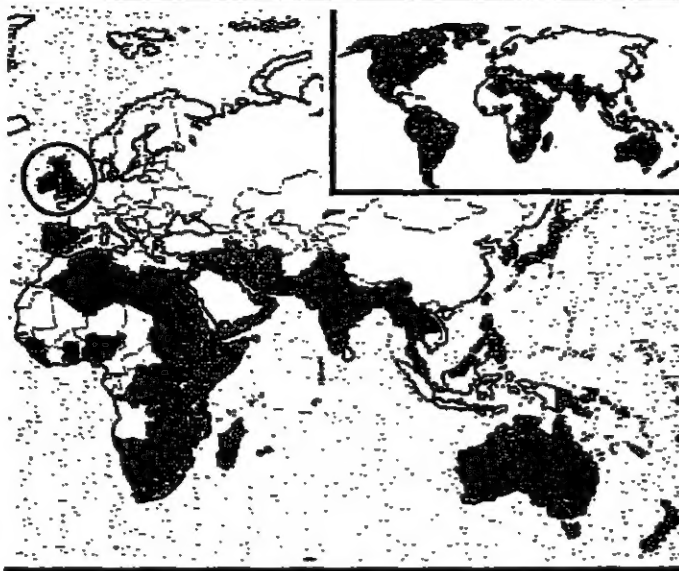
Huit cents évêques des cinq continents, dont onze femmes, se réunissent pour la Conférence de Lambeth, qui a lieu tous les dix ans. Les libéraux en attendent notamment la reconnaissance des mariages gays

LA PRÉSENCE de femmes sera une « première » dans l'histoire des Conférences de Lambeth qui, depuis 1867, réunissent tous les dix ans les évêques anglicans du monde entier et dont l'édition 1998 s'ouvre, samedi 18 juillet et pour trois semaines, à Canterbury (Kent). Sur 798 évêques, venus de tous les continents, onze sont des femmes, ordonnées aux Etats-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande. Selon la tradition, une conférence parallèle réunira à Canterbury les épouses des évêques. Elle comprendra pour la première fois des maris ! Ce ne fut pas sans hésitations. Hostiles aux ministères (sacerdoce, épiscopat) féminins, des délégués ont menacé de boycotter la conférence et refusé de figurer sur la photo officielle à côté de femmes portant l'anneau et la mitre.

La querelle avait occupé la majeure partie des travaux de la précédente Conférence de Lambeth en 1988. Depuis dix ans, elle est moins passionnelle, mais les principales résistances au sacerdoce des femmes viennent toujours d'Angleterre. Il avait fallu attendre le synode général de novembre 1992, ainsi que des approbations parlementaires (l'anglicanisme est religion d'Etat), pour que des femmes puissent être ordonnées prêtres outre-Manche. Le clergé britannique en compte désormais 1 200, qui exercent leur ministère en paroisse ou dans des aumôneries de prison, d'hôpital ou de lycée.

Si le schisme annoncé par les adversaires de l'ordination des femmes ne s'est pas produit, plus d'une centaine de prêtres ont quitté leurs fonctions et certains se sont ralliés à l'Eglise catholique. L'expérience est encore trop récente, marquée par trop de tensions et d'incompréhensions, pour que la question des femmes-évêques, déjà réglée dans les

L'implantation des anglicans dans le monde



Présenté dans cent-soixante pays, notamment ceux de l'ex-Empire britannique, découpée en trente-six « provinces », la Communion anglicane compte soixante-dix millions de fidèles, dont vingt-six millions en Angleterre, où elle est Eglise d'Etat.

Eglises des Etats-Unis, du Canada et de Nouvelle-Zélande, soit abordée dans l'Eglise mère d'Angleterre.

LA DETTE DES PAYS PAUVRES

Après les femmes, les homosexuels ? Pour la première fois, la Conférence de Lambeth a inscrit à son ordre du jour la question des droits des homosexuels. L'aile la plus libérale en attend une reconnaissance officielle de l'homosexualité dans les rangs de l'Eglise. Elle espère que l'autorisation sera donnée à des bénédictions de couples de gays et de lesbiennes et à l'ordination de prêtres homosexuels. La polémique est déjà engagée. Aux Etats-Unis, des évêques ont ordonné des prêtres officielle-

ment homosexuels. En juin, un couple de gays a même été béni dans une Eglise épiscopale de New Jersey. A la Conférence de Lambeth, le principal défenseur de la reconnaissance des homosexuels par l'Eglise sera Mgr Jack Spong, ancien évêque de Newark, porte-parole des mouvements chrétiens de gays et de lesbiennes américains. Le *Sunday Telegraph* du 12 juillet rapporte que son successeur, une fois élu, a présenté à son diocèse son fils homosexuel, avec son ami, et sa fille lesbienne, également avec sa partenaire.

C'est aussi des Etats-Unis, mais dans le Sud, au contact des baptistes plus fondamentalistes - c'est-à-dire partisans d'une lecture littérale de la Bible qui ré-

prouve l'homosexualité - que viennent les principales oppositions. A l'initiative de Mgr Jack Iker, de Fort Worth (Texas), un texte vient d'être publié par une cinquantaine d'évêques, affirmant qu'« il n'est pas acceptable que l'homosexualité soit mise à l'ordre du jour de l'Eglise ». D'autres évêques opposants, notamment dans les Eglises anglicanes de pays du Sud, s'étaient déjà réunis il y a un an à Kuala Lumpur (Malaisie) pour demander que l'Eglise prenne une position sans ambiguïté en vue d'interdire les mariages d'homosexuels et l'ordination de prêtres gays. Mais, pour le camp pro-gays, un renfort de poids est venu récemment de Mgr Desmond Tutu, ancien archevêque du Cap et Prix Nobel de la paix, qui a déclaré : « Puisque nous considérons que l'amour concerne tout l'être, et pas seulement la dimension sexuelle, et qu'il ouvre au don de soi et à la compassion, quelle raison aurions-nous de croire que cette qualité doit être réservée aux couples hétérosexuels ? »

Autant dire que les débats sur l'homosexualité risquent d'être les plus animés et de focaliser l'attention des médias, au détriment des trois autres thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Lambeth : la mission d'évangélisation, la dette internationale et les relations avec l'Islam. A propos de la mission, notamment en Afrique, c'est encore la conception chrétienne du mariage et de la famille qui sera en discussion. Comment concilier la mission d'accueil de l'Eglise avec la polygamie ? L'Eglise peut-elle rejeter des fidèles, sous prétexte qu'ils ne respectent pas les préceptes chrétiens sur la famille ? Jusqu'où doit aller son devoir de tolérance ? Plusieurs évêques africains feront remarquer que les conversions à l'Islam - qui admet la polygamie - sont plus fa-

ciles que les conversions au christianisme.

Quant à la proposition de remise ou de réduction massive de la dette des pays pauvres - qui sera adressée par la Conférence de Lambeth aux organismes bancaires internationaux - elle devrait provoquer moins de tensions. Elle sera principalement défendue par le nouvel archevêque du Cap, Mgr Njongonkulu Ndungane, rapporteur, et par tous les évêques des pays en voie

d'examiner les relations entre les Eglises anglicanes et l'Islam, dans un contexte de radicalisme religieux croissant au Pakistan, au Soudan, en Malaisie et au Nigeria. Parfois anciennes, des habitudes de coopération Islamo-chrétienne sont mises en cause. L'Islam devient un sujet de préoccupation majeur aussi dans l'anglicanisme. Autrement dit, la sécularisation (la désaffection pour les Eglises) qui a longtemps rongé de l'inté-

L'homosexualité et la Bible

La reconnaissance de l'homosexualité par l'Eglise anglicane serait une grande « première » dans les religions du Livre. La Bible dit explicitement : « Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination » (Lévitique, XVII, 22). Elle ajoute, toujours dans le livre du Lévitique, que celui qui se rend coupable d'un acte homosexuel « commet une infamie. Il est et sera puni de mort ». Dans l'épître aux Romains, saint Paul en parle comme d'une attitude « contre nature ». Ces interdits religieux recourent les condamnations dans l'Ancien Orient. La loi assyrienne castrait les homosexuels.

Avant que l'Eglise anglicane ne réexamine son attitude, le Vatican avait déclaré en 1974 : « Le Jugement de la Bible ne permet pas de conclure que tous ceux qui souffrent de cette anomalie en soient personnellement responsables, mais il atteste que les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés ».

de développement pour qui le remboursement de la dette est un « cancer » pénalisant tout effort pour développer les infrastructures.

RELATIONS AVEC L'ISLAM

Ce faisant, les évêques anglicans rejoindront l'appel du pape et des évêques catholiques qui, depuis plusieurs années, souhaitent aussi que soit mis à profit le « jubilé » de l'an 2000 - dans la Bible, le jubilé, qui revient tous les cinquante ans, autorise la remise des dettes - pour provoquer une prise de conscience internationale sur ce sujet.

C'est également la première fois que la Conférence de Lambeth va

rieur l'anglicanisme - comme les autres confessions chrétiennes d'Europe ou d'Amérique du Nord - n'est plus aujourd'hui le seul défi. Les Eglises anglicanes se trouvent directement confrontées avec l'Islam (en Asie, en Afrique), avec l'hindouisme ou avec d'autres Eglises chrétiennes en pleine expansion, comme les baptistes ou les pentecôtistes (en Amérique latine « ou » en Corée). Si elle atteint son but, la Conférence de Lambeth 1998 devrait ouvrir des horizons nouveaux dans une Communion anglicane trop longtemps paralysée par des querelles internes.

Henri Tincq

Trente-six « provinces » dans le monde

● Les anglicans sont près de 80 millions dans le monde. Par comparaison, les catholiques ont environ 945 millions, les orthodoxes 200 millions et l'ensemble des Eglises protestantes comptent également 200 millions de baptisés. L'anglicanisme est né de la rupture entre le roi Henri VIII d'Angleterre (1509-1547) et le pape Clément VII, qui refusa d'annuler le mariage du souverain avec sa première épouse, Catherine d'Aragon. La séparation avec Rome fut officiellement consommée par l'acte de suprématie en 1534, date à laquelle le roi d'Angleterre est devenu officiellement - une situation qui dure encore - chef de l'Eglise de son pays (appelée depuis « anglicane »).

● Fondé par le moine Augustin en 597, le siège épiscopal de Canterbury est le berceau du christianisme en Angleterre. A la rupture avec Rome, son archevêque est devenu le primat de l'Eglise d'Angleterre, puis de la Communion anglicane, qui s'est développée à travers le monde grâce à l'Empire britannique. Dépassant les frontières de l'Eglise mère d'Angleterre, l'anglicanisme s'est implanté dans cent soixante pays, notamment ceux du Commonwealth (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.), aux Etats-Unis (2,5 millions de fidèles dans l'Eglise dite « épiscopale ») et en Afrique (Afrique du Sud, Nigeria, etc.).

● Chacune des trente-six « provinces » de la communion anglicane jouit d'une relative autonomie. La conférence décennale de Lambeth est à la fois une manifestation de foi commune et un examen des principales questions posées par la doctrine et la pratique anglicane à travers le monde. Elle sera présidée par Mgr Georges Carey, cent troisième archevêque de Canterbury,

nommé par le premier ministre britannique (à l'époque M^{re} Thatcher), consacré le 19 avril 1991. Sa résidence et ses bureaux se trouvent à Londres, au palais de Lambeth, qui a donné le nom à la conférence de la Communion anglicane.

● Le souverain britannique doit toujours être membre de l'Eglise anglicane. La tradition veut que le premier ministre en fasse aussi partie. Tony Blair, l'actuel chef du gouvernement, est anglican, mais il a épousé une catholique qu'il accompagne souvent à la messe. L'anglicanisme est la famille royale, l'Eglise anglicane est loin d'être unanime sur la situation actuelle du prince de Galles, certains responsables religieux considérant que l'adultère et son éventuel remariage avec une personne divorcée devraient lui interdire de devenir le chef nominal de l'Eglise officielle.

● L'anglicanisme se veut à la fois réformé et catholique. De l'influence de la Réforme, inaugurée par Luther au XVI^e siècle, les anglicans retiennent la souveraineté de la Bible. Ils ne reconnaissent pas l'autorité du pape et n'admettent comme sacrements que le baptême et l'eucharistie. Du catholicisme, les anglicans ont gardé la liturgie, certaines formes de vie monastique et surtout l'institution des évêques et des prêtres. Mais leur conception du ministère du prêtre et de l'évêque est différente de celle des catholiques. Les prêtres et les évêques peuvent être mariés. Des femmes sont admises - depuis peu et pas unanimement - au sacerdoce et à l'épiscopat. Cette question de l'ordination des femmes a creusé le fossé entre l'Eglise anglicane d'un côté, les Eglises catholique et orthodoxe de l'autre.

H. T.

L'Eglise d'Angleterre perd ses fidèles mais rythme toujours la vie du royaume

LONDRES

de notre correspondant
Le dernier numéro de l'édition britannique de *Hello* publie un reportage exclusif de six pages sur Mgr George Carey et sa femme Eileen, qui « vous invitent dans leur charmant palais ». Après le prince Andrew, Fergie ou Julia Roberts, le primat de l'Eglise d'Angleterre a répondu aux journalistes de ce magazine *people* sur son mariage heureux et sur le football... Il a suivi le *Mondial* avec passion !

Ce sens de la visibilité et des médias s'inscrit dans la politique de l'Eglise anglicane de « coller » au maximum à la société qui l'entoure. Une préoccupation d'autant plus grande que les fidèles anglicans sont de moins en moins nombreux : seuls 2,5 % des 26 millions d'Anglais baptisés assistent encore au service dominical. L'Eglise d'Angleterre reste pourtant l'Eglise officielle, celle qui rythme la vie du royaume, ses joies et ses peines - du couronnement de la reine Elizabeth aux obsèques de Diana - et qui est étroitement imbriquée dans le tissu social.

« C'est vers elle que l'on se tourne immédiatement lors d'une tragédie comme celle du pont de l'Alina », explique le pasteur d'une paroisse rurale. Mgr Carey, 103^e archevêque de Canterbury, se définit lui-même comme le « chapelain de la nation », même s'il rejette l'épithète de « pape anglican ». Car c'est pour secouer la tutelle de Rome - qui n'appréciait guère ses épanchements matrimoniaux - qu'Henry VIII créa de toutes pièces une Eglise indépendante.

La reine en reste le chef nominal, déléguant à son premier ministre le choix des évêques - symbolique, sauf avec M^{re} Thatcher - dont vingt-sept siègent à la Chambre des lords. Longtemps implantée dans les campagnes, recrutant son clergé dans l'élite so-

cial, l'Eglise d'Angleterre a longtemps été surnommée « le Parti tory en prière ». Son conservatisme lui avait aliéné la classe ouvrière dès le début de la révolution industrielle. Les choses ont changé, explique Tom Sutcliffe, critique d'opéra et membre laïc du synode anglican, et Mgr George Carey est le premier archevêque issu de la petite-bourgeoisie et qui ne soit pas sorti d'une *public school*.

Représentant l'une des deux tendances de l'Eglise d'Angleterre, celle des évangéliques - plus proche du protestantisme traditionnel que les anglo-catholiques -, cet homme considéré comme solide, mais ferme, est arrivé à Canterbury pour d'étranges raisons. Il a été choisi par une Dame de fer mécontente d'une institution religieuse qui était devenue le dernier point de résistance. Les travaillistes étaient en plein désarroi et M^{re} Thatcher était agacée de voir le clergé condamner ses initiatives antisociales. Elle favorisait un homme peu intéressé par la politique et qui ne lui semblait pas menaçant. Bref elle voulait, dit un observateur religieux, « couper les ailes » d'une Eglise indocile.

Paradoxalement, en cette ère de déchristianisation et alors que l'« establishment » de l'Eglise d'Angleterre est de plus en plus contesté, on s'est rendu compte que « cet organisme faible et étêté était capable de s'opposer à M^{re} Thatcher », comme dit Allan Moses, prêtre de l'Eglise des All Saints de Londres. Ce qui confirme que, dans un pays conservateur comme l'Angleterre, la situation évolue toujours très lentement. Le prince héritier, Charles, avait fait scandale, il y a quelques années, en disant qu'il se verrait mieux en défenseur « des » fois qu'en « défenseur de la foi ». Le débat semble s'être apaisé, et le prince de Galles, dont l'image a

souffert de ses démêlés conjugaux, a d'autres chats à fouetter.

En dépit de cette tutelle officielle, les anglicans ont réussi à protéger leur indépendance. Tout d'abord financière, car ils assurent le fonctionnement de leur Eglise sans argent public. Le Parlement a abrogé toute velléité de contrôle des institutions comme de la doctrine. Et le clergé, plus divers - grâce à un recrutement plus large comme à l'ordination des femmes - ne fait plus partie de l'establishment comme jadis. L'Eglise a peut-être perdu des paroissiens - il y a au moins autant de catholiques qui vont à la messe le dimanche que d'anglicans -, mais elle se veut plus proche des autres, et de la société tout entière.

Les fonctions sociales et laïques de la paroisse l'emportent parfois sur la mission spirituelle

On voit en effet des églises presque vides le dimanche, mais pleines en semaine. Les fonctions sociales et laïques de la paroisse, qui doit veiller sur tous les paroissiens, anglicans ou non, l'emportent parfois sur la mission spirituelle : aide aux jeunes, aux chômeurs, aux femmes seules, aux immigrés. Son rôle dans l'éducation est fort apprécié des familles, qui s'inquiètent du degré de délabrement des écoles publiques.

Cette volonté d'évoluer au plus près de la société - sur le divorce, l'avortement, l'homosexualité, qui

semble devenue chez elle une obsession - est personnalisée par Mgr Carey. Un curé de campagne se plaint de l'image de « gestionnaire efficace et prudent » de son primat, alors que « ce que l'on attend de lui, c'est une direction et non pas de suivre des modes éphémères ». Tom Sutcliffe voit les choses différemment dans une Eglise qui pratique l'eucharistie et s'étend « des calvinistes aux catholiques ». Car l'Eglise anglicane se veut ouverte, conviviale, inclusive : les uns vont à la messe comme les anglo-catholiques, les autres au culte. Elle refuse la division, explique Allan Moses : partisan de l'ordination des femmes, et qui a suscité une vive opposition et entraîné de nombreuses défections vers l'Eglise catholique, il se refuse à imposer ses vues à ses paroissiens pour ne pas les diviser. « Nous résolvons nos différences parfois de manière créative et parfois en nous mettant d'accord pour ne pas nous disputer, dit-il. Pour un esprit carré, la logique serait de se séparer, mais nous savons résister à la tentation ».

Au contraire de l'Eglise de Rome, les anglicans sont parvenus à créer une Eglise qui se veut démocratique, décentralisée, qui s'est dotée d'un « Parlement » comprenant des laïcs élus - le synode - et qui refuse l'infaillibilité de l'autorité et l'excommunication. Au point peut-être de ne plus toujours savoir où elle va, et de tolérer parfois l'inoctable. Comme par exemple en Irlande du Nord, où l'Eglise d'Irlande (anglicane) n'a pas voulu, ou pu, s'opposer aux récents débordements anti-catholiques autour de l'église de Drumcree, qui pourtant lui appartenait. C'est peut-être la rançon d'un pragmatisme tout britannique.

Patrice de Beer

هكذا من راصح

Abraham Serfaty est maintenu en exil

La Cour suprême de Rabat a refusé de se prononcer sur la nationalité de l'opposant marocain, qui en appelle au roi pour permettre son retour



L'OPPOSANT marocain Abraham Serfaty avait réservé un billet d'avion Paris-Rabat pour la fin juillet. Il ne l'utilisera pas. En refusant de se prononcer, jeudi 16 juillet, sur la nationalité de M. Serfaty - marocain, comme il le clame, ou brésilien, comme le prétend le ministre marocain de l'Intérieur -, la Cour suprême a du même coup confirmé la validité de l'arrêt d'expulsion vers la France pris à son encontre en 1991.

Condamné à la prison à vie en 1974 pour complot contre la sécurité intérieure de l'Etat, M. Serfaty, soixante-deux ans, avait été libéré et expulsé vers la France sous prétexte qu'il était de nationalité brésilienne (le Maroc s'interdit d'expulser ses nationaux). Il aurait fallu que la Cour suprême dise que M. Serfaty était bien de nationalité marocaine, comme le soutient son avocat, M. Abderrahim Berrada, pour que l'arrêt d'expulsion soit annulé.

A la lecture de l'arrêt de la cour, M. Berrada a dénoncé ce qu'il appelle « une imposture » aux conséquences « incalculables ». « Que la Cour suprême ose faire ce qu'elle a fait, cela me désespère de ce pays, de mon pays, et j'ai honte d'être marocain. (...) Le non-droit c'est la jungle où tous les abus sont permis. (...) La décision de la Cour suprême est une honte car elle devait faire son devoir. Je lui ai administré la preuve, documents officiels à l'appui, que M. Serfaty était bien marocain », a estimé M. Berrada. « Tout Marocain peut désormais se voir contester sa marocainité. On peut le mettre immédiatement dans un avion et l'expulser. (...) Nous sommes tous désormais présumés étrangers. Nous sommes tous des Serfaty à partir d'aujourd'hui », a-t-il ajouté.

De retour d'un voyage officiel en Tunisie, le premier ministre (socialiste), Abdelrahmane Youssoufi, a refusé, jeudi, de commenter le ver-

dict de la Cour suprême. « Je refuse de réagir à la sauvette. Il me faut d'abord lire le verdict de la Cour suprême avant de me prononcer », a indiqué le chef du gouvernement.

Manifestement mal à l'aise, M. Youssoufi a cependant réaffirmé qu'il restait fidèle à son engagement en faveur des droits de l'homme, un thème qu'il avait développé au printemps dans son discours d'investiture devant le Parlement. « Je continuerai à œuvrer pour trouver des solutions à tous les dossiers en suspens », a ajouté le premier ministre.

LA QUESTION DU SAHARA

Ancien membre du Parti communiste marocain avant de rejoindre une formation d'extrême gauche, M. Serfaty - né en 1926, dans une famille juive marocaine - avait été arrêté une première fois en 1972, et avait subi des tortures. Libéré en 1974, il est de nouveau arrêté en 1974. Mais c'est en 1977 qu'il sera condamné à la prison à perpétuité pour avoir réclamé le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dont le Maroc revendique la souveraineté.

Vingt et un ans plus tard, ce sont apparemment des raisons identiques qui expliquent le raidissement des autorités marocaines à l'encontre de M. Serfaty. Alors que son retour au Maroc était acquis (le Monde du 7 mai), l'opposant marocain a préconisé, dans une revue espagnole, « une structure confédérale entre deux Etats, marocain et saharoui », pour sortir le dossier du Sahara occidental de l'impasse où il se trouve. C'est un point de vue que la monarchie marocaine ne veut toujours pas entendre.

J.-P. T.

Lire aussi notre éditorial page 12

TROIS QUESTIONS A...

ABRAHAM SERFATY

1 Vous avez été surpris par la décision de la Cour suprême ?
En partie, oui. J'espérais un arrêt positif, mais sans exclure la décision qui vient d'être rendue par la Cour suprême. Cela dit, le combat est plus difficile que je ne le pensais mais il continue. Ce combat, c'est celui qui doit me permettre de regagner mon pays, mais c'est aussi le combat plus général pour la démocratie au Maroc. Il faut que l'ensemble des forces démocratiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, soit plus uni et plus combatif par rapport au noyau du malzen (système féodal), qu'il s'agit de mettre hors d'état de nuire.

2 Qu'allez-vous faire ?
Il n'existe guère de voie juridique puisque l'arrêt a été prononcé par l'instance suprême de la justice marocaine qui, du même coup, s'est disqualifiée comme justice. En revanche, il appartient au roi, Hassan II, qui est lié par la Constitution, par le code de la nationalité marocaine et par le lien d'allégeance qui le rattache à ses sujets - dont ma famille depuis cinq siècles - de réta-

blir la justice et de permettre mon retour. Je précise que je n'ai pas, pour ce qui me concerne, de démarche à faire à ce sujet. C'est au souverain marocain d'affirmer sa légitimité en la matière.

3 Cette décision fragilise l'alternance en cours au Maroc, non ?
J'avais toujours dit depuis la composition du gouvernement Youssoufi que nous avions affaire à un double pouvoir : le pouvoir démocratique du premier ministre et le pouvoir « malzien » qu'invoque le ministre de l'Intérieur, Driss Berraf. Cet arrêt montre que ce pouvoir malzien reste le plus fort, mais le combat pour la démocratie et l'Etat de droit au Maroc n'est pas perdu pour autant. Il est clair que le noyau démocratique du pouvoir a mené une action insuffisante pour faire triompher les droits de l'homme. C'est-à-dire dans le même état que par le passé au Maroc. Il est important que la démocratie et l'Etat de droit s'affirment dans ce pays pour mériter le crédit de confiance que lui accordent les pays démocratiques et, en premier lieu, la France.

Propos recueillis par Jean-Pierre Tuquot

La création d'une Cour criminelle internationale s'est heurtée aux réticences américaines

Le compromis élaboré à Rome représente une étape importante

Préparé dans la nuit, un compromis prévoyant la création d'une Cour criminelle internationale devait être proposé, vendredi 17 juillet à Rome, à

l'approbation des Etats membres des Nations unies. Si les compétences de la Cour ont suscité jusqu'au dernier moment de difficiles tractations

avec Washington, ce texte représente néanmoins une avancée importante pour demander des comptes aux responsables d'atrocités.

ROME
de notre envoyée spéciale
Après cinq semaines de négociations et trois jours d'ultimes et fébriles tractations, un texte est finalement sorti au petit matin du vendredi 17 juillet à Rome sur les statuts de la future Cour criminelle internationale. Il devait être soumis, dans la journée, à l'approbation des 160 pays participant à la conférence. Sauf si un Etat réclamait un vote - lors duquel il faudrait rassembler les deux tiers des inscrits sur le texte -, le traité portant création de la Cour devait être adopté par consensus, puis ouvert, à partir de samedi, à la signature des Etats.

La France le signera à coup sûr, car il répond à l'essentiel de ses préoccupations en excluant les crimes de guerre de la compétence automatique du tribunal. Contrairement aux autres crimes qui relèvent de la Cour (crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes d'agression) dès lors qu'ils ont été constatés par le Conseil de sécurité de l'ONU, le traité prévoit que, pendant une période de sept

ans, les crimes de guerre feront l'objet d'un statut à part : chaque Etat choisira de reconnaître ou non la compétence de la Cour en ce qui le concerne.

Les Américains souhaitent que ce traitement particulier s'applique aussi aux crimes contre l'humanité, ce qui aurait privé la future juridiction d'une plus large portée encore de sa portée et même de son sens. Leur revendication n'a pas été retenue. Ils n'avaient pas encore réagi, vendredi matin, au projet de texte et l'on peut se demander s'ils le signeront, tant leurs positions ont été fermes dans la dernière phase des

négociations. Il est vraisemblable, de toute façon, que le Congrès américain se fera prier longtemps avant de le ratifier.

Les Etats dits « pilotes » ne s'y retrouvent pas complètement, notamment en raison de cette réserve sur les crimes de guerre qui fait échapper à la compétence de la Cour une grande partie des exactions commises dans les conflits. Mais ils se féliciteront de l'avènement de ce tribunal qu'ils appelaient de leurs vœux et souligneront son caractère perfectible au-delà de la période transitoire de sept ans.

Les organisations humanitaires, grâce auxquelles ce projet, aussi vieux que les Nations unies, a pris corps, devraient pour la plupart adopter la même attitude. Dans la nuit de jeudi à vendredi encore, elles s'attendaient à pis. Le Canadien Philip Kirsch, président du comité plénier, chargé de rédiger le texte de synthèse, annonçait le document presque d'heure en heure depuis trois jours, et le texte n'arrivait pas.

La rudesse de l'offensive américaine était telle que, malgré les résistances des Allemands, des Canadiens et des Britanniques notamment, on pouvait craindre que M. Kirsch n'obéisse trop à leurs thèses, ou que la conférence échoue. Jeudi, vers minuit, dans l'immeuble de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui abritait les débats, l'étage des ONG avait des allures de Berezina. Les militants qui ont eu le courage d'attendre le texte jusqu'à l'aube auront, sinon crié victoire, du moins retrouvé du cœur à l'ouvrage.

Claire Tréan

Quatre catégories de crimes

Dans le projet de statut soumis à l'approbation des Etats, la Cour criminelle internationale (CCI) sera chargée de traduire en justice « les personnes ayant commis les crimes les plus graves ayant une portée internationale ». Ce sont le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression.

Concernant les crimes de guerre, il est prévu toutefois que les Etats signataires pourront choisir, pendant une période de sept ans, de reconnaître ou non la compétence de la Cour. Le procureur international pourra ouvrir une enquête de sa propre initiative. Le Conseil de sécurité pourra bloquer cette enquête pendant douze mois s'il s'y oppose.

La Coupe du Monde a été le plus beau terrain d'entente. France Télécom remercie tous ceux qui ont contribué à le partager.

C'est grâce à la mobilisation et à la confiance de tous que France Télécom, opérateur des télécommunications de la Coupe du Monde, a pu assurer avec succès la transmission de la voix, des données et des images de France 98 et permis à 40 milliards de téléspectateurs de partager d'intenses moments d'émotion. Merci à toutes les équipes pour le spectacle qu'elles nous ont offert. Merci aux 227 chaînes de télévision du monde entier pour lesquelles nous avons assuré 60 000 heures de retransmission. Merci aux 12 000 représentants des médias qui ont utilisé nos services, en particulier Itineris. Merci aux internautes de 160 pays qui, avec 1,7 milliard de hits enregistrés sur le site officiel, www.France98.com, en ont fait le site le plus consulté au monde. Merci aux 150 000 hommes et femmes de France Télécom qui, par leur savoir-faire, ont contribué à faire de leur entreprise le champion du monde des services.



www.francetelecom.fr

Le président syrien craint qu'Israël ne « brûle le processus de paix »

Hafé El Assad est demeuré évasif sur l'affaire Aloïs Brunner

Le processus de paix israélo-arabe a été au centre des entretiens que le président syrien Hafé El Assad a eus, jeudi 16 juillet à Paris, avec

Jacques Chirac. Le président syrien a rejeté sur Israël l'entière responsabilité de l'impasse du processus de paix et invité l'Europe à joindre ses

efforts à ceux des États-Unis pour y remédier. La possible présence en Syrie du criminel nazi Aloïs Brunner a été évoquée.

ISRAËL en a pris pour son grade, jeudi 16 juillet, dans les propos émis par le président syrien, Hafé El Assad, lors du dîner offert en son honneur par Jacques Chirac. « Le processus de paix est réduit à zéro », a déclaré M. El Assad, accusant le gouvernement de Benyamin Nétanyahou d'avoir renié les engagements de ses prédécesseurs travaillistes.

« C'est comme si les États négocient avec des individus et des parties dont les engagements partent avec eux », a dit le chef de l'État syrien, qui a toujours affirmé qu'il avait obtenu de l'ancien premier ministre israélien, Itzhak Rabin, l'engagement d'évacuer la totalité du Golan et qu'il ne restait plus qu'à négocier les modalités. Le gouvernement actuel, a dit, jeudi, M. El Assad, « a refusé la référence juridique du processus de paix », lui a substitué le principe de « la sé-

curité pour Israël » seul, refuse d'évacuer le plateau du Golan et le Liban sud occupés, et continue de créer des colonies de peuplement, de judaïser Jérusalem. En bref, Israël adopte « une position qui pourrait brûler le processus de paix ».

« Vu le lien qui existe entre le Moyen-Orient et l'Europe et les intérêts communs multiples », l'Europe a un rôle « important » à jouer pour aboutir à une « solution juste » du conflit israélo-arabe. « Je ne vois pas d'opposition entre le rôle européen et les efforts qu'ont déployés et déploient les États-Unis », a-t-il dit.

M. Chirac a déploré que, « malgré l'ardente nécessité d'avancer » vers la paix au Proche-Orient et « malgré les engagements pris » de son gouvernement, on soit « à ce point où le chemin semble s'arrêter ». Il a rappelé - ce qui ne pouvait que contenter - que la paix

devait être fondée sur « le principe de l'échange de la terre contre la paix ».

Mais le président français a aussi fait remarquer à son hôte que l'un des fondements de la paix était l'échange de « la terre contre la sécurité pleine et entière d'Israël, la terre en échange de frontières sûres et reconnues », une paix « qui garantisse à chacun ses droits [et] son existence ».

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Et, comme il n'est jamais bon de parler d'un passé, pourtant tout récent, qui fâche, les deux présidents ont appelé à la rescousse les aspects les plus heureux de l'histoire. M. El Assad a rappelé que la Méditerranée a toujours « constitué un trait d'union » entre la France et la Syrie. M. Chirac a invoqué le général de Gaulle, qui « comptait, a-t-il dit, sur l'alliance

de la Syrie et de la France ». Lors de l'entretien en tête-à-tête de deux heures trente qui a précédé le dîner, M. Chirac avait néanmoins évoqué avec son hôte le respect des droits de l'homme, saluant les récentes libérations de prisonniers politiques et l'encourageant à continuer sur cette voie. Il a aussi rappelé à son hôte combien il était attaché à un Liban « uni, libre et souverain sur tout son territoire ».

Évoquant le criminel nazi Aloïs Brunner, M. Chirac a également rappelé au chef de l'État syrien que la France attendait une réponse de son pays à la commission rogatoire émise par la justice française. Le président syrien n'a pas donné de « réponse précise », selon la porte-parole de l'Élysée, Catherine Colonna.

Plusieurs dizaines de personnes ont manifesté dans le quartier de l'ambassade de Syrie pour dénoncer l'asile que Damas accorde, selon elles, à Aloïs Brunner. Des membres de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, présidée par l'avocat Serge Klarsfeld, portaient des photos d'enfants juifs déportés sous l'Occupation. Pour M. Klarsfeld, Brunner a vécu et « vit probablement encore » en Syrie.

M. El Assad avait, vendredi, une nouvelle rencontre avec le président Chirac, avant un entretien, suivi d'un déjeuner de travail, avec le premier ministre, Lionel Jospin. A Washington, le porte-parole du département d'État, James Rubin, a affirmé que les États-Unis souhaitaient savoir si M. El Assad avait de « nouvelles vues » sur le processus de paix qui pourraient leur « être utiles ».

Danielle Rouard

Mouna Naïm

Manifestation symbolique de l'opposition libanaise à Paris

LE DRAPEAU rouge et blanc, frappé d'un cœur vert, flottait au-dessus d'une unique banderole : « Non à l'occupation syrienne du Liban ! ». Sur le parvis des Droits de l'homme, place du Trocadéro, à Paris, une petite centaine d'opposants libanais tenaient ainsi, jeudi 16 juillet au soir, à « rappeler que nous existons ».

Dans l'après-midi, le président syrien, Hafé El Assad, était arrivé dans la capitale et Jacques Chirac l'avait immédiatement reçu. « C'est la nouvelle Realpolitik de la France. Jacques Chirac est du côté des Arabes, nous le savons bien. » La pluie battante ajoutait à la déception et permettait de trouver une raison à la faible participation. L'île-de-France ne comporte-t-elle pas près de 75 000 Libanais ?

Ces hommes et ces femmes en appelaient tous à l'opinion si prompt à les soutenir, il n'y a pas si longtemps. « Les droits de l'homme sont bafoués chez nous. On n'a pas le droit de s'opposer à ce gouvernement pétainiste, comme vous diriez. »

Les arguments sont les mêmes. « Notre pays est occupé aux trois quarts par l'armée syrienne, le reste par les israéliens. Qu'ils partent tous. Alors notre patrie pourra être le maillon fort du retour à la paix au Moyen-Orient. » Chrétiens ou laïcs, ce sont des fidèles du général en exil Michel Aoun ou de l'ex-président Béchir Gemayel. « Que la Syrie libère nos terres. Nous aurons des relations normales avec elle, amicales. Nous avons tant à partager », dit l'un d'eux.

La plupart ont acquis la double nationalité en exil. Tous appartiennent à des associations qui se sont regroupées dans un Comité pour le Liban libre. Pour eux, l'espoir subsiste. « Sur la montagne qui surplombe le fleuve Naher El Kaleb, sont accrochés quarante-trois plaques qui témoignent de quarante-trois envahisseurs passés, qui, tous, ont fini par abandonner nos terres. Un jour, la Syrie partira. L'épée ne coupe pas l'eau. »

Danielle Rouard

Mouna Naïm

Le ministre de l'intérieur espagnol redoute des attentats

MADRID

de notre correspondante
La fermeture provisoire du quotidien indépendantiste basque Egin, effectuée, mercredi 15 juillet, à la demande du juge d'instruction madrilène Baltasar Garçon qui enquête sur les réseaux financiers du terrorisme basque de l'ETA, n'en finit plus de susciter questions et polémiques. Selon le ministre de l'intérieur espagnol, Jaime Mayor Oreja, qui a reçu quelques correspondants de presse étrangers, des violences sont à craindre. « L'ETA, a expliqué le ministre, va s'efforcer de répondre très rapidement à l'opération en cours contre sa trame financière, en tentant de faire le plus de mal possible: rien n'est à écarter, bombes ou attentats. » Défendant la décision judiciaire prise par le juge Garçon à l'encontre de Egin et de sa société édi-

trice, dont onze membres ou anciens membres ont été arrêtés, le ministre a émis l'hypothèse que le juge allait s'efforcer de prouver « qu'il y a non seulement collaboration avec bande armée, mais appartenance à bande armée », « délit individuel, mais aussi collectif », et que « plus qu'un journal, Egin était un moyen de communication au service de l'ETA », qui détournait des fonds, publiait des petites annonces codées pour les différents commandos de l'organisation séparatiste, reproduisait ses revendications et ne faisait rien, en somme, sans l'aval de l'ETA. « Fermer un journal c'est très grave, devait-il ajouter, mais face à la liberté d'expression, il faut aussi prendre en compte le droit à la vie qu'avaient les victimes du terrorisme. Aussi est-ce si grave de fermer un journal, dont on sait - si ce-

la se vérifie - qu'il a contribué à ce que des commandos de l'ETA commettent leurs assassinats. »

« UNE VÉRITABLE TUMEUR »

Rejetant « tout calcul politique » dans cette fermeture de Egin, qui « ne manquera pas de donner des armes aux plus radicaux », à quelques mois des élections autonomes du mois d'octobre, M. Mayor Oreja a évoqué la stratégie actuelle du gouvernement contre le terrorisme : « Une véritable tumeur s'est constituée dans le tissu social basque, mais pour l'extirper, il faut lutter convenablement, c'est-à-dire non seulement arrêter les commandos de l'ETA, mais toucher plus profondément, à leur cœur, dans les poumons, tous les organes vitaux du terrorisme, c'est-à-dire sa logistique et son soutien social et financier. »

Au Pays basque, le chef du Parti

nationaliste basque (PNV), allié du Parti populaire au pouvoir en Espagne, Xavier Arzalluz, a qualifié de « très grave » et d'« arbitraire » la fermeture du journal Egin, tandis que la gauche radicale basque se mobilisait pour faire paraître un autre quotidien, dès jeudi matin, de format réduit, sous le titre Egin Egitu Dugu: nous poursuivrons. Ce nouveau journal était tout entier consacré à ce qu'il appelle « l'opération juridico-médico espagnole » qui s'est soldée par « une agression telle qu'il n'y en a même pas eu du temps du franquisme ».

Et le journal de conclure en appelant à la grande manifestation de protestation qui se tiendra, en principe, samedi, à Saint-Sébastien.

Marie-Claude Decamps

La guérilla colombienne se déclare prête à négocier la paix

BOGOTA

de notre correspondante
Après trois jours de discussions dans un monastère allemand près de Mayence, les dirigeants du second groupe de guérilla opérant en Colombie, l'ELN (Armée de libération nationale, guérilliste), se sont mis d'accord avec quarante-deux personnalités représentant la société civile colombienne sur un document ouvrant la voie à des négociations de paix. En signe de bonne volonté, les trois commandants présents de l'ELN se sont engagés, mercredi 15 juillet,

à ne plus séquestrer de femmes enceintes, d'enfants et de personnes âgées, à ne plus poser de mines antipersonnelles, à ne plus recruter de mineurs de seize ans et à ne plus attaquer d'immeubles ou de véhicules servant à la population civile (hôpitaux, écoles, églises, etc.).

Cet accord a été accueilli avec un grand optimisme en Colombie. Il est perçu comme un pas important dans l'amorce de négociations et dans l'humanisation de la guerre. L'ELN, créée en 1964, compte plus de 5 000 hommes en

armes. Elle est, selon les autorités, responsable de 93 des 515 enlèvements qui ont eu lieu depuis le début de l'année et de trente-six attaques à la dynamite contre le principal oléoduc colombien en moins de six mois. Le document prévoit la tenue, avant le 12 octobre, d'une convention nationale démocratique qui rassemblerait tous les secteurs de la société et la guérilla, afin d'examiner les réformes économiques sociales et politiques nécessaires à l'élaboration d'un véritable processus de paix.

L'APPEL DES DIRIGEANTS

A l'issue de la rencontre, un des commandants de l'ELN, Pablo Beltrán, a invité les autres groupes de guérilla à participer à cette convention et proposé de faciliter des rencontres entre le gouvernement, les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie, marxiste), le plus important groupe de guérilla, et l'EPL (Armée populaire de libération), groupe dissident de l'ELN. Les discussions de Mayence avaient été précédées d'un entretien historique entre le chef des FARC,

Manuel Marulanda, et le nouveau président colombien, Andrés Bustrana, qui prendra ses fonctions le 7 août.

Les discussions avaient l'appui des milieux dirigeants. Le ministre de la défense a assuré que « les forces militaires garantissent et aident le processus de paix ». La plupart des observateurs soulignent la nécessité d'une négociation unifiée entre le gouvernement et tous les groupes de guérilla. Aucun responsable gouvernemental n'avait été admis à Mayence, mais les dirigeants de l'ELN n'ont pas exclu une rencontre avec le successeur du président Ernesto Samper après la passation des pouvoirs. La réunion de Mayence avait été organisée par le Conseil national de paix colombien sous les auspices de l'Église et du gouvernement allemands. Elle montre la volonté nouvelle des dirigeants colombiens, notamment du patronat, d'en finir avec la guerre qui déchire depuis un demi-siècle leur pays, un des plus riches d'Amérique latine.

Anne Proenza

Kosovo : première réunion du « Parlement » des Albanais

PRISTINA (RFY). Le « Parlement » du Kosovo, issu d'élections parallèles, organisées le 22 mars par les Albanais de cette province de Serbie, a tenu, jeudi 16 juillet, à Pristina, chef-lieu du Kosovo, sa première réunion, malgré une intervention de la police serbe. Lors de la réunion, Ibrahim Rugova, réélu, a prêté serment comme « président » de la « république » du Kosovo proclamée unilatéralement en 1991 par les Albanais. Idriz Ajeti, de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK, principale formation du Kosovo), a été élu « président du Parlement » qui compte 130 membres. Une trentaine de policiers serbes ont entouré le siège de la LDK avant d'y pénétrer juste après le début de la session. Le ministre serbe de l'Intérieur a ajouté que la police avait « saisi du matériel » et que des poursuites allaient être lancées « contre les responsables ». - (AFP.)

Les députés russes adoptent une partie du plan anticrise

MOSCOU. La Douma (chambre basse du parlement russe), a voté, jeudi 16 juillet, une partie des lois prévues par le « plan » du gouvernement visant à sortir la Russie de la crise financière. Après l'avoir rejeté à deux reprises les jours précédents, les députés ont notamment approuvé une mesure fiscale importante : les régions auront le droit de mettre en place un impôt sur les ventes. Cette mesure permettrait de « compenser » des transferts financiers accrus, prévus par le « plan », des régions vers le budget fédéral. L'adoption du plan gouvernemental par la Douma, qui devait poursuivre ses débats vendredi, est l'une des conditions fixées par le Fonds monétaire international pour poursuivre son aide de 22,6 milliards pour 1998 et 1999, à Moscou. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ TCHÉTCHÉNIE : cinquante personnes ont été tuées et quinze autres blessées lors d'accrochages armés survenus, mardi 14 juillet au soir en Tchétchénie, entre les forces de sécurité tchétchènes et des paramilitaires islamiques à Goudépmez (est de Grozny), ont rapporté jeudi des agences de presse russes. Le gouvernement tchétchène a mis en cause le mouvement fondamentaliste musulman Wahhabite dans ces accrochages qui ont impliqué mille combattants.

■ BELGIQUE/PAKISTAN : le ministre belge de la défense, Jean-Pol Poncelet, a refusé la vente, par l'armée de l'air belge, de pièces détachées d'avions Mirage-5, de fabrication française, au Pakistan. Aux députés, M. Poncelet a expliqué que son refus, décidé le 7 juillet, avait été motivé « par les récents événements » au Pakistan. Une allusion aux expériences nucléaires d'Islamabad après ceux de l'Inde. Le Mirage-5, dont soixante exemplaires sont en ligne dans les forces pakistanaises, est conçu par le groupe Dassault qui dispose d'une filiale en Belgique. L'armée de l'air belge dispose d'une trentaine de Mirage-5 qui sont en stock. - (AFP.)

■ JAPON : le ministre des affaires étrangères, Keizo Obuchi, a officiellement annoncé, vendredi 17 juillet, sa candidature à la présidence du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir, et donc au poste de premier ministre. M. Obuchi doit cependant affronter un concurrent de taille en la personne de Seiroku Kajiyama, ancien secrétaire général du gouvernement et allié de sa faction au sein du PLD. - (AFP.)

■ ÉTATS-UNIS : le président américain Bill Clinton a annoncé, jeudi 16 juillet, qu'il reconduisait pour six mois un moratoire sur une des dispositions de la loi Helms-Burton qui permettrait à des Américains de poursuivre en justice des entreprises étrangères opérant à Cuba. - (AFP.)

■ PÉROU : l'opposition au président Alberto Fujimori, ralliée derrière le Forum démocratique, a présenté, jeudi 16 juillet, au bureau national des processus électoraux 1,4 million de signatures demandant l'organisation d'un référendum. Celui-ci déterminerait si M. Fujimori peut se présenter à l'élection présidentielle de 2000. Des manifestations se sont tenues dans les principales villes du pays pour appuyer la démarche de l'opposition conduisant dix-huit mois de campagne. - (Corresp.)

■ SOMALIE : au moins cinq personnes ont été tuées et treize blessées, jeudi 16 juillet, dans la partie sud de Mogadiscio dans une attaque menée par les miliciens contre un convoi alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM). Cette attaque est la deuxième de cette année. Elle intervient quelques jours après que les quatre principaux chefs de guerre de Mogadiscio eurent annoncé qu'ils allaient procéder à la réunification de la capitale et à la réouverture du port et de l'aéroport fermés depuis 1995. Ces projets paraissent désormais compromis. - (AFP.)

■ BANQUE MONDIALE : une enquête interne de l'organisme multilatéral a révélé l'existence de possibles pots-de-vin touchés par certains responsables sur des projets en Algérie, Indonésie et au Japon notamment. L'enquête a conduit à l'engagement de poursuites contre un ancien haut responsable, Fritz Rodriguez, qui aurait reçu « des dizaines de milliers » de dollars de pots-de-vin sur un projet dans le secteur de l'eau en Algérie. L'intéressé a démenti. Selon le président de l'institution, rien ne laisse à penser que la corruption soit largement répandue au sein de la Banque mondiale. - (AFP.)

Selon l'ONU, il y a des chances d'arriver à une solution au Timor oriental

DJAKARTA. Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Timor oriental, James Markar, a confirmé, jeudi 16 juillet à Djakarta, qu'en dépit des risques de violence, il prévoyait de se rendre à Dili, la capitale de l'ancienne colonie portugaise annexée par l'Indonésie. Arrivé en début de matinée dans la capitale indonésienne, M. Markar a affirmé qu'il avait « de bonnes chances d'arriver à une solution ». M. Markar s'est par ailleurs entretenu, vendredi, avec Xananan Gusmao, chef de la guérilla séparatiste timoraise, qui purge une peine de vingt ans de prison. Ce dernier lui a déclaré qu'il n'était pas opposé à la reprise de contacts diplomatiques entre l'Indonésie et le Portugal, rompus depuis l'annexion. - (AFP, AP, Reuters.)

BAC + 2 (DEUG, BTS, DUT...) BAC + 3 (LETTRES, DROIT, ÉCO...)

INTÉGREZ UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE

CONCOURS D'ADMISSION INTERNATIONALE
SESSION DE JUILLET

ÉPREUVE BILINGUE PAR L'ÉCRIT
À OBLIGATOIRE PAR L'ÉCRIT

Contactez Marion Maury : 8, rue de Lota - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 26

ISG

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Office Spécial de Publicité

18, av. Charles de Gaulle 92500 NEUILLY SUR SEINE Cedex
Tél : 01 46 40 26 07 - Fax : 01 46 40 70 66

COMMUNIQUÉ

La Sté CERRUTI 1881 informe ses clients de ce que la Sté BOMARE exploitant un magasin de prêt-à-porter à l'enseigne « POUR VOUS SPENCER » Centre commercial BELLE ÉPINE, niveau 2 à (94320) THIAIS a accepté les termes de l'Arrêt du 7 novembre 1997 rendu par la 14^e Chambre section B de la Cour d'Appel de PARIS confirmant l'Ordonnance de Référé de Madame le Président du T.G.I. de CRÉTEIL, lui ayant fait interdiction sous astreinte de 5 000 F par infraction constatée passé huit jours après la signification d'utiliser en quelque lieu et de quelque façon que ce soit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la boutique, la marque « CERRUTI 1881 » accompagnée ou non du logo et des mentions figurant sur le dépôt de marque du 12 octobre 1992.

Anne Proenza

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.

هكذا من رصاص

FRANCE

LE MONDE / SAMEDI 18 JUILLET 1998

RÉGULARISATION Les sans-papiers installés dans le temple des Batignolles, à Paris, ont interrompu leur grève de la faim, commencée il y a un mois. Après deux jours de discussions, ils sont parvenus, jeudi 16 juillet, à un accord avec le ministre de l'intérieur. Celui-ci consacre une application plus souple des critères de la circulaire de régularisation. ● **LA PROPOSITION** de Charles Pasqua de régulariser « tous les sans-papiers » qui en ont fait la demande (*Le Monde* du 17 juillet) a suscité des réactions de surprise ou d'embaras à droite, notamment au RPR, d'ironie de la part du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. ● **LES ASSOCIATIONS** humanitaires et les organisations qui soutiennent les revendications des étrangers en situation irrégulière ont accueilli, avec une satisfaction amusée, la suggestion de M. Pasqua faite au gouvernement de Lionel Jospin.

Les sans-papiers des Batignolles cessent leur grève de la faim

Après plusieurs réunions de négociations avec le cabinet du ministre de l'intérieur, les étrangers déboutés de la régularisation, qui occupaient un temple à Paris, ont accepté les propositions faites par Jean-Pierre Chevènement

UN MOIS, jour pour jour, après le début de leur mouvement, les sans-papiers du temple des Batignolles, à Paris, ont mis un terme, jeudi 16 juillet, à leur grève de la faim. Par acclamation, les vingt-sept grévistes - trois autres avaient été hospitalisés - puis l'assemblée générale du « 3^e collectif » ont approuvé, dans la soirée, les dernières propositions du ministre de l'intérieur. Un accord avait été trouvé, dans l'après-midi, après plusieurs réunions de négociation entre les sans-papiers et le cabinet de Jean-Pierre Chevènement. « Le 3^e collectif considère que l'objectif qu'il avait fixé à la grève de la faim - obtenir les conditions d'un réexamen loyal de tous les dossiers - est atteint », ont indiqué les sans-papiers.

Une lettre signée par Patrick Quinquet, conseiller chargé des questions d'immigration de M. Chevènement, indique les conditions dans lesquelles les recours des déboutés de la circulaire de régularisation seront examinés et souligne que « les mesures d'éloignement ne seront pas exécutées tant que les décisions n'auront pas été rendues sur les recours ». Un moratoire sur les reconduites à la frontière, que les sans-papiers exigeaient, et que le ministre a finalement accepté d'inscrire dans le protocole. Alors que seuls les cas ayant fait l'objet de recours sont théoriquement réexaminés, les quelque 2 000 membres de ce collectif verront leur dossier rouvert, même s'ils se trouvent hors des délais légaux. Ils seront étudiés « dans un esprit positif », précise la lettre. Un engagement qui, pour les sans-papiers, a valeur de garantie.

D'autant que l'accord, s'il consacre le principe de la régularisation sur critère proné par le ministre, fait sensiblement évoluer chacun d'eux. Ainsi, la date d'entrée en France, les ressources dont a pu disposer l'irrégulier ou encore la continuité de son séjour en France, pourront être prouvées « par tout moyen ». Les durées de

séjour seront appréciées non pas à la date d'entrée en vigueur de la circulaire, le 24 juin 1997, mais à la date « de la décision éventuelle de régularisation ». Et le nombre d'enfant fixé au 1^{er} novembre 1997, et non au 24 juin. Les conditions exigées pour les mineurs entrés hors de la procédure du regroupement familial seront également assou-

plies. Quant à la « menace à l'ordre public », elle ne pourra être invoquée pour des faits liés à l'irrégularité du séjour (précédents arrêtés de reconduite à la frontière ou condamnations pour refus d'embarquer). Le principal point de désaccord restait l'appréciation de la « période régulière » de séjour ex-

posée par la circulaire Chevènement pour les célibataires. Pour le ministre, ceux-ci devaient avoir disposé, au minimum, d'une carte de séjour de six mois. Les sans-papiers souhaitaient au contraire que « toute période régulière puisse être prise en compte ». Le texte renvoie finalement à l'avis futur de la commission consultative, compo-

sée de magistrats et de fonctionnaires, mise en place il y a quinze jours pour réexaminer les modalités d'application des critères, que le ministre s'engage à suivre. Une façon pour les deux camps de conclure rapidement sans perdre la face. Dans un premier avis officiel, remis au terme de sa réunion du 9 juillet, la commission a déjà proposé de conserver cette période de six mois, mais d'accepter que celle-ci puisse être atteinte par l'addition de plusieurs titres successifs. Une position encore insuffisante pour les sans-papiers, mais que ceux-ci espèrent encore infléchir et qui ne constituait en tout cas pas, à elle seule, un motif pour poursuivre une action aussi radicale.

Les déclarations de M. Pasqua embarrassent l'opposition et la majorité

INCRÉDULITÉ et agacement à droite, stupeur discrète au gouvernement, satisfaction amusée parmi les associations et la gauche de la gauche. La déclaration de Charles Pasqua appelant dans nos colonnes le gouvernement à régulariser tous les sans-papiers (*Le Monde* du 17 juillet) a produit la secousse attendue par son auteur en mettant chacun en porte-à-faux.

L'effet de souffle produit par les déclarations de l'ex-ministre de l'intérieur s'est principalement manifesté à droite, dont les responsables balancent entre la colère suscitée par la position provocante de M. Pasqua, et l'espoir qu'elle mette en difficulté le gouvernement. « Charles Pasqua, qui s'est exprimé à titre personnel, a le mérite de placer le gouvernement devant les conséquences de sa politique irresponsable », a déclaré François Fillon, porte-parole du RPR, le parti de M. Pasqua. M. Fillon précise que « le RPR ne peut se résoudre à une régularisation massive qui serait inéluctablement interprétée comme un signal favorable donné à l'immigration

clandestine ». En privé, la direction du RPR reconnaît qu'elle envisage difficilement une autre voie que la régularisation, « puisqu'il n'y a pas de bonnes solutions ». « Très surpris », Claude Gossuquin, vice-président de Démocratie libérale, a affirmé que la régularisation proposée par M. Pasqua « n'aboutirait en réalité qu'à faire un appel d'air supplémentaire à une nouvelle génération d'immigration clandestine ». L'ancien ministre de l'intérieur Christian Bonnet, sénateur (Républicains indépendants) du Morbihan, dénonce le « coup médiatique » d'« un homme qui se sent marginalisé ». Rétirant ses déclarations sur RTL, vendredi 17 juillet, M. Pasqua a affirmé qu'elles n'étaient « pas de nature à gêner profondément ». Philippe Séguin.

« PAS À UN PARADOXE PRÈS » Le gouvernement a choisi l'ironie pour minimiser la portée des propos de M. Pasqua. « M. Pasqua s'amuse », a simplement commenté Jean-Pierre Chevènement. Dans l'entourage du premier ministre, on préfère sourire au « beau pied de nez à l'opposition »

tout en réaffirmant le « refus net » du gouvernement d'une régularisation générale. « Il n'est pas dans l'intention du gouvernement de changer de position sous prétexte que M. Pasqua s'exprime », ajoutent-ils.

Le ton est moins détaché au PS, dont le premier secrétaire, François Hollande, constate que M. Pasqua « n'est pas à un paradoxe près ». « Qui peut imaginer que celui qui a fait les lois les plus sévères et sans doute les plus inhumaines de la République ces vingt dernières années soit aujourd'hui le meilleur défenseur des sans-papiers ? », s'est interrogé M. Hollande. « Charles Pasqua ne défend pas les sans-papiers, a-t-il poursuivi, il défend essentiellement ses intérêts au sein du RPR et il utilise les sans-papiers comme moyen de polémique à l'égard du chef de l'État. »

Les seules réactions franchement favorables proviennent... des associations de défense des étrangers, habituelles adversaires de

M. Pasqua, et de l'extrême gauche. La Cimade (service œcuménique d'entraide) « salue les déclarations courageuses de M. Pasqua » qui propose « la seule solution » pour « assainir durablement la situation des sans-papiers ». Le MRAP a « applaudi » et SOS-Racisme s'est « félicité » des déclarations de M. Pasqua.

Enfin, la gauche non socialiste tente d'utiliser l'éclat de M. Pasqua pour attaquer le gouvernement. « Charles Pasqua est-il un trotskiste anglais ? », s'interrogent ainsi les Verts. Pour la formation de Dominique Voynet, « Charles Pasqua ne fait que se rendre, avec opportunisme et contorsions sur son attitude passée, à une évidence qui ne devrait pas échapper à un gouvernement de gauche ». La LCR juge que « le gouvernement de la gauche plurielle est désormais coincé ». Le PCF dénonce les raisons « politiciennes » en rappelant que M. Pasqua inventa, en 1986, les chartes pour reconduire les sans-papiers.

Cet accord est intervenu grâce à la médiation de l'Église réformée de France. Mercredi, le ministre de l'intérieur s'était adressé à Jean-Charles Tenreiro, le pasteur du temple des Batignolles, pour lui indiquer sa volonté de régler rapidement la crise. Son intervention a permis de rouvrir un dialogue rompu après l'intervention ferme de Lionel Jospin, dimanche 5 juillet, sur Europe 1, contre le 3^e collectif. Au ministère de l'intérieur, on assure, en revanche, que le succès de l'équipe de France « multicolore » lors du Mondial et la sortie de Charles Pasqua, proposant la régularisation de tous les sans-papiers qui l'ont demandée, « ne sont pour rien dans tout cela ».

Nathaniel Herzberg

Un appel d'Ariane Mnouchkine

LA DIRECTRICE du théâtre du Soleil, Ariane Mnouchkine, qui soutient les sans-papiers depuis deux ans, considère comme une « révélation » la fête qui a suivi la victoire française dans le Mondial. Dans un appel rendu public, jeudi 16 juillet, elle demande au gouvernement de prolonger cet état de grâce en régularisant les sans-papiers déboutés. « Comme c'était beau, cette équipe des Bleus qui n'était pas bleue, mais noire, beur, jaune. Non, ce ne fut pas un rêve, ce fut une révélation, écrit-elle. Cette nuit-là, nous nous sommes vus et vérifiés meilleurs, parce que plus amis que nous ne nous voyions d'ordinaire. Et après ? » « Nous n'allons tout de même pas la perdre si vite, cette France emuillée de tendresse, généreuse et donc victorieuse qui, cette nuit-là, s'est découverte. Mais la

nuit est courte. Vite, la suite : il n'a rien manqué à la fête de tout un peuple... sauf le contenu d'un seul Stade de France. Il nous a manqué les 75 000 sans-papiers. "Tous ensemble" sans eux, c'est dommage. C'est impossible. Alors osez, vous qui gouvernez. A vous de jouer. Transformez l'essai ! Passez du symbole à la réalité : car telle est la mission du travailleur politique. Régularisez, marquez le but suprême ! Accordez-nous la grâce d'un plein stade d'oubliés. (...) Les millions de visages illuminés en couleurs dans tous les pays sont les meilleures indications politiques. Allez-y ! C'est le moment ! (...) Elle appelle « les "vrais Français" », qui sont « de toutes les couleurs humaines », à signer ce texte, disponible à la Cartoucherie de Vincennes (Paris 12^e) et à l'adresser au premier ministre.

Syndicats et patronat de la métallurgie s'opposent sur les 35 heures

L'UNION des industries métallurgiques et minières (UIMM) maintient son cap. Lors de la deuxième séance de négociations avec les syndicats, jeudi 16 juillet, le patronat de la métallurgie n'a en effet guère retouché les termes de l'accord de branche qu'il souhaite faire adopter, afin de « moderniser » les textes conventionnels en vigueur « dans le nouveau contexte créé par les 35 heures ». L'UIMM, qui souhaite, par cette « modernisation », compenser les effets jugés négatifs de l'application des 35 heures, ce qu'elle appelle « tirer le bien du mal », compte toujours accroître très sensiblement le contingent annuel d'heures supplémentaires en vigueur dans la métallurgie, actuellement fixé à 94 heures, et augmenter l'amplitude de la durée hebdomadaire du travail dans la branche.

Judi, par rapport à la précédente séance du 30 juin, l'organisation patronale a esquissé deux petits gestes tactiques. Elle a estimé pouvoir désormais porter à 250 heures, et non plus à 282, le contingent d'heures supplémentaires. Elle a semblé prête à revoir à la marge ses propositions initiales sur la durée hebdomadaire du travail, elle qui souhaite porter la durée maximale de la semaine de 46 à 48 heures et permettre de travailler douze semaines d'affilée à 46 heures, contre 44 heures dans

les textes conventionnels de la branche actuellement en vigueur. Ces amendements devraient être formulés officiellement auprès des syndicats d'ici au 23 juillet, date de la troisième et ultime séance de négociations programmées. La logique de l'UIMM, qui vise à maintenir la durée effective du travail à 39 heures, est parfaitement assumée par la branche patronale. Dans le numéro de juillet de sa revue *Actualités*, elle insiste à nouveau sur le fait que la baisse de la durée légale du travail à 35 heures au 1^{er} janvier 2000 « ne contraint pas les entreprises à réduire leur durée effective du travail à 35 heures ». La baisse de la durée légale, poursuit l'UIMM, réduit simplement le seuil de déclenchement de la réglementation relative aux heures supplémentaires.

PÉTITION CONJOINTE De fait, les amendements esquissés par la branche patronale n'ont guère convaincu les syndicats, à l'exception de FO, qui aurait obtenu des garanties sur l'extension de l'ARPE (préretraite contre emploi) et de la CFE-CGC, ces deux organisations affichant un certain optimisme. « Le projet de l'UIMM est amendable en totalité. A partir de là, on peut discuter », a ainsi estimé Michel Huc, secrétaire général de la fédération FO des métaux. Pour Jean-Pierre Chaffin, président de la

fédération CFE-CGC de la métallurgie, « la séance a permis de resserrer les écartés entre les propositions patronales et syndicales et de voir sur quoi on va pouvoir négocier ». Pour M. Chaffin, l'UIMM « ne restera pas bloquée » sur la question des heures supplémentaires. A quelques heures de la séance de jeudi, la fédération CGT de la métallurgie et la fédération CFIC ont rappelé haut et fort leur hostilité à la logique de l'UIMM, la première dénonçant « une véritable machine de guerre contre l'emploi au service d'une flexibilité totale et sans frais » ; la seconde indiquant que le projet d'accord proposé était « irrecevable en l'état ».

Les fédérations CFTD et CGT de la métallurgie avaient appelé ensemble à des arrêts de travail et des manifestations, le 16 juillet, soulignant que « la mobilisation des salariés » constitue « la condition d'une application positive de la loi pour une réduction du temps de travail créatrice d'emplois, qui améliore et préserve le statut conventionnel des métallurgistes ». Les métallurgistes CFTD et CGT d'Ile-de-France ont lancé une pétition conjointe pour une réduction du temps de travail « créatrice d'emplois », avec « maintien du pouvoir d'achat », et la défense des garanties collectives.

Caroline Mornot

LBC devient un opérateur mondial du stockage des produits chimiques

Filiale à 100% de FIMALAC, LBC acquiert la société américaine PetroUnited

PetroUnited est l'un des stockeurs indépendants les plus importants des États-Unis avec ses 2 terminaux totalisant plus de 600 000 m³

- Le terminal de Bayport, est situé dans le « Ship Channel » de Houston, le plus important complexe chimique et pétrochimique du monde. Ses installations de stockage d'une capacité de 326 000 m³ comprenant 88 bacs de 600 à 13 000 m³ de capacité unitaire, sont à même d'accueillir toutes catégories de produits chimiques.
- Le terminal de Sunshine, au sud de Baton-Rouge, sur le Mississippi, dessert la zone industrielle adjacente et assure la liaison avec le Mississippi et la vallée de l'Ohio.

Grâce à cette acquisition, LBC offre à ses clients un service mondial

Avec PetroUnited, LBC fournira un soutien logistique accru à ses clients au travers de 12 implantations stratégiques en Europe et aux États-Unis.

Cette opération confirme la stratégie de FIMALAC

L'association de LBC avec PetroUnited représente un développement très positif pour les clients du nouvel ensemble qui disposera grâce au soutien de FIMALAC des ressources financières et humaines pour accélérer les projets de développement de PetroUnited, notamment, l'extension des installations de Bayport et de Sunshine.

FIMALAC renforce sa vocation de créateur de leaders mondiaux.

- Engelhard-Clai : leader mondial du traitement industriel des métaux précieux.
- LBC : 4^e stockeur mondial indépendant de produits chimiques.
- Fitch IBCA : 3^e agence mondiale de notation.



JUSTICE Vendredi 17 juillet, la commission d'instruction de la Cour de justice de la République devait rendre son arrêt concernant le renvoi ou non devant la CIR des trois anciens ministres - Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé - mis en examen pour « complicité d'empoisonnement » dans l'affaire du sang contaminé. ● DEUX POSSIBILITÉS

ministres - Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé - mis en examen pour « complicité d'empoisonnement » dans l'affaire du sang contaminé. ● DEUX POSSIBILITÉS

s'offraient à cette commission : suivre les réquisitions de Jean-François Burgelin, procureur général près la CIR, qui préconisait une décision de non-lieu ou, au contraire, opter pour la

comparution d'un ou plusieurs des anciens ministres devant la formation de jugement de la CIR. ● LES TROIS MAGISTRATS de la commission d'instruction ont dû passer au crible le rôle

respectif joué par les trois ministres dans les principaux volets de l'affaire. ● LA DÉCISION de la commission d'instruction intervient après une saga judiciaire de six années.

Sang contaminé : la responsabilité pénale des ministres passée au crible

La commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) doit décider vendredi 17 juillet si elle renvoie trois anciens ministres mis en examen pour complicité d'empoisonnement - Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé - devant la CIR

VENDREDI 17 juillet en fin d'après-midi, la commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) devait rendre son arrêt concernant le renvoi ou non devant la CIR des trois anciens ministres Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, mis en examen pour « complicité d'empoisonnement » dans l'affaire du sang contaminé. On saura alors si la commission d'instruction, composée de trois magistrats de la Cour de cassation - Guy Joly, Martine Anzani et Henri Blondet -, décide de suivre les réquisitions du procureur général près la CIR, Jean-François Burgelin, qui l'avait invitée à rendre une décision de non-lieu (Le Monde du 13 juin), ou si, au contraire, elle décide qu'un, deux ou trois de ces anciens ministres devront comparaître devant la formation de jugement de la CIR, qui comprend douze parlementaires et trois magistrats de la Cour de cassation. Dans ce cas, les trois magistrats pourraient requérir les poursuites, par exemple en « homicide involontaire », de manière à tenir compte de l'arrêt récent de la Cour de cassation, qui avait donné une définition restrictive du crime d'empoisonnement (Le Monde du 4 juillet).

La responsabilité pénale de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé est-elle engagée dans l'affaire du sang contaminé ? Pour répondre à cette question, les trois magistrats de la commission

d'instruction ont dû passer au crible, pour chacun des trois ministres en fonction de leurs attributions respectives, le rôle qu'ils ont pu jouer dans les principaux volets de l'affaire (lire ci-contre).

« MAL USÉ OU ABUSÉ »

Pour ce faire, ainsi que l'indiquait Jean-François Burgelin dans son réquisitoire, les juges ont à examiner les faits ou abstentions qui établissent qu'il a été mal usé ou abusé de la fonction ministérielle ; en établissant que ces faits ou abstentions sont imputables à un ou plusieurs ministres personnellement ; en démontrant que ces faits réunissent tous les éléments constitutifs d'une infraction ; en rapportant la preuve pour chaque infraction qu'elle a été commise intentionnellement ou, pour les infractions non intentionnelles, qu'elles résultent d'un comportement entrant dans les prévisions de la loi ». Vu l'extrême technicité des problèmes soulevés, les magistrats ont dû, en outre, examiner ce qui relevait de la compétence propre des ministres et ce qui relevait de celle, respectivement, de leur cabinet et de leur administration.

En sa qualité de secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé était directement chargé de l'ensemble des problèmes liés à la transfusion sanguine et à la contamination par le virus du sida. Il tenait un pouvoir d'initiative, au besoin contraignant, pour :

- proposer les mesures propres à prévenir les maladies transmissibles,
- réglementer le prélèvement, la préparation, la transformation et l'utilisation du sang humain,
- organiser les contrôles correspondants,
- faire appliquer les dispositions

Les principaux volets de l'affaire

Les trois magistrats de la commission d'instruction ont eu à examiner le rôle joué par les trois ministres sur :
- La défaillance dans la sélection des donneurs de sang, en particulier lors des collectes effectuées en milieu carcéral ;
- Les réticences des services publics dans la mise sur le marché des produits anti-hémophiliques chauffés et le non-retrait de ce marché des produits potentiellement contaminés parce que non chauffés ;
- Les atermoiements dans l'information et le dépistage des personnes transfusées et de leurs entourage ;
- Les retards apportés à l'homologation et à la mise en place du dépistage systématique de l'infection par le virus du sida dans les dons de sang.

de la loi du 1^{er} août 1905 sur la qualité des substances médicamenteuses, leur détention ou leur utilisation ;
- agréer ou contrôler les centres de transfusion sanguine ainsi que la nomination de leurs dirigeants.

Cherchant à définir la place et la portée de la responsabilité pénale du ministre, Jean-François Burgelin écrivait dans son réquisitoire que cette dernière « nécessitait non la maîtrise de la technique médicale elle-même mais bien celle de l'esprit de décision, des réactions politiques,

pour parvenir aux textes normatifs ou aux directives propres à empêcher, comme en l'espèce, la propagation d'une maladie transmissible, et à adapter aux données épidémiologiques et à l'apparition des risques pathologiques ou mortels nouvelles les pratiques de la transfusion sanguine,

de l'usage du sang recolté ou des produits dérivés du sang ».

Pour ce qui est de M^{me} Dufoix, son éventuelle responsabilité ne pourrait a priori naître que de ses attributions propres de ministre des affaires sociales, c'est-à-dire les incidences financières des décisions touchant à la santé publique, en particulier à travers le budget de la sécurité sociale.

Quant à Laurent Fabius, en sa qualité de premier ministre et en vertu de l'article 21 de la Constitu-

tion, c'est lui qui est investi de l'ensemble des responsabilités de tous les ministres de son gouvernement. C'est à lui qu'est déléguée l'exécution des lois, c'est lui qui exerce le pouvoir réglementaire ; c'est lui, enfin, qui dispose du pouvoir de nomination.

Dans son réquisitoire, Jean-François Burgelin avait particulièrement mis en cause la responsabilité d'Edmond Hervé, l'accusant d'avoir fait preuve d'« aveuglement ». Le procureur général rappelait en particulier que M. Hervé n'a, concernant les collectes de sang effectuées en milieu carcéral, « revendiqué aucune initiative tendant à l'arrêt de ce type de prélèvement », dont il aurait pourtant implicitement reconnu le caractère dangereux.

S'agissant de la question de la gestion du traitement de l'hémophilie, M. Burgelin soulignait une série de défaillances survenues tout au long du processus décisionnel. Il stigmatisait l'attitude de M. Hervé, qui, écrivait-il, « semble avoir pris conscience des problèmes liés au chauffage et aux stocks de sang contaminé (...) qu'après le 19 juin 1985 ». Le procureur général allait encore plus loin lorsqu'il s'interrogeait sur les raisons de ces défaillances du maître (PS) de Rennes. « Faut-il y voir, écrivait-il, la conséquence d'une incapacité à répondre sereinement son activité entre les charges d'un ministre et d'un chef-lieu de région ? »

Son appréciation portée à l'en-

contre de M^{me} Dufoix était également négative : « (Ses) souvenirs apparemment fragmentaires et sélectifs semblent pour le moins traduire une faible implication personnelle dans le dossier du sang contaminé et de la transfusion sanguine. En définitive, seul Laurent Fabius, qui avait agi « aussi vite que possible », trouvait grâce aux yeux du procureur général.

« QUI GOUVERNE ? »

En dépit d'un tel constat, M. Burgelin n'avait pas estimé que la responsabilité pénale des trois ministres était engagée. Il avait justifié sa position en ces termes : « La pénalisation de l'action politique ne devient-elle pas un moyen de contrôle de l'action politique ? Le juge, fût-il parlementaire d'origine, ne se substitue-t-il pas à l'électeur (...) ? « Qui gouverne ? », demande la victime du risque social : une science irresponsable ou qui prétend l'être ? Une administration chargée d'appliquer des textes qu'elle ne maîtrise pas ? Des conseillers politiques au statut incertain quand il n'est pas incertain ? Des hommes politiques qui ne savent pas ? Qui gouverne encore si le juge deviens l'arbitre de ces responsabilités insaisissables ? ». « A ces questions, ajoutait M. Burgelin, nous ne croyons pas que le droit pénal pourra répondre. » La commission d'instruction de la CIR le suivra-t-elle ?

Franck Nouchi

1992-1998 : six années de saga judiciaire et de rebondissements

SIX ANS après avoir fait l'objet d'une première procédure de mise en accusation devant l'ancienne Haute Cour de justice, et quatre ans après leur mise en examen pour « complicité d'empoisonnement », Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devaient être jugés, vendredi 17 juillet, sur le sort que leur réserve la commission d'instruction de la Cour de justice de la République. Différée une première fois, en 1997, après que la commission d'instruction eut décidé de poursuivre son information, la décision de la commission d'instruction pourrait soit mettre un terme, soit relancer une procédure déjà riche en rebondissements.

La mise en cause de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé remonte à l'automne 1992. Le premier procès de l'affaire du sang contaminé, visant les faits de « tromperie sur la qualité substantielle du produit », vient alors de s'achever mais de nouvelles plaintes sont déposées par des victimes pour « empoisonnement ». L'une d'entre elles vise notamment l'ancien premier ministre, l'ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité et l'ancien secrétaire d'Etat à la santé. Le juge d'instruction, Sabine Foulon, s'étant déclaré incompétent pour enquêter sur ces faits, l'affaire prend rapidement un tour politique : seule la Haute Cour de justice, composée de parlementaires, est en effet habilitée à juger des actes des ministres commis dans

l'exercice de leurs fonctions. Se substituant à la Haute Cour, l'Assemblée nationale devant la République, cette juridiction controversée, dont la procédure est lourde et complexe, n'a jamais siégé, les poursuites ne pouvant être déclenchées que par le Parlement lui-même.

Une première proposition de mise en accusation émanant du RPR et de l'UDF est d'abord rejetée, le 14 octobre 1992, par l'Assemblée nationale, dont la majorité est socialiste. Devant la pression croissante de l'opinion publique, Laurent Fabius réclame alors d'être jugé par un « jury d'honneur » faute de pouvoir comparaître devant la justice ordinaire. Les, le président de la République, François Mitterrand, estime, le 9 novembre, qu'il est du « devoir » des parlementaires de faire fonctionner normalement la Haute Cour. Rien ne s'oppose plus à une mise en accusation des trois anciens ministres socialistes.

SOURCES POLITIQUES

La procédure n'en sera pas moins ponctuée de soubresauts politiques. Le 10 décembre, le Sénat adopte une proposition de mise en accusation contre Georgina Dufoix et Edmond Hervé, après que son bureau eut considéré que les anciens ministres avaient « pris la responsabilité de faire courir des risques mortels aux patients transfusés comme aux hémophiles ». Le Sé-

nat, qui exerce Laurent Fabius des poursuites, a écarté la qualification d'empoisonnement, lui préférant celles de non-assistance à personne en danger, homicide involontaire et tromperie sur la qualité d'un produit. Soumise à l'Assemblée nationale, qui doit la voter dans les mêmes termes, la proposition de résolution est rejetée, les socialistes refusant la perspective d'un procès pour homicide involontaire.

Face au blocage politique, Laurent Fabius, jusqu'alors épargné par la procédure, se résout à déposer une proposition de résolution le visant lui-même et ses deux anciens ministres. Seul le défit de « non-assistance à personne en danger » est alors retenu : cette concession permet aux deux assemblées, les 19 et 20 décembre, de voter dans les mêmes termes et à la quasi-unanimité la mise en accusation de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. Le dossier est alors renvoyé devant la commission d'instruction de la Haute Cour, composée de cinq conseillers à la Cour de cassation. Or, le 5 février 1993, la commission d'instruction de la Haute Cour constate que le défit de « non-assistance à personne en danger » est frappé par la prescription. Elle estime que les poursuites relèvent de l'« homicide involontaire » et renvoie le dossier devant le Parlement afin qu'il vote une nouvelle mise en accusation. Tout est à recommencer. La procédure ne sera pourtant jamais rouverte. Devant les

difficultés nées de la mise en accusation devant la Haute Cour, les politiques sont désormais convaincus de la nécessité de réformer le système de mise en accusation des ministres. Le 27 juillet 1993 est adoptée, dans l'urgence, une révision de la Constitution qui, en créant la Cour de justice de la République, met un terme à « l'infamie » que constituait la Haute Cour de justice. Pour la première fois dans l'histoire de la République, de simples justiciables peuvent porter plainte contre des membres de gouvernement. La mise en accusation échappe aux parlementaires : les plaintes soumises à la CIR sont examinées et instruites par des magistrats.

« SUBSTANCES NUISIBLES »

Dès lors, tout va très vite. Quelques jours après la mise en place de la CIR, une première plainte pour « empoisonnement » est déposée contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, le 20 janvier 1994, par une victime post-transfusionnelle du sang contaminé. Dix autres plaintes suivent, toutes déclarées recevables par la commission des requêtes de la CIR.

Le 18 juillet, le procureur général près la Cour de cassation de l'époque, Pierre Truche, ouvre une information judiciaire qu'il confie à la commission d'instruction. Écartant le crime d'empoisonnement, il retient alors la qualification d'« administration de substances nuisibles à la santé ». La commission d'instruction ne suit pas

son analyse. Le 20 septembre, forte de son pouvoir de requalification des faits, elle retient le crime de « complicité d'empoisonnement » contre les trois anciens ministres socialistes. Les 27, 29 et 30 septembre, la commission d'instruction convoque Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius pour leur signifier respectivement leur mise en examen pour « complicité d'empoisonnement ». L'instruction, entamée pour plusieurs années, ne vise alors plus seulement la responsabilité des politiques dans la contamination des hémophiles mais aussi leur responsabilité dans la mise en place du dépistage du virus HIV.

Le 14 novembre 1996, la commission d'instruction transmet son dossier au procureur général près la Cour de cassation, aux fins de réquisitions. Le 11 mars 1997, Jean-François Burgelin requiert un non-lieu pour les trois anciens ministres, estimant que la « responsabilité politique » ne relève pas du droit pénal (voir ci-dessus). Un an plus tard, après que la commission d'instruction a repris son instruction, le procureur général requiert, le 11 juin, un nouveau non-lieu. L'instruction est alors définitivement close : il appartient donc, vendredi 17 juillet, à la commission d'instruction de décider si oui ou non Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé doivent répondre devant la justice de leur attitude dans le drame du sang contaminé.

Cécile Prieur

La Cour de justice de la République, mode d'emploi

CRÉÉE sur les décombres de la Haute Cour, la Cour de justice de la République est le fruit d'un compromis entre la nécessité de mettre en oeuvre la responsabilité pénale des ministres et la volonté des parlementaires de garder une certaine maîtrise de ce processus.

« On a considéré qu'ils [les ministres] devaient rendre des comptes devant une juridiction particulière susceptible d'apprécier les conditions très spécifiques dans lesquelles, en tant que ministres, ils ont pu commettre un crime ou délit », affirmait ainsi le sénateur Charles Jolibois, en mai 93, lors du débat parlementaire sur la création de la Cour de justice de la République. Mi-politique, mi-judiciaire, cette Cour comporte donc à la fois des magistrats et des parlementaires. Les plaintes qui lui sont soumises sont instruites par des magistrats de la Cour de cassation.

● Création : la Cour de justice de la République (CJR) a été créée par la loi du 27 juillet 1993 portant révision de la Constitution. Elle dispose que « les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis. Ils sont jugés par la Cour de

justice de la République ». Cette juridiction est composée de quinze juges : douze parlementaires élus (six par l'Assemblée nationale et six par le Sénat) et trois magistrats de la Cour de cassation dont Christian Le Gubeneq, qui préside la Cour de justice.

Parmi les députés, ont été élus juges titulaires à la CIR : Jean-Claude Bacquet (PS, Puy-de-Dôme), Bernard Cazeneuve (PS, Manche), François Colcombet (PS, Allier), Xavier Deniau (RPR, Loiret), Philippe Houillon (UDF, Val-d'Oise), Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes). Parmi les sénateurs, ont été élus juges titulaires : Bernard Joly (RDS, Haute-Saône), Luc Dejoie (RPR, Loire-Atlantique), Jean-Jacques Hystre (Union centriste, Seine-et-Marne), Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Belfort), Paul Masson (RPR, Loiret), Hubert Falco (UDF, Var).

● Organisation : la Cour de justice peut être saisie par « toute per-

sonne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions ». Il suffit de déposer une plainte qui sera examinée par une commission des requêtes chargée de faire le filtre des dossiers qui lui sont soumis. Composée de trois conseillers à la Cour de cassation, deux conseillers d'Etat et deux conseillers à la Cour des comptes, la commission des requêtes ordonne soit le classement de la procédure, soit sa transmission au procureur général de la Cour de cassation - qui assure le ministère public auprès de la Cour de justice - aux fins de saisine de la commission d'instruction de la CIR. Ses décisions ne sont pas susceptibles de recours.

Si la plainte a été jugée recevable, elle sera instruite par la commission d'instruction de la Cour de justice, composée de trois conseillers à la Cour de cassation. Les plaignants ne

peuvent cependant pas se constituer partie civile. La commission d'instruction peut entendre les membres du gouvernement qu'elle met en examen et requérir les faits qui sont soumis à son appréciation. Quand l'instruction est terminée, elle renvoie le dossier au procureur général près la Cour de cassation, qui prend ses réquisitions. La commission d'instruction décide alors s'il y a lieu ou non de renvoyer les ministres devant la Cour de justice de la République. Cette décision est susceptible d'un pourvoi devant la Cour de cassation.

● Fonctionnement : le nombre de plaintes soumises chaque année à la commission des requêtes de la Cour de justice est en baisse régulière depuis sa création : 234 en 1994, 74 en 1995, 89 en 1996 et 51 en 1997. La quasi-totalité de ces dossiers font l'objet d'un classement ou sont écartés pour irrecevabilité.

Outre l'affaire du sang contaminé, la commission d'instruction de la CIR traite actuellement le dossier de l'affaire Michel Gillibert, ancien secrétaire d'Etat chargé des handicaps et le volet ministériel de l'affaire Michel Noté.

C. Pr.

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Renseignez-vous par téléphone sur nos Produits
MATELAS & SOMMIERS
TOUTES DIMENSIONS - FUSILS QUINCAILLERIE
SWISSFLY - TREDER - EPEDA - SIMONS
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC.
CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC
Cuir - Tissus - Alcantara
Steiner - Coulon - Davinier - Sultan - Etc.
Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France

MOBECO
247, rue de Belleville PARIS 13^e M. Téléphone
01.42.08.71.00 - 7h/7

LA LOI AUBRY
Deux ans pour réussir les 35 heures !
chez votre libraire
Editions d'Organisation

مكتبة من الرابح

هكذا من لاصول

Enlèvements d'enfants : la justice allemande suspend une décision favorable à une mère française

Le Quai d'Orsay a assuré, jeudi 16 juillet, qu'il suivait « de près » les développements du conflit

La Cour constitutionnelle allemande a suspendu, jeudi 16 juillet, l'exécution d'une décision de la cour d'appel de Celle (Basse-Saxe) qui avait

condamné la veuve d'un père allemand à restituer ses deux enfants, Matthias, 7 ans, et Caroline, 3 ans, à leur mère française. Le Quai d'Orsay a

assuré jeudi qu'il suivait « de près » les contentieux liés aux enlèvements d'enfants au sein de couples franco-allemands.

L'AFFAIRE des deux enfants enlevés en France par leur père allemand a connu, jeudi 16 juillet, un rebondissement inattendu avec la décision de la Cour constitutionnelle allemande de suspendre l'exécution d'une décision de justice qui ordonnait à Armin Tiemann, un père allemand, de remettre sans délai ses deux enfants à Cosette Lancelin, leur mère française. La veille, mercredi 15 juillet, la cour d'appel de Celle (Basse-Saxe) avait ordonné la restitution de Matthias, sept ans, et Caroline, trois ans, à leur mère, conformément à la convention internationale de La Haye relative aux enlèvements d'enfants et à des jugements français antérieurs (*Le Monde* du 17 juillet).

Saisi par l'avocat de M. Tiemann, M. Donald Cramer, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a décidé de suspendre l'exécution de la décision de la cour d'appel jusqu'au 3 août, date à laquelle elle examinera l'affaire au fond. L'avocat du père avait saisi cette haute juridiction dès que l'arrêt de la cour d'appel avait été rendu. La rapidité de la Cour constitutionnelle sur ce dossier est « exceptionnelle », a déclaré M. Cramer au *Monde*. Ce dernier n'espérait pas de décision avant deux ou trois semaines et explique cette diligence par le fait qu'il a assorti son recours d'une

« cause urgente, en raison des dommages irréversibles que pouvait causer l'exécution de la décision de Celle ».

Les soutiens de Cosette Lancelin ont appris par la presse et avec stupeur la décision de la Cour constitutionnelle. « Je ne peux pas comprendre que la justice allemande laisse des enfants aux mains d'un homme qui les a déjà enlevés deux fois, a déclaré pour sa part Catherine Iniesta-Urban, déléguée en Allemagne du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Une première fois à Montoire (Loir-et-Cher) le 28 mars, et une deuxième fois lorsque la décision de la cour d'appel de Celle a été connue ».

Mercredi 15 juillet, alors que l'arrêt de la cour d'appel venait d'être rendu public, l'huissier de justice chargé de récupérer les enfants au domicile de M. Tiemann, cinquante-trois ans, directeur administratif de la commune de Kirchdorf, n'a pu faire exécuter la décision de justice. Selon l'un des conseils juridiques de M. Lancelin en Allemagne, M. Eslun Andréas, huissier accompagné de policiers a constaté que la maison familiale était vide, M. Tiemann étant parti avec ses enfants.

Selon M. Donald Cramer, son client ne serait pas en fuite avec les enfants mais en vacances. Il l'a informé de la décision de la Cour

constitutionnelle par le biais de sa secrétaire. Armin Tiemann avait indiqué au journal local *Süddeutsche Zeitung*, dans son édition du 16 juillet, qu'il ne rendrait les enfants que si la Cour constitutionnelle l'y obligeait. L'arrêt de la cour d'appel de Celle le condamnant par ailleurs à une amende de 10 000 deutschemarks s'il ne restituait pas les enfants.

« PROBLÈME D'EXÉCUTION »

M. Iniesta-Urban, qui est en contact avec près de soixante parents français cherchant à revoir ou à récupérer leurs enfants retenus en Allemagne par leur ex-conjoint, s'était réjoui de la décision rendue par la cour d'appel de Celle mais demeurait inquiet quant à la possibilité pour M. Lancelin de récupérer ses enfants. « M. Lancelin n'est pas la première à obtenir une décision de justice allemande en sa faveur », a-t-elle déclaré. Mais, en dépit de tels jugements, certains parents ne récupèrent jamais leurs enfants », ajoutait-elle. C'est notamment le cas de Denis Supersac, qui a créé il y a deux ans

l'association SOS Enlèvements d'enfants par l'Allemagne. Il a obtenu des jugements français et allemands lui confiant la garde de ses deux enfants. S'il a récupéré son fils, il n'a toujours pas revu sa fille depuis cinq ans. « Il est important d'obtenir un jugement d'un tribunal allemand, déclare-t-il, mais il y a aussi dans ce pays un problème d'exécution des décisions de justice ».

Les enlèvements d'enfants entre parents français et allemands, évoqués lors du sommet franco-allemand en Avignon le 6 mai, ont pris une allure d'affaire d'Etat. Le Quai d'Orsay a assuré, jeudi 16 juillet, qu'il suivait « de près » les développements du conflit opposant M. Lancelin à M. Tiemann. Il a de nouveau appelé les autorités politiques allemandes à faire en sorte que les décisions des tribunaux français concernant les enlèvements d'enfants issus de couples mixtes franco-allemands soient appliquées conformément aux conventions internationales.

Michèle Aulagnon

Un adjoint de sécurité mortellement blessé avec une arme de service

Le tireur a été placé en garde à vue

UN ADJOINT de sécurité, âgé de vingt ans, a été tué accidentellement par l'un de ses collègues, jeudi 16 juillet, dans le 19^e arrondissement de Paris. Les deux adjoints, dont l'identité n'a pas été révélée, avaient récemment été recrutés dans le cadre du plan emploi-jeune de la police nationale. Ils visitaient le « parc Nord », un garage pour véhicules de police, situé boulevard Mac Donald, et dépendant de la direction de la logistique de la préfecture de police (PP). Ils étaient accompagnés notamment de leur tuteur, un gardien de la paix du 18^e arrondissement.

Le drame s'est produit au moment où ils s'apprétaient à quitter les lieux. Les deux adjoints attendaient le retour des policiers partis récupérer le véhicule de service. L'un d'entre eux aurait alors signalé à son collègue que son arme, un pistolet automatique 7,65 mm, était mal engagée dans l'étui. Il se serait approché, puis emparé de l'arme, et c'est à ce moment que le coup serait parti, transperçant la victime de part en part. Transporté d'urgence à l'hôpital, le jeune ad-

joint de sécurité décéda un peu plus tard. L'enquête a été confiée, dans un premier temps, à la troisième division de police judiciaire. Le tireur a été placé en garde à vue et l'inspection générale des services, la police des polices, pourrait être saisie du dossier. Une autopsie de la victime devait avoir lieu dans la matinée de vendredi.

MESURE CRITIQUÉE

C'est la première fois qu'un incident de cette nature est enregistré depuis l'entrée en service des adjoints de sécurité à la fin de l'année dernière. Le ministère de l'Intérieur avait décidé que ces nouveaux agents de police sous contrat pour cinq ans avec l'Etat seraient dotés d'armes de service, à l'issue de leur formation de deux mois dans les écoles de police. Cette mesure avait été critiquée par les principaux syndicats de la police nationale, Alliance, FUNSA-Police, et le syndicat général de la police (*Le Monde* du 17 décembre 1997).

Pascal Ceaux

Les huit années de combat de Rita pour revoir ses filles résidant en Roumanie

NANCY de notre correspondante: « Jamais je ne renoncerais. » Rita Zinid Ignacolo, quarante-quatre ans, une architecte messine, est une mère déchirée, mais déterminée. Huit ans qu'elle se bat pour récupérer Maud et Adèle, ses deux filles enlevées par leur père, un architecte d'origine roumaine, alors qu'elles avaient cinq et huit ans. Depuis huit ans, Rita est allée plaider sa cause devant les tribunaux français, américains et roumains, qui lui ont donné raison. Chaque fois, elle s'est heurtée à l'impossibilité de faire exécuter les décisions judiciaires.

« Quelquefois, je suis fatiguée, confie-t-elle. Après tant d'années de procès, de décisions favorables, toujours cette impuissance, cette mauvaise foi. J'ai tout essayé : les tribunaux, les papiers administratifs, les audiences auprès des ministres, celui de la justice, celui des affaires étrangères, les consulats, les ambassades, les manifestations, et même la télé. Et pour quel résultat ? »

En huit ans, elle n'a pu voir ses filles que quelques minutes. C'était en janvier 1997, à Bucarest, où Rita faisait pour la huitième fois, le cœur battant, le voyage. « Maud, je l'ai aperçue un instant entre deux portes, elle s'est enfuie, se souvient-elle. Adèle était en pleurs. Je n'ai pas pu m'approcher d'elle. Je lui ai dit que ça faisait des années que j'attendais ce moment. »

L'entrevue s'est passée « dans un lieu neutre » choisi par le ministère de la justice roumain : l'école des filles, aujourd'hui âgées de dix-sept et quatorze ans. « J'ai appris par la

suite que leur père enseignait dans cette école. La représentante du ministère de la justice triomphait en voyant leur réaction. Elle m'a dit : "Vous voyez bien qu'elles ne veulent plus vous voir" », raconte Rita.

La vie de Rita a volé en éclats en août 1990, lorsque Dan, son mari, un architecte d'origine roumaine, s'est envolé pour les Etats-Unis avec Maud et Adèle pour les vacances. Le couple venait de divorcer par consentement mutuel, et la garde des filles avait été confiée au père. Sous le choc, Rita avait saisi la justice. Devant la cour d'appel de Metz, elle aura gain de cause : les enfants doivent résider avec leur mère. Mais Dan a disparu. Rita fait un emprunt et se paie les services d'un détective privé texan et d'un avocat américain pour pister son ex-mari. On retrouve sa trace à Houston, puis à Los Angeles. Entre-temps, les amis du couple ont reçu un faire-part de mariage de Dan. Il a refait sa vie. Il est insaisissable.

Rita finira par le localiser en Roumanie, son pays d'origine. En 1994, le tribunal de Bucarest confirme les décisions françaises en faveur de Rita, et en 1996 Dan est débouté d'une action judiciaire entreprise à Metz visant à obtenir un transfert de résidence des enfants. Rita a introduit voici quelques mois une requête auprès de la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg, afin que les décisions judiciaires soient appliquées « en dépit du peu d'emprise de la Roumanie... ».

Monique Raux

DÉPÊCHES

■ JUSTICE : cinq volontaires travaillant au Stade de France ont été poursuivis pour escroquerie contre le Comité français d'organisation (CFO), dans le cours d'une information judiciaire ouverte mardi 14 juillet à Bobigny (Seine-Saint-Denis). Les cinq stadistes sont soupçonnés d'avoir monnayé l'entrée de supporters sans billet dans le stade, le soir de la finale Itàli-France.

■ Jean-Michel Boncheron a été placé en régime de semi-liberté, jeudi 16 juillet. Il travaillera dans une société de négoce de carrelages avant de regagner en soirée la prison de Gragnan (Gironde). L'ancien député et maire (PS) d'Angoulême purge une peine de quatre ans de prison, dont deux avec sursis, notamment pour abus de biens sociaux.

■ UNIVERSITÉS : FUNEF-ID confirme sa prédominance de première organisation syndicale chez les étudiants aux élections des délégués du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). A l'issue des résultats publiés jeudi 16 juillet, elle devance, avec cinq sièges, la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE) (3 sièges), FUNI (1 siège), FUNEF (1 siège) et Promotion et défense des étudiants (1 siège).

Montpellier, la ville qui réalise ses rêves...

- Bordelle le Festival Techno
- Le tramway de l'an 2000
- Le Casque de l'Armée Française 98
- La future Grande Bibliothèque Paul Chemetov et Berja Haldebo
- Le Festival de Radio France à Montpellier Langueoc-Roussillon
- Le quartier Antigone Riarda Boffil
- Le Festival Montpellier Danse
- Le Corum Opéra Palais des Congrès Claude Vasconi

Il y a 15 ans, Montpellier prenait les traits d'une petite surdouée qui promettait beaucoup... Aujourd'hui la cité médiévale, réputée pour ses universités et appréciée pour son charme ensoleillé a su s'inscrire dans la modernité. On vient maintenant à Montpellier en entrepreneur, en festivalier, en congressiste, en amateur d'art et d'architecture, en supporter de football ou en "acro" de musique techno... On y viendra bientôt en plaisancier quand, avec Port Marianne, sera réalisé le rêve de rejoindre la Méditerranée.

Montpellier, c'était le Sud, c'est maintenant un peu plus que le Sud.

Georges Frèche
Président de Montpellier District

stres passée au crible

L'ALOI AUBRY
chez votre libraire

DISPARITION

BERYL BRYDEN, chanteuse de jazz, est morte, mardi 14 juillet, à l'hôpital St. Mary, à Londres. Elle était âgée de soixante-dix-huit ans. Celle qu'Elia Fitzgerald avait appelée la « reine du blues britannique » avait commencé sa carrière dans une formation amateur au Cambridge Jazz Club. A la fin des années 40, elle avait chanté avec des formations de jazz traditionnel, dont celles de George Webb ou Alex Welsh. Elle était surtout connue en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, qu'elle a régulièrement visités dans divers festivals et clubs. Son répertoire puisait dans les blues traditionnels et le « vaudeville », ces chansons des musiciens itinérants du début du XX^e siècle. En 1954, elle connut un grand succès avec le morceau Rock Island Line, dont deux millions de disques ont été vendus.

NOMINATION

SANTÉ Christian Charpy, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé, lors du conseil des ministres du 15 juillet, président du conseil d'administration de l'Agence française du sang. [Né en novembre 1959, titulaire d'une maîtrise d'économie, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Christian Charpy fut nommé auditeur à la Cour des comptes en 1986, à sa sortie de l'ENA, et promu conseiller référendaire en janvier 1990. Détaché comme deuxième conseiller à Pékin, de juillet 1990 à août 1992, il fut ensuite adjoint au chef du service de l'action humanitaire à la direction des affaires politiques du ministère des affaires étrangères (1992-1993). Conseiller technique aux cabinets de Simone Veil au ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, et de Philippe Douste-Blazy au ministère délégué à la santé (1993-1994), il dirigea le cabinet de ce dernier, de mars 1994 à mai 1995. Christian Charpy était, depuis juillet 1995, directeur général de la société nationale de programmes Radio France Internationale (RFI) et parallèlement directeur général de la Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion (Somer) depuis novembre 1996.]

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du samedi 11 juillet sont publiés :
● Sécurité sociale : un décret relatif au reversement exigible des médecins conventionnés en cas de non-respect de l'objectif prévisionnel d'évolution des dépenses médicales et modifiant le code de la Sécurité sociale.
● Personnes âgées : un décret relatif à la prestation spécifique dépendance des personnes âgées.
Au Journal officiel daté mercredi 15-jeudi 16 juillet sont publiés :
● Contrôle médical : un décret relatif au contrôle médical et modifiant le code de la Sécurité sociale.
● Code du travail : un décret modifiant le code du travail.
● Site classé : un décret portant classement parmi les sites du département des Hauts-de-Seine de l'hippodrome de Saint-Cloud.
● Codification : un décret relatif à la composition et au fonctionnement de la commission supérieure de la codification.
● Professions libérales : un décret fixant pour l'année 1998 les cotisations du régime de retraite de base et des régimes de retraite complémentaires des professions libérales.
● Aménagement du territoire : un décret relatif aux conditions de rémunération des collaborateurs extérieurs de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances
Cécile et Jacques JOSEPH sont heureux d'annoncer la naissance, le 10 juillet 1998, de leur deuxième petit-enfant,
Cappucine,
sœur de
Charles,
chez
Anne-Claire et Frédéric LECOMTE-JOSEPH.
La Pinenière,
78950 Gambais.

Anniversaires de naissance

- Clermont-Ferrand, 1973-1998.
Heureux anniversaire,
Anaïs,
et bonne route pour la vie avec tout notre amour.

Mariages

- Paris, Mérynac,
M. et M^{me} Wolf RUGER
ont la joie d'annoncer le mariage de leur petite-fille,
Caroline BINEAU,
avec
Sébastien ZAJAC.

Décès

- M^{me} Henri Jacques Chevallier et sa famille
ont la douleur de faire part du décès de
Henri Jacques CHEVALLIER,
survenu subitement, le 13 juillet 1998,
dans sa soixante-troisième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 15 juillet, en l'église Notre-Dame de Boulogne.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Sauv-la-Cousière (Dordogne),
15, avenue J.-B. Clément,
92100 Boulogne-Billancourt.

- Philippe Lemoine, président-directeur général,
Michel Philippin, directeur général,
Et tous les collaborateurs de LaSer,
branches services et technologie du groupe Galeries Lafayette,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Henri Jacques CHEVALLIER,
directeur général de Mag Info,
président de Logali,

survenu brutalement, à Paris, le 13 juillet 1998.

66, rue des Archives,
75003 Paris.

- L'ensemble du personnel de Mag Info et de Logali
ont la douleur de faire part du décès de

Henri Jacques CHEVALLIER,
directeur général
et fondateur de Mag Info,
président de Logali,

survenu subitement, le 13 juillet 1998,
dans sa soixante-troisième année.

66, rue des Archives,
75003 Paris.

- L'ensemble des représentants des entreprises de MERCATEL

ont la douleur de faire part du décès de leur président,

Henri Jacques CHEVALLIER,

survenu subitement, le 13 juillet 1998.

Les obsèques ont eu lieu le 15 juillet, en l'église Notre-Dame de Boulogne.

Les membres de MERCATEL rendent hommage à leur président, qui, par sa compétence, sa pugnacité et son dévouement, a permis au commerce français de comprendre et de maîtriser les mutations technologiques qui conditionnent son avenir.

Christine et Michel Deschamps, Remy Deschamps et Fanny Guilloton, M^{me} Colette Aubertier,

ont la douleur de faire part du décès de

Julien DESCHAMPS,

survenu le 15 juillet 1998, à l'âge de vingt-cinq ans.

Sa famille et ses amis se réuniront le mardi 21 juillet, à 13 heures, au crématorium du Parc-Lachaise.

- La Fédération Interco CFDT. Sa branche police nationale, Le Syndicat CFDT police Ile-de-France,

ont la douleur de faire part du décès, survenu le 13 juillet 1998, de

Jean DUBREUIL,

ancien conseiller fédéral, ancien secrétaire général du Syndicat CFDT de la police parisienne.

Afin d'honorer son souvenir, ses amis se rassembleront à Paris, le 11 septembre, à 12 h 30, 47-49, avenue Simon-Bolivar, 75950 Paris Cedex 19.

- M^{me} Hubert Van Eckhout, son épouse, M. Arnaud Van Eckhout, M^{me} Laurence Van Eckhout, M. Thibault Van Eckhout, ses enfants,

M^{me} Maurice Van Eckhout, sa mère,

M. et M^{me} Etienne Colas des Francs, M. et M^{me} Gérard Van Eckhout, M. et M^{me} Jean-Pierre Van Eckhout, M. et M^{me} Xavier Van Eckhout, M. et M^{me} Philippe Van Eckhout, ses neveux, frères, beaux-frères et belles-sœurs,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Hubert Van ECKHOUT,

chevalier de l'Ordre national du Mérite,

survenu le 15 juillet 1998, à Paris, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 21 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5^e, où l'on se réunira. Elle sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

Faire des dons à l'Association l'ARS, 24, rue Lochardière, Paris-11^e.

- Le 9 mai 1998 est décédée, à Vienne (Autriche),

Gundi HERRNSTADT-STIMMETZ,

réfugiée en France dès 1934, brigadiste de l'été 1936 à février 1939, résistante de septembre 1939 à juillet 1944 en Belgique,

arrêtée, blessée par l'armée allemande le 20 juillet 1944 et emprisonnée, devenue traductrice et collaboratrice d'une maison d'édition, femme de cœur et d'intelligence, amie de la France et fidèle de la langue française.

Le 18 juillet est une date anniversaire qui lui convient.

Un de ses amis français,

- M^{me} Simone Joubert, son épouse, M^{me} Suzanne Joubert, sa fille,

M^{me} Christine Martinez, Xavier, Luc, Philippe et Marc Mathurin, ses neveux, ont le chagrin de faire part du décès de

M. André-Georges JOUBERT,

survenu le 13 juillet 1998, à Paris-14^e, dans sa soixante-dix-septième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 20 juillet, à 15 h 30, au cimetière communal de Bagneux, 15, avenue de Garlande.

- Son frère, Yves Koechlin, Et sa famille, Ses neveux et nièces, Les familles Koechlin, Li et Lerique, ont la grande tristesse d'annoncer la perte de

Hélène KOECHLIN,

artiste-peintre,

survenue soudainement le 10 juillet 1998, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

26, rue des Boulangers, 75005 Paris.

- M^{me} Michèle Kopecky, son épouse, Laura, Irène et Vladimir, ses enfants,

M^{me} Helena Kopecká, sa mère,

Le capitaine et M^{me} Daniel Kopecky, son frère,

Et toute sa famille, ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Michal KOPECKY,

survenu le 14 juillet 1998, à l'âge de quarante-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 21 juillet, à 15 h 30, au temple de l'Étoile, 54-56, avenue de la Grande-Armée, Paris-17^e, suivie de l'inhumation dans la stricte intimité familiale.

K Bronze 7280, 16000 Frs.

6 République tchèque, 3, rue de Harpon, Résidence de la Baletta, 92290 Châtenay-Malabry.

- Le président, Et la direction générale du groupe Danone

profondément touchés par le décès de

Michal KOPECKY,

directeur général de Cokoladovny AS (République tchèque),

s'associent à la peine de sa famille et lui témoignent toute leur sympathie.

(Le Monde du 17 juillet.)

- M. et M^{me} Joël Rochard, M^{me} Elisabeth Rochard, MM. Benjamin et Nathanaël Rochard, M^{me} Abigail Rochard,

M. et M^{me} Hans Leisner, Les familles Hoira, Kahlenberg, Leisner et Sossan,

ont la tristesse de faire part du décès de

Michelle LELOUSTRE,

survenue le 13 juillet 1998, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

52, rue Étienne-Marcel, 75002 Paris.

- M^{me} Nicole Guiso-Maclouf, son épouse, Béatrice, Antoine et Guillaume, ses enfants,

M. et M^{me} Jean Maclouf, ses parents, M. et M^{me} Pierre Maclouf, M. Jean Maclouf, Étienne et Malika, Marie-Thérèse et Marguerite,

ses frères, beaux-frères, neveux et nièces, M^{me} Yvonne Bland,

M. et M^{me} Pierre Guiso, ont le très grande tristesse de faire part du soudain rappel à Dieu de

M. Jacques MACLOUF,

directeur de recherche au CNRS,

le 14 juillet 1998.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, aura lieu en l'église Saint-Pierre de Chailot, Paris-16^e, le mardi 21 juillet, à 14 h 30.

« Plus fort et plus haut encore... vers la lumière. »

4, rue Christophe-Colomb, 75008 Paris, 27, cours Bugaud, 87000 Limoges.

- Le docteur et M^{me} Raoul de Tarray, son épouse, M. et M^{me} Marc Bouvet, M. Renaud de Tarray et Nicolas,

ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Paulette NETTER,

survenue le 14 juillet 1998, à Créteil.

Le levé du corps aura lieu le lundi 20 juillet, à 15 h 15, à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne), suivie de l'inhumation, à 16 h 30, au cimetière de Clichy-Nord (Hauts-de-Seine).

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

- M^{me} Claude de Préval, née Yves Le Meledo, Cécile, Gabrielle et Julien, ses enfants,

La vicomtesse de Préval, née Gudin du Pavillon, sa mère,

Nicely et Jacques Branger, Christian et Céline de Préval, Roger et Catherine de Préval, Solange Odlet, Georges de Préval, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,

ont la douleur de faire part du décès subit de

Claude de PRÉVAL,

professeur d'immunologie à l'université P.-Sabatier de Toulouse, directeur de l'unité de recherche 395 de l'Inserm de Toulouse,

directeur de l'Institut fédératif de recherche de Purpan,

le 11 juillet 1998, à cinquante-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

6, rue de Péronne, 31000 Toulouse, 28, rue Vasco-de-Gama, 75015 Paris.

- Le directeur général, Le président du conseil d'administration, Et l'ensemble du personnel de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Claude de PRÉVAL,

directeur de l'unité Inserm 395 « Réponse immunitaire et complexe majeur d'histocompatibilité », président du Conseil scientifique consultatif régional Inserm Midi-Pyrénées, directeur de l'Institut fédératif de recherche de Purpan,

« Institut d'immunologie cellulaire et moléculaire de Purpan », survenu le 11 juillet 1998.

- L'administrateur délégué régional, l'unité Inserm 395, L'IFR, le CSCCR, Et toute la communauté scientifique de Midi-Pyrénées,

ont la douleur de faire part du décès, le 11 juillet 1998, de

Claude de PRÉVAL,

professeur d'immunologie à l'université Paul-Sabatier, directeur de l'unité Inserm 395 « Réponse immunitaire et complexe majeur d'histocompatibilité », directeur de l'Institut fédératif de recherche « Immunologie cellulaire et moléculaire de Purpan », président du Conseil consultatif régional Inserm.

Scientifique, il était de toute sa vie. Dévoué et généreux, il s'est toujours totalement investi pour toute la communauté. Il a insufflé et nourri l'esprit d'ouverture et de collaboration. Il savait que le progrès de la connaissance et de l'homme trouve sa source dans la rencontre et le partage.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiaires d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

- Le docteur Gabriel Spira, son épouse, Dan, Ida, Irina et David, ses enfants avec leurs conjoints, Zoé, Eva, Cléo, Léa, Annabelle et Benjamin, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Jeannine SPIRA,

survenue le 15 juillet 1998, à l'âge de soixante-trois ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 20 juillet, à 15 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet.

Ni fleurs ni couronnes.

Anniversaires de décès

Francis DI COSTANZO

absent parmi nous depuis le 29 juillet 1996.

Une messe sera dite à son intention, le 26 juillet 1998, en la cathédrale de Venise (Alpes-Maritimes).

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

M^{me} J. F. Di Costanzo et ses enfants,

- Il y a dix ans, le 18 juillet 1988, mourut

Didier DUMAX,

Tu ficas dentro dos nossos corpos.

Nominations

DIRECTIONS DES PROGRAMMES DU GROUPE ESSEC

Christian Koenig est nommé directeur de l'école ESSEC. Il succède à Maurice Thévenet qui assurera Gérard Vallat, directeur général du groupe ESSEC, dans l'animation du comité de développement international.

Par ailleurs :

● Alain Bernard est directeur du Centre de formation des apprentis du groupe ESSEC ;

● Philippe Pierre-Damier est directeur de l'ESSEC IMD, formation permanente au CNIT à la Défense ;

● Gérard Guibault est directeur des trisèmines cycles ;

● Francis Klein est directeur de l'ESPCI. Il est remplacé par Michel Bon, président de France Télécom, est président du conseil de surveillance, Claude Durval, vice-président de la CCI Versailles Val-d'Oise-Yvelines, est président du directeur du groupe ESSEC.

La flamme

- Dimanche 19 juillet 1998, à 11 heures, en hommage aux victimes des persécution nazies et antisémites, la ville de La Rochelle sera « égée de déportés et morts Michel Crépeau, présentateur, lors de la cérémonie organisée au Monument aux morts, le symbole de l'Infinie Flamme de Daxian contre les exterminations, point par Colette Azoulay. (Président, Marc Boissière.)

CARNET DU MONDE

TARIFS 98 - TARIF à la ligne

DÉCS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCS 109 HT

Tarif Abonnés 95 F HT

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES 500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES

Tout le reste suppl. : 60 F TTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT

COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter

☎ 01.42.17.23.80 + 01.42.17.23.96 Fax : 01.42.17.21.26

Jeux de mots 36 15 LEMONDE 2,23 F la minute

SOUTENANCES DE THÈSE 67 F HT la ligne Tarif Étudiants 98

Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS L'ÉTAT DES CONFLITS DANS LE MONDE Numéro de juillet-août 1998 - 12 F

Envie de vacances... Tapez VOL ! Tous les tarifs aériens en un seul clin d'oeil (vols réguliers, charters, promotionnels) ...et des billets d'avion à gagner

Partez en vacances avec Le Monde FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES... RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES. Vous êtes abonné(e) Vous n'êtes pas abonné(e)

Handwritten note in Arabic script: هذا من الامتحان

مركزنا من الامم المتحدة

RÉGIONS

LE MONDE / SAMEDI 18 JUILLET 1998

De nombreux espaces naturels échappent à toute protection

Selon l'Institut français de l'environnement, de larges pans du patrimoine naturel ne sont inclus ni dans les parcs régionaux ou nationaux ni dans les diverses réserves. Malgré tout, un réseau de conservation de la biodiversité commence à s'implanter sur le territoire

LA POLITIQUE française de protection des espaces et espèces remarquables laisse « de larges pans de notre patrimoine naturel » sans protection. C'est le constat que dresse la dernière étude des *Données de l'environnement*, que l'Institut français de l'environnement (IFEN) devait rendre publique vendredi 17 juillet. Ce bilan mitigé a été réalisé à partir des données de l'inventaire Corine Land Cover, base de données européenne de l'occupation des sols.

L'IFEN a cherché à savoir comment la biodiversité était prise en compte dans les réseaux d'espaces protégés existant dans l'Hexagone. Les recensements menés dans le cadre de l'application de la directive européenne *Habitat* (qui vise à la mise en place d'un réseau de milieux protégés appelé « Natura 2000 ») ont permis de mieux cerner la réalité de ces milieux sur notre territoire. Ainsi, la directive a identifié 172 habitats, 57 espèces végétales et 83 espèces animales, dont la conservation doit être assurée au plan européen. Zones centrales des parcs nationaux, réserves naturelles, zones de protection spéciale (ZPS de la directive européenne « Oiseaux »), parcs naturels régionaux (PNR), zones « Ramsar », pour la préservation des zones humides : tous les labels existants ont été passés au peigne fin pour mesurer leur degré d'efficacité à l'anne de la protection des milieux naturels.

Premier constat : les catégories d'espaces protégés commencent à constituer un ensemble cohérent, même s'il demeure hétérogène. Tous les parcs nationaux, ainsi que la presque totalité des réserves naturelles, abritent des habitats d'intérêt européen ; on trouve au moins un habitat prioritaire dans presque

tous les parcs naturels régionaux. Pour les espèces animales, l'étude signale une bonne couverture quantitative des vertébrés.

Mais la protection des espèces en danger et de la flore menacée demeure insuffisante dans l'ensemble des réseaux. C'est le deuxième et principal constat dressé par Laurent Duhautois, responsable du patrimoine naturel à l'IFEN et auteur de l'étude : « Les espèces menacées sont mal protégées et la proportion de ces populations dans les réseaux est trop faible pour assurer leur survie. » Les oiseaux sont particulièrement vulnérables ; ainsi, pour les deux tiers des espèces dites en danger, les effectifs dans les réserves naturelles restent faibles. Aucune réserve ou parc n'abrite de couple de gypaètes barbus ; d'autres espèces comme la pie-grièche rose, le butor étoilé, la cigogne blanche ou l'aigle de Bonelli y sont trop peu représentées. En revanche, 90 % des macreaux moines sont hébergés dans ces espaces. « Ces chiffres montrent que la gestion des espèces menacées ne peut se limiter aux réserves. Il faut les protéger aussi à l'extérieur et s'occuper de la nature "ordinaire" », précise M. Duhautois.

ACCESSIBLES AU PUBLIC

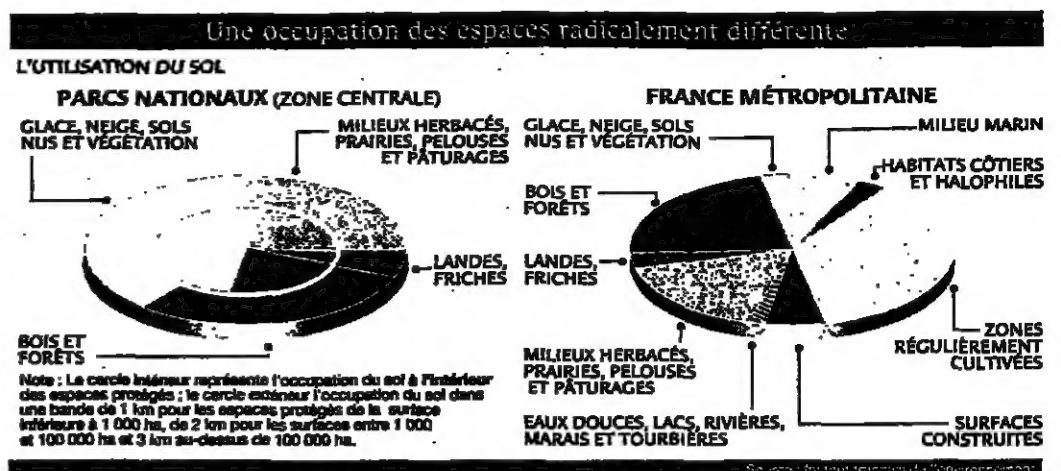
L'étude démontre également que le niveau de protection diffère sensiblement, selon le type de label étudié. Si les espaces protégés se distinguent du reste du territoire par la faible proportion des zones construites et cultivées, l'auteur distingue deux types d'espaces. Les zones centrales des parcs nationaux, les réserves naturelles et les zones de protection spéciale qui ont un rôle de protection fort, d'une part ; les parcs naturels régionaux et sites « Ramsar », zones de grande taille

aux faibles contraintes, où les pressions liées aux activités humaines sont plus fortes sur les milieux, d'autre part.

Du fait d'une protection plus importante, les zones naturelles sont mieux garanties dans les parcs nationaux, réserves naturelles ou ZPS ; les PNR demeurent « plutôt un vaste ensemble de nature ordinaire riche sans fortes contraintes ». M. Duhautois compare ainsi les linéaires de routes et de voies ferrées par hectare pour chaque zone protégée : les parcs nationaux, réserves naturelles et zones de protection spéciale comptent, par exemple, dix à dix fois moins de routes que la moyenne nationale. Plus révélateur de la relativité de certains types de protection, l'écart est sensiblement le même avec les PNR et les zones Ramsar... « Leur fragmentation et leur accessibilité due aux infrastructures de transport fragilisent plus ces espaces », constate Laurent Duhautois.

L'étude, en effet, s'attache à démontrer — pour contrer certaines idées reçues souvent véhiculées par des élus locaux très fileux lorsqu'il s'agit de protection de la nature — que tous les espaces protégés sont largement accessibles au public. Chaque année, au moins trois millions de personnes visitent les réserves naturelles. Et près d'un Français sur quatre réside à moins de 10 kilomètres d'un parc naturel régional, huit sur dix à moins de 50 kilomètres. « On ne peut donc parler de sanctuaires inaccessibles », conclut l'auteur de l'étude. Cet ultime constat renforce sa conviction qu'« il reste de vastes secteurs à intégrer dans les réseaux d'espaces protégés ».

Sylvia Zappi



Dans les Alpes, le vagabondage du gypaète barbu

ANNECY
de notre correspondant

En 1993, Melchior et Assinat, deux gypaètes barbus, se sont sédentarisés au Reposoir, en Haute-Savoie, dans un espace non protégé. Ils sont revenus à l'endroit où ils avaient été lâchés quatre années plus tôt avant d'entamer leur période d'errance à travers les Alpes. L'an passé, ce couple a donné vie au premier jeune gypaète né hors captivité depuis la réintroduction de l'espèce dans l'arc alpin.

Le gypaète barbu avait totalement disparu des Alpes en 1910. Les bergers, qui redoutaient à tort ce charognard de trois mètres d'envergure, l'avaient exterminé, alors qu'il avait été épargné dans les Pyrénées, en Corse, en Crète, dans le Caucase et dans l'Himalaya.

Dans les années 80, la Fondation internationale pour la conservation du gypaète barbu a réintroduit quatre-vingts de ces rapaces dans quatre sites alpins : deux parcs nationaux situés en Autriche et en Suisse, celui du Mercantour et un espace non protégé : la vallée du Reposoir, près de Cluses.

« Notre site est intéressant, mais plus vulnérable », explique Antoine Rouillon, chargé du programme gypaète à l'Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement en Haute-Savoie. Parmi les atouts du Reposoir, l'animateur évoque les falaises calcaires truffées de grottes, une activité pastorale et la présence de bouquetins, donc forcément des cadavres d'animaux, l'absence de câbles électriques et de remontées mécaniques, fatales aux gy-

paètes, et surtout une population de montagne informée.

Quant aux principales menaces, elles sont liées à des pratiques autorisées à proximité du site : l'escalade, le parapente et la chasse. De plus, rien n'empêche EDF de construire, si besoin, une ligne dans le secteur.

Pour mener à bien son programme, Antoine Rouillon compte sur la population : « Les habitants doivent s'approprier le projet. Le gypaète devient alors un élément du patrimoine de la commune et le porteur de son histoire. »

Christophe Vincent

* Exposition sur le gypaète barbu en juillet et en août, tous les jours, au Reposoir (Haute-Savoie). Châlet Le Prariand. Tél. : 04-50-96-24-48.

La commission des finances étudie une réforme de la fiscalité locale

OUTRE LE RAPPORT de Didier Migaud (PS), consacré à la fiscalité du patrimoine (*Le Monde* du 17 juillet), la commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné, jeudi 16 juillet, une étude d'Edmond Hervé (PS, Ile-et-Vilaine), portant sur la fiscalité locale et destinée à éclairer les députés sur les choix qu'ils devront faire, à l'automne, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1999. L'auteur préconise une réforme profonde de deux des quatre impôts directs que perçoivent les collectivités locales : la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.

Dans le cas de la taxe d'habitation, le maire de Rennes constate que ce prélèvement suscite de nombreuses critiques et notamment qu'il ne tient aucun compte « de la capacité contributive du foyer ». « La caricature de ce constat, écrit-il, fut révélée en 1997 lorsque l'on apprit que 12 500 contribuables à l'impôt de solidarité sur la fortune ne payaient pas de taxe d'habitation. Cet impôt est même dégressif : « Pour un impôt moyen égal à 1,8 % du revenu imposable, le prélèvement de taxe d'habitation est supérieur à 2 % lorsque le revenu est inférieur à 100 000 francs, compris entre 1,5 % et 2 % pour un revenu imposable compris entre 100 000 et 500 000 francs, inférieur à 1 % au-delà de 500 000 francs de revenu imposable », note M. Hervé.

Pour remédier à ce travers, le député, qui avait déjà, en 1989, réalisé une étude sur la question suggérant la création d'une taxe départementale sur le revenu (TDR), propose une réforme radicale de sorte que l'assiette de cet impôt soit constituée « par les revenus des habitants » et non plus par ce que les experts appellent les valeurs locatives cadastrales.

Dans l'hypothèse où « ce changement serait mal accepté », il suggère, mais seulement à titre « transitoire », un « système mixte », reposant à la fois sur les valeurs locatives (révisées) et sur les revenus. Ainsi serait retrouvé, dit-il, « l'esprit qui avait présidé à l'instauration » en 1990 de la TDR — un

nouvel impôt auquel le groupe socialiste tenait beaucoup mais que le gouvernement de Pierre Bérégovoy a finalement suspendu en 1992.

Dans le cas de la taxe professionnelle, M. Hervé se montre également très critique à l'encontre du système actuel, mais dit son scepticisme sur les possibilités de changer profondément l'assiette de cet impôt payé par les entreprises, même si celle-ci a des effets anti-économiques bien connus. Sa préférence va à une autre solution : l'instauration d'« une taxe professionnelle à taux unique » (TPU), permettant que deux entreprises implantées dans des communes voisines ne soient pas assujetties à des prélèvements accusant des différences très fortes.

HÉSITATIONS

Le principe de la TPU, explique M. Hervé, serait le suivant : « Les entreprises localisées sur le territoire d'un même établissement public de coopération intercommunale sont soumises à un même taux de taxe professionnelle dépendant de l'activité intercommunale qui en motive le produit. » Pour les regroupements de collectivités dépassant 100 000 habitants, le député suggère que cette TPU soit obligatoire ou, à tout le moins, qu'un système fortement incitatif soit trouvé.

Le gouvernement, qui doit annoncer le 22 juillet ses choix fiscaux, pourrait-il retenir les différentes pistes défendues par M. Hervé ? Dans le cas de la taxe professionnelle, c'est très probable : l'idée d'une taxe professionnelle à taux unique a visiblement les faveurs du ministre des finances et des autres ministères concernés.

En revanche, le gouvernement semble avoir quelques hésitations dans le cas de la taxe d'habitation et pourrait être tenté de donner la priorité à la révision des valeurs locatives, repoussant à plus tard la prise en compte des revenus des contribuables.

Laurent Mauduit

Deux cents vélos gratuits pour les Rennais

UNE VILLE PIONNIÈRE, cela se bichonne. Pour Rennes — sa première implantation dans l'Hexagone —, la société de mobilier urbain More Group France fait assaut d'amabilités : sa filiale Adshel vient de lui livrer 200 vélos, mis gracieusement à la disposition des habitants du district, dans 25 stations de prêt reliées à un central par le réseau itinéraire. More Group tient ainsi les engagements pris à l'automne lors de la signature du contrat qui lui a permis de succéder à Decaux dans la capitale bretonne (*Le Monde* du 28 octobre 1997 et du 4 juin).

Une carte à puce permet l'accès au parc. L'engin, futuriste, a été conçu par Peugeot. Ses pneus renforcés, ses feux protégés, son antivol et son revêtement de selle « anti-agression » devraient lui permettre de se montrer résistant.

La bonne vieille dynamo à vécu : elle est remplacée par une génératrice électrique intégrée au moyeu avant. Avec ses rayons invisibles et son porte-bagage à l'avant du guidon, la bicyclette blanche ne passe pas inaperçue. Ce qui fait d'elle un intéressant support publicitaire dédié à France Télécom.

De la gare aux quartiers périphériques, les stations de prêt, auxquelles les engins sont électroniquement assujettis, sont équipées d'antenne GSM. Le système permet une gestion permanente du réseau. Une camionnette se chargera ainsi de répartir équitablement les vélos, ceux-ci étant destinés à circuler dans les rues, pas à dormir dans un garage familial. Les utilisateurs sont priés de ne pas les garder plus de deux heures.

Adshel avait proposé à Rennes de lui verser 5 % du chiffre d'affaires publicitaire généré par le mobilier urbain, ou bien une redevance de 2,5 % assortie d'un « plan vélo ». La commune a opté pour le second dispositif. Elle s'y prête bien avec son relief aussi escarpé que celui d'une cité hollandaise. Elle a, en outre, développé un réseau important de pistes cyclables et a coutume de louer des vélos à très bas prix pendant la belle saison.

More Group devrait pouvoir y roder son système, avant de le proposer « à Chigaco, puis à toutes les villes de France », selon ce qu'envisage son président, Pierre Lasisz. Mais l'offre, cette fois, sera payante.

Martine Valo

CARNET DE TARIFS

TARIF A 3 JOURS

109 HT

LES GARDIENS DE BUT SONT PARFOIS OBLIGÉS DE SORTIR DE LEUR CAGE. IL Y A DES JOURNALISTES QUI AIMERAIENT BIEN AVOIR CETTE CHANGE.

Coupe du Monde 1998
vente aux enchères publiques du ballon de la demi-finale France-Croatie au profit des journalistes emprisonnés dans le monde, samedi 18 juillet à 12 h. à la Fnac Champs-Élysées, 74, avenue des Champs-Élysées.

Le Monde

LES SAVANTS 5 DE BONAPARTE

Un chroniqueur chez les géants

A l'Institut d'Égypte, le 27 septembre 1798, le mathématicien Corancez présente « une nouvelle méthode pour réduire à de simples procédés analytiques la démonstration des principaux théorèmes de géométrie ». Quel rapport avec l'Égypte ? Ce travail aurait pu être fait aussi bien en France. A moins d'estimer que l'air du Nil serait particulièrement propice aux exercices intellectuels... D'autres mémoires tout aussi théoriques sont déposés sur le bureau de l'Institut, comme celui de Fourier sur les équations différentielles, ou celui de Monge sur la géométrie infinitésimale. Mais, la plupart du temps, les savants de Bonaparte ne travaillent pas en chambre : ils saisissent toutes les occasions de se rendre sur le terrain, ce qui n'est pourtant guère facile dans cette Égypte en panne de « pacification », où Mamelouks, Bédouins et paysans continuent de harceler les forces françaises.

Une exploration scientifique est organisée ainsi, en janvier 1799, au lac du Natron, à quatorze heures de marche du Caire, sous la conduite du général Andréossy, membre de l'Institut. Berthollet, qui y participe avec Fourier, est particulièrement intéressé par cette vallée asséchée en plein désert, car c'est le seul endroit connu où l'on trouve du natron (carbonate de sodium) à l'état naturel. Ce produit, utilisé pour la fabrication du verre ou le blanchiment du lin, est une éponge chimique. Pourquoi donne-t-il lieu sur le terrain à une réaction inverse de celle que l'on connaît en laboratoire ?

Les chimistes ont établi en effet que le carbonate a plus d'affinité avec le calcium, tandis que le chlorure a plus d'affinité avec le sodium. Or, au lac du Natron, sel et calcaire se dissolvent pour se recombiner autrement, donnant du chlorure de calcium et du carbonate de sodium. Berthollet tente de percer le mystère. Il se demande si l'humidité, la chaleur et la présence de vastes étendues crayeuses n'ont pas d'effets particuliers sur la réaction chimique, car le chlorure de sodium est drainé à travers le sol et la soude se fixe sur les rives et les plantes aquatiques.

De retour au Caire, le savant analyse ses échantillons et en arrive à une conclusion audacieuse : une réaction chimique est autant déterminée par les conditions dans lesquelles elle a lieu que par les espèces en présence. C'est une mise en question de la notion d'affinité. La chimie sort du laboratoire pour se rapprocher de la nature. La communication de Berthollet à l'Institut d'Égypte n'est qu'un avant-goût de son fameux *Essai de statique chimique*, qu'il présentera quelques années plus tard à Paris et qui fera date.

De telles excursions scientifico-militaires



doment l'occasion de sortir de sa discipline, de s'ouvrir l'esprit - et parfois le cœur. A la recherche d'animaux, le zoologiste Geoffroy Saint-Hilaire est stupéfié par les conditions de vie des fellahs. « Au total, les Égyptiens des campagnes sont misérables, à un point que l'on ne peut imaginer, écrit-il à l'un de ses correspondants. Croiriez-vous que le plus grand nombre des villages sont presque entièrement composés de huttes de terre qui n'ont pas trois pieds d'élévation ; que l'ouverture par où ces malheureuses créatures pénètrent dans leur tanière est un trou circulaire d'un pied et demi de diamètre et que ce trou reste toujours ouvert ; qu'il n'y a de superficie que de quoi coucher le mari, la femme et les enfants, tous rapprochés, et que, pour se glisser dans leur réduit, ils se mettent à plat ventre ? »

Dominique Vivant Denon, lui, ne tient pas en place. Ce quinquagénaire, qui a déjà parcouru l'Europe dans tous les sens, peut difficilement se contenter des jardins de l'Institut. Dès les premières semaines au Caire, il s'évade, ayant découvert les charmes du « fiacre des Égyptiens », le transport à dos d'âne. « Cette manière d'aller me

Savants et artistes ne travaillent pas en chambre. Accompagnant l'armée de Desaix, qui pourchasse les mamelouks dans le Sud, Vivant Denon découvre et dessine la Haute-Egypte entre deux coups de fusil

paraissait si agréable, raconte-t-il dans son célèbre *Voyage dans la Basse et la Haute-Egypte*, que je passais ma vie sur les ânes : peu de temps après mon arrivée, j'étais connu de tous ceux qui les louent ; ils étaient au fait de mes habitudes, portaient mon portefeuille et ma chaise à dossier, et me servaient d'écoliers tout le jour. »

Empruntant les ruelles étroites où deux baudets peuvent à peine se croiser, les poumons remplis de poussière et de parfums d'épices, Denon se laisse bercer par les débordements de sa monture pour se rendre jusqu'aux limites de la ville. Là, il peut dessiner l'aqueduc, les tombeaux des califes ou le canal qui amène l'eau du Nil au Caire à l'époque de l'inondation.

Qui saurait résister au charme de ces après-midi tièdes, traversées d'un frisson quand le soleil se couche entre deux minarets ? L'artiste brûle cependant de découvrir des horizons plus lointains. « J'étais fort bien au Caire, remarque-t-il. Mais ce n'était pas pour être bien au Caire que j'étais sorti de Paris. » A la première occasion, il troque donc son âne pour un cheval et va rejoindre l'armée du général Desaix, chargée de poursuivre l'un des deux grands chefs mamelouks, Mourad Bey, dans le sud.

Fils de hobereaux bourguignons, Vivant Denon a déjà derrière lui une carrière époustouflante. Monté très jeune à Paris, ce garçon fin, cultivé, plein d'audace,

pas... C'est grâce à ses relations - et particulièrement à Joséphine de Beauharnais - qu'il réussit à se glisser dans la commission des sciences et des arts de l'expédition d'Égypte.

Denon galope donc à la rencontre de l'armée de Desaix. Son journal de voyage n'indique pas la date précise de ce départ, qu'il romance un peu, comme tout le reste. Les Français ont déjà battu les Mamelouks à la bataille de Sediman, quelques semaines plus tôt (7 octobre 1798), ce qui n'empêche pas le chroniqueur d'en faire une description détaillée, et de dire « nous » en s'assimilant aux combattants. A la limite, on observe Mourad Bey qui s'est déployé sur une hauteur, avec tous ses cavaliers. Le chef mamelouk est couvert d'or et de pierres. Bientôt, cet or viendra affronter le fer des canons français. « La valeur est égale des deux côtés ; ils avaient celle de l'espérance, nous avions celle de l'indignation ; nos canons de fusils sont entamés de leurs coups de sabres ; leurs chevaux sont précipités contre nos files... » Une boucherie. « Jamais il n'y eut de bataille plus terrible, de victoire plus éclatante, de résultat moins prévu ; c'était un rêve dont il ne restait qu'un souvenir de terreur : j'en fis deux dessins. J'ai voulu peindre dans ces deux sujets la guerre telle qu'elle est, généreuse et implacable, atroce et sublime. »

Même dans les batailles auxquelles il assiste, Vivant Denon oscille toujours entre l'admiration et l'indignation. Les victoires françaises l'exaltent. Il avoue être excité chaque fois qu'il apprend que les Mamelouks sont dans les parages et qu'on va les combattre. « On veut gagner quand on joue. » Cet esthète ne peut s'empêcher de vanter « les apprêts d'une ba-

Les soldats de l'armée d'Orient ignorent les artistes, ne connaissant que des « savants », qu'ils assimilent à des ânes. Les ânes, eux, sont qualifiés de « demi-savants »...

taille » qui « présentent tant de mouvements, forment l'ensemble d'un si grand tableau ». Il n'ignore pourtant rien des honneurs de la guerre. Ayant participé à la campagne du Delta, aux côtés du général Menou, il a pu mesurer ce que « pacification » veut dire. Si des prisonniers français sont affreusement mutilés par leurs adversaires, à leur tour ils ne se privent pas de tuer, de violer et de piller, de la pire manière, malgré les ordres officiels.

Dans le grand jeu de cache-cache avec les Mamelouks, qui va conduire l'armée de Desaix jusqu'à l'extrême sud de l'Égypte, l'écrivain dessinateur reconnaît que « la difficulté de distinguer nos ennemis à la forme et à la couleur nous faisait tuer tous les jours d'innocents paysans ». De son propre

aveu, il préfère arriver avec un peu de retard dans les villages conquis « pour ne pas entendre les cris des habitants que l'on était forcé de dépouiller ». Et il finit par se demander - terrible constat ! - si, aux yeux des Égyptiens, les Français n'ont pas, finalement, remplacé les Mamelouks.

Beaucoup plus jeune que Denon, Edouard de Villiers du Terrage, qui accompagne une autre unité militaire au cours de cette période, note dans son journal des scènes qui l'ont révolté. Non loin de Suez, les éclaireurs du détachement de « dromadaires » capturent une famille bédouine. « Le général Boyer fit venir les deux hommes pour les interroger, pensant que ce pouvait bien être des vedettes ou des espions de l'armée ennemie. Pendant qu'il les questionnait en les criblant de coups de cravache, les vingt-cinq soldats firent subir à la pauvre femme les traitements les plus ignobles, sans que le général Boyer parût y faire attention. » Le fils est tué à bout portant par un soldat, qui se précipite ensuite pour le dépouiller.

« Quelle richesse, quelle abondance, quelle superfluité de moyens dans le gouvernement qui peut faire élever un tel édifice ! »

Peu après, le père subit le même sort. « Vers la fin de la journée, raconte le jeune ingénieur, nous rencontrâmes un troupeau de moutons conduit par une petite fille de neuf ou dix ans. On tua et prit des moutons tout ce que l'on put emporter. La petite fille elle-même fut mise sur un chameau et ramenée à Suez où elle devint la proie de l'état-major du général. Elle a fini, m'a-t-on dit, par être vendue à un capitaine marchand d'Yambo. »

Il n'est parfois pas nécessaire de quitter Le Caire pour mesurer la brutalité de certains hommes en armes. Accompagné de ses sbires, Barthélemy le Grec, que les Français ont recruté sur place pour s'occuper des basses besognes de police, sème la terreur dans les rues de la capitale. Un jour, il se fait annoncer chez le général Dupuy, qui donne un brillant déjeuner, en présence de plusieurs savants et artistes. Barthélemy arrive, un sac à la main, et fait rouler dans la pièce quelques têtes encore saignantes. Les convives sont horrifiés. Le général lui intime l'ordre de se retirer immédiatement avec son sinistre butin.

Les soldats de l'armée d'Orient n'ont toujours pas compris ce que des savants et artistes, en redingote et grand chapeau, font à leurs côtés. Ils ignorent d'ailleurs les artistes, ne connaissant que des « savants », qu'ils assimilent à des ânes. « Les ânes et les savants au milieu ! », lance un officier en ordonnant une formation en carré. Les ânes, eux, sont qualifiés de « demi-savants ». Denon a pu mesurer lui-même, au début de ce voyage vers la Haute-Egypte, le peu de cas qu'on fait des gens de son espèce. Passant au galop près d'un soldat, qui, dans un faux mouvement, l'a désarçonné d'un coup de baïonnette, il entend le militaire s'exclamer, le croyant mort : « Bah ! Ce n'est qu'un savant de moins. »

Au cours d'un autre voyage, le jeune Edme Jomard, ingénieur géographe, connaît une mésaventure semblable. S'étant embourbé dans un marais, il appelle un soldat à son secours. Celui-ci s'approche et, le regardant sans intervenir : « Ah ! Fy voilà, chien de savant. Vous avez voulu nous mettre dedans ; eh bien, tire ton plan à présent ! » Denon est, en re-



s'est vite fait remarquer de la cour de Louis XV. « Les cheveux bouffants, l'œil vif et noir, le nez un peu retroussé, les narines friandises, il avait alors l'air de sortir d'une fête de Watteau », écrit Anatole France. Denon se fait nommer gentilhomme d'ambassade à Saint-Pétersbourg, avant d'en être expulsé par Catherine II pour avoir favorisé l'évasion d'une comédienne française accusée d'espionnage. Il se retrouve diplomate à Stockholm puis dans les cantons suisses. Il rencontre Voltaire, qui le fascine, et lui consacre un dessin cruel, *Le Déjeuner de Ferney*, qui indigna le modèle mais rend l'auteur célèbre.

DENON poursuit sa carrière diplomatique à Naples et à Venise. Loin de la faire fuir, la Révolution française l'attire à Paris. Il traverse les différents régimes, jusqu'au Directoire. Connaissant tout le monde, étant de toutes les formes d'écriture, du théâtre au conte libertin en passant par le récit de voyage, il s'adapte à toutes les modes, quand il ne les devance

مركز الدراسات والبحوث

مركزنا من لاصح

es géants

ent pas
armée
mamelouks
ouvre
tre deux



vanche, très bien traité par les généraux, et ne fait pas d'éloges sur leur compte. Menou, qu'il a secouru de ses propres mains lors d'une bataille dans le Delta, est « un homme aimable, instruit, et mon ami pour longtemps ». Bellard lui fait partager sa tente. « Cette association fut aussi heureuse qu'étrange, car nous ne nous quittions plus de la campagne. » Avec Desaix, c'est le grand amour : « Nous avons passé ensemble des moments si doux et si répétés, marchant au pas côte à côte pendant douze à quinze heures de suite ; nous ne causions pas, nous rêvions tout haut ; et souvent, après ces séances si longues, nous nous disions : combien nous aurons de choses à nous dire le reste de notre vie ! » Les rapports avec les simples officiers et les soldats sont moins idylliques, mais, peu à peu, à force de partager leur vie quotidienne, Denon finira par se faire plus ou moins adopter par eux. Il part vers le sud avec une exaltation d'explorateur. « J'allais défricher, pour ainsi dire, un pays neuf ; j'allais voir le premier et voir sans préjugés ; j'allais fouler une terre couverte de tous temps par le voile du mystère et fermée depuis deux mille ans à tout Européen. »

ATOUT Européen ? Pas vraiment. Avant lui, quelques pionniers, dont plusieurs religieux catholiques, se sont aventurés dans ces régions incertaines. Mais aucun d'eux n'a pu le faire dans de telles conditions, sous la protection d'une armée. Ces voyageurs remontaient rapidement le Nil et, lorsqu'ils mettaient pied à terre, n'osaient s'éloigner de leur embarcation. Nombre de dessins antérieurs à l'expédition française ont été réalisés à partir d'un bateau. « Voir sans préjugés ? C'est vite dit. Denon est encore marqué par ses premières impressions au Caire. Devant les pyramides de Guizeh, il avait eu un haut-le-cœur : « La masse d'orgueil qui les a fait entreprendre paraît excéder celle de leur dimension physique ; et de ce monument on ne sait ce qui doit le plus étonner, de la démesure tyrannique qui a osé en commander l'exécution, ou de la stupide obéissance du peuple qui a bien voulu prêter ses bras à des pareilles constructions. » A la démesure des monuments s'ajoutait l'étrangeté des lignes, si éloignées des canons de l'art classique. Ces préventions vont s'évanouir en Haute-Egypte. Devant le temple de Dendera, Vivant Denon

oublie toutes ses critiques précédentes. Il est saisi, bouleversé. Les anciens Egyptiens lui paraissent être « des géants » et il se sent transporté brutalement « dans le sanctuaire des arts et des sciences ». Les exclamations se bousculent sous sa plume : « Quelle constante puissance, quelle richesse, quelle abondance, quelle superfluité de moyens dans le gouvernement qui peut faire élever un tel édifice, et qui trouve dans la nation des hommes capables de le concevoir, de l'exécuter, de le décorer, de l'enrichir de tout ce qui parle aux yeux et à l'esprit ! » Il voudrait tout dessiner, et n'ose commencer. Dessiner quoi ? Comment dessiner ? Lui, le grand voyageur, il n'a vu mille part autant de merveilles rassemblées. Tout le transport : l'architecture, la peinture, la sculpture, la moindre embrasure de porte, l'ornement le plus léger... Partout semblait régner l'équilibre et l'harmonie. Et ces visages de femmes : « (...) de la rondeur, de la volupté ; le nez petit, les yeux longs, peu ouverts, et relevés à l'angle extérieur... » Il se rend compte qu'il ne dispose que de quelques heures pour saisir ce qui a coûté des siècles à concevoir et réaliser. « Le crayon à la main, je passais d'objet en objet ; distrait de l'un par l'intérêt de l'autre, toujours attiré, toujours arraché, il me manquait des yeux, des mains, et une tête assez vaste pour voir, dessiner, et mettre quelque ordre à tout ce dont j'étais frappé. J'avais honte des dessins insuffisants que je faisais de choses si sublimes ; mais je voulais des souvenirs, des sensations que je venais d'éprouver ; je craignais que Timyra ne m'échappât pour toujours, et mes regrets égalaient mes jouissances. »

Dans une pièce du temple, où les soldats accourent, il découvre le fameux zodiaque. Ce planisphère circulaire, gravé dans un plafond, est rempli de personnages et d'animaux. Quatre femmes soutiennent la voûte céleste, aidées par quatre paires de géantes à tête de faucon. Un tableau saisissant, que Vivant Denon n'aura même pas le temps d'esquisser sur sa feuille à dessin. Il le reproduira quelques semaines plus tard, en redescendant le Nil. Ce soir-là, un officier, Latournerie, vient le trouver et lui dit : « Depuis que je suis en Egypte, trompé sur tout, j'ai toujours été mélancolique et malade ; Timyra m'a guéri ; ce que j'ai vu aujourd'hui m'a payé de toutes mes fatigues ; quoi qu'il puisse en être

pour moi de la suite de cette expédition, je m'applaudirai toute ma vie de l'avoir faite par les souvenirs que me laissera éternellement cette journée... » Le surlendemain, à 9 heures du matin, au détour d'une chaîne de montagnes, les Français tombent sur l'ancienne Thèbes, « la ville aux cent portes » célébrée par Homère. Nouvel éblouissement. « L'armée, à l'aspect de ses ruines éparses, raconte Denon, s'arrêta d'elle-même, et par un mouvement spontané, battit des mains, comme si l'occupation des restes de cette capitale eût été le but de ses glorieux travaux, eût

armée en marche, Denon regarde et dessine entre deux coups de fusil. L'une de ses propres gravures le montre en train de travailler debout, face aux ruines d'Héliopolis. En tenue militaire mais chaussé de babouches, il porte un sabre au côté et des pistolets au bandoulière. Son domestique et son petit serviteur noir sont assis par terre, près du pliant portatif. « Je n'ai jamais quitté mon portefeuille, précise-t-il. Je le portais partout, et la nuit il me servait d'oreiller ; sur la fin du voyage, son poids avait considérablement augmenté. Celui de mon nécessaire de voyage, semblable à celui de Robinson, était composé de deux pistolets à deux coups, d'un sabre, de quelques charges de balles, d'une ceinture où il y avait cent louis d'or, pour me faire porter à la suite de l'armée au cas où je fusse blessé, d'une cuiller, d'une fourchette et d'un gobelet d'argent, de papier à dessiner et à écrire... » Plus au sud, à Edfou, l'artiste part de bon matin pour devancer les premiers soldats. Mais il

Les Français tombent sur l'ancienne Thèbes, célébrée par Homère. « L'armée, à l'aspect de ses ruines éparses, raconte Vivant Denon, s'arrêta d'elle-même, et, par un mouvement spontané, battit des mains, comme si l'occupation des restes de cette capitale eût été le but de ses glorieux travaux, eût complété la conquête de l'Egypte »

compléta la conquête de l'Egypte. » Ne voulant pas laisser échapper cette image, il sort son carton à dessins. « Et je trouvai, assure-t-il, dans le complaisant enthousiasme des soldats, des genoux pour me servir de table, des corps pour me donner de l'ombre... » Scène extraordinaire, l'une des plus fortes certainement de ce Voyage sans pareil. La partie de cache-cache avec les Mamelouks n'a pas cessé. Obligé de suivre le rythme d'une

pourra tout juste parcourir à cheval cet édifice, en partie enfoui dans le sable, « dont la grandeur, la noblesse, la magnificence et la conservation surpassent tout ce que j'avais encore vu... ». Il est temps de clore le voyage, car Denon n'a plus de mots pour décrire ses émerveillements. La troupe arrive à Assouan, après des moments très durs, où la faim, la soif et la chaleur se sont ajoutées aux menaces de l'ennemi. Syène, la terre promise ! Toute

l'Egypte est désormais possession française. Bien logé, au milieu de la verdure, le chroniqueur peut enfin souffler. Il se promène inlassablement. « L'île Eléphantine devint tout à la fois ma maison de campagne, mon lieu de délices, d'observation et de recherches ; je crois y avoir retourné toutes les pierres, et questionné tous les rochers qui la composent... »

L'INSAISSABLE Mourad Bey étant signalé plus au sud, on se dirige vers Philae. L'île, farouchement défendue par ses habitants, est conquise l'arme à la main. L'artiste s'y rend alors plusieurs fois, sans aucune obligation, disposant de tout son temps. « Point de tambours battant le rassemblement ou le départ, point d'Arabes, point de paysans ; seul, enfin, et jouissant à mon aise, je me mis à faire la carte de l'île et le plan des édifices dont elle est couverte. »

Mais la guerre-poursuite contre les Mamelouks continue. Mourad Bey ayant rebroussé chemin, on repart vers le nord. Les conditions de cette nouvelle équipée sont encore plus dures qu'à l'aller. Chaleurs insupportables, vents de sable. Denon est atteint de saignements de nez. « Le désert a déchiré mes paupières. » Il ne voit plus qu'à travers un voile de sang. L'allégre quinquagénaire commence à sentir le poids des années. Et son épuisement explique sans doute la mauvaise impression que lui font, cette fois, les ruines de Thèbes. Le voilà reparti sur « l'effroi » que lui procure l'organisation du pouvoir pharaonique...

Mais cette mélancolie ne dure pas. Comment résister aux charmes de la Vallée des Rois ? Denon insiste pour dessiner l'intérieur d'une tombe. « Je demandais à hauts cris un quart d'heure ; on m'accorda vingt minutes la montre à la main ; une personne m'éclairait tandis qu'une autre promenait une bougie sur chaque objet que je lui indiquais... » Dans la tombe, il ramasse ce qu'il trouve : une patère, des statuettes funéraires, un pied de momie. « Sans doute le pied d'une femme, d'une princesse, d'un être charmant dont la chaussure n'avait jamais altéré les formes et dont les formes étaient parfaites. » Ce joli pied se retrouvera dans ses bagages, à Paris. Des années plus tard, Théophile Gautier s'en inspirera pour écrire une nouvelle, puis le fameux Roman de la momie.

Vivant Denon n'a-t-il pas été diplomate naguère ? On fait appel à lui pour servir d'intermédiaire. A Médiat-Habou, chargé de négocier la reddition des cheikhs, il fait traîner les discussions pour mieux observer les ruines. Quelqu'un lui apporte une momie tenant un manuscrit enroulé dans la main. L'artiste pâlit d'émotion. Un papyrus ! Aucun autre voyageur français n'avait eu la chance d'en découvrir un. « La voix me manqua... Je ne savais que faire de mon trésor, tant j'avais peur de le détruire... Tout le coton de la couverture qui me servait de lit ne me parut pas suffisant pour l'emballer assez mollement. » Plus tard, ayant repris ses esprits et aiguisé sa plume, il saluera avec un lyrisme sans limites ce « frère rival des pyramides, précieux gage d'un climat conservateur, monument respecté par le temps, et que quarante siècles plaient au rang du plus ancien de tous les livres ».

De retour au Caire à la mi-août 1799, après huit mois d'absence, Denon déballe ses trésors. Il raconte le voyage aux membres de l'Institut et montre ses dessins. On se les arrache. S'ils sont parfois trop petits, explique l'auteur, c'est parce que le détail des objets aurait nécessité plus de temps. Mais la première impression n'est-elle pas plus importante que les détails ? Monge, subjugué, lui pose mille questions. Le mathématicien veut connaître les dimensions des obélisques et des colosses de Thèbes ; il en calcule déjà le poids, la force qu'il a fallu pour les transporter et les ériger... Dans une communication destinée à ses collègues de l'Institut, Vivant Denon ne lésine pas sur les adjectifs. La grandeur de l'Egypte se confond sous sa plume avec celle de la France. Il est fier d'être descendu jusqu'à Philae, fier d'avoir trouvé à sa patrie « les mêmes confins qu'à l'Empire romain ». La conquête scientifique se confond avec la conquête militaire : « Si l'amour de l'Antiquité a fait de moi un soldat, la complaisance des soldats pour mes recherches en a fait souvent des antiquaires. »

L'éclaircie a rempli sa mission. A d'autres maintenant de partir en Haute-Egypte pour étudier ce qu'il vient seulement d'esquisser.

Robert Solé
Illustrations : Jacques Fernandez
**Prochain article :
Devant la fièvre
à bubons**

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. fax : 206 806 6
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Régression au Maroc

UNE hypothèque a pesé, dès sa formation, en mars dernier, sur le gouvernement d'alternance que dirige le socialiste Abderrahmane Youssoufi : qu'il ne dispose pas d'une marge de manœuvre suffisante pour faire résolument sortir le Maroc de l'archaïsme politique.

Des doutes étaient nés d'irrégularités dans les élections législatives d'où est issu ce gouvernement d'alternance. La laborieuse installation de la nouvelle équipe, politiquement peu homogène, ne les avait pas dissipés. Le maintien à leur poste du très puissant ministre de l'Intérieur, des responsables de l'information, à la télévision en particulier, l'absence de tout changement dans la haute administration : tous ces indices ont accru le scepticisme.

L'affaire Serfaty va le renforcer. Figure emblématique de l'opposition, M. Serfaty a passé dix-sept années de sa vie en prison. Né au Maroc, haut fonctionnaire dans les années 50, il a été expulsé en 1991 vers la France sous prétexte qu'il était brésilien. Cet habillage juridique ne trompe personne. Au sein même du gouvernement de M. Youssoufi, une majorité de ministres reconnaissent, en privé, que M. Serfaty n'est pas plus brésilien que... le roi Hassan II.

Il revenait à la Cour suprême de réparer l'injustice. Elle n'a pas eu le courage de le faire. Après six ans d'arrestations, elle a refusé, jeudi 16 juillet, de se prononcer sur la nationalité de M. Serfaty. Ce faisant, la ju-

ridiction marocaine suprême a choisi de maintenir l'arrêté d'expulsion et donc d'interdire à M. Serfaty, âgé de 72 ans, de retourner dans son pays natal. Les socialistes marocains n'ont jamais caché que le changement serait progressif. Arrivés au pouvoir par la seule volonté du roi après trente-cinq années passées dans l'opposition, ils entendent s'y maintenir durablement en imprimant leur marque par petites touches successives. Partisans d'une cohabitation très prudente, ils sont prêts à faire l'impasse - provisoirement, disent-ils - sur certains dossiers pour ne pas mettre en péril l'expérience en cours. Surtout, ils veulent être présents lorsque la monarchie changera de tête.

L'opinion publique marocaine semble leur donner raison. Quatre mois après la constitution du gouvernement, la nouvelle équipe bénéficie d'un courant de sympathie que la lenteur des réformes n'a pas entamé. Il est probable que l'affaire Serfaty ne menacera pas l'état de grâce actuel.

En revanche, les réactions risquent d'être négatives à l'étranger et singulièrement en France, où le cas de M. Serfaty est un symbole. Casser l'arrêté d'expulsion aurait signifié que le Maroc tournait une page noire de son histoire. Le maintien de la sanction ne peut que décevoir. Elle va affaiblir l'image du premier ministre qui, en dépit de ses déclarations en faveur des droits de l'Homme, risque d'apparaître comme un instrument entre les mains du roi.

Le Monde est édité par SA LE MONDE
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani / Directeur général : Noël-Jean Lagardère, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Rémy Pélissier
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lécroq, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Bessis, Pierre Georges, Laurent Groussier, Erik Izraelewicz, Michel Kojman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Ripstein
Rédacteur en chef technique : Eric Azzi
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourcaud

Médecin : Thomas Fervacq

Directeur exécutif : Eric Pélissier / directeur délégué : Anne Chassebois
Conseiller de la direction : Alain Koffler / directeur des relations institutionnelles : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Associés directeurs : Hubert Bernès-Méry (1964-1969), Jacques Fauriol (1964-1982), André Lussac (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lussac (1991-1994)

Le Monde est édité par SA LE MONDE

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1794.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Bernès-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Éditions, Le Monde Investissements, Le Monde Presse, Jean Pressat, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Deux chemises et un caleçon par an

L'INSTITUT NATIONAL de la statistique et des études économiques a procédé, au cours du mois de février 1948, à une enquête par sondage auprès du public sur le marché des articles textiles. Cent quarante agents des directions régionales de l'Institut ont interrogé, dans l'ensemble du territoire français, 4 086 ménages comprenant 13 525 personnes.

Pour les articles mis en vente libre dès juillet 1947 (vêtements, lingerie), l'enquête montra que les prévisions d'achat pour 1948 étaient sensiblement équivalentes aux achats effectués pendant la même période en 1947. Ces achats correspondent en moyenne, pour l'ensemble de la population, à deux chemises et un caleçon par an, un complet confection tous les trois ans et un complet sur mesure tous les cinq ans pour chaque

homme. Une combinaison et deux paires de bas par an, un manteau tous les quatre ans et une robe tous les trois ans pour chaque femme. Trois chemises tous les deux ans, un complet tous les trois ans et quatre culottes tous les trois ans pour chaque garçonnet. Une combinaison par an, une robe et un manteau tous les deux ans pour chaque fille.

De telles acquisitions ne représentent (même en considérant qu'un certain nombre d'autres articles ont pu être confectionnés à la maison au moyen de tissus achetés au mètre) que le strict nécessaire et ne permettent en aucune façon de reconstituer une garde-robe réduite au minimum à la suite de sept ans de restrictions. Il semble donc qu'un sévère rationnement par les prix ait remplacé le rationnement par les tickets. (18-19 juillet 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 06-34-29-64-54

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-02-78

Pourquoi taire une fraude scientifique ?

par Jean-Pierre Brun et Jacques Lenfant

EN juillet 1997, l'université Rennes-I reçoit des plaintes émanant de chercheurs de l'unité 591 Inserm, dirigée par Bernard Bihain. Les chercheurs accusaient leur directeur de manipuler des données expérimentales destinées à constituer la base d'un brevet dans le cadre d'un contrat liant l'unité 591 à l'entreprise Genset. Le brevet, qui porte sur la découverte d'un récepteur susceptible d'avoir des implications dans les mécanismes de l'obésité, sera déposé le 6 août 1997. Le Monde a donné, le 22 avril dernier, un ample écho à cette affaire.

L'université Rennes-I, soucieuse de la qualité de la recherche réalisée dans ses laboratoires, demanda qu'une expertise du projet Bihain-Genset soit réalisée, avant que ne soit décidée la création d'un laboratoire Genset à Rennes. L'Inserm s'y refusa catégoriquement. Elle refusa aussi la communication à l'université du brevet avant dépôt, comme l'y oblige pourtant sa convention de partenariat avec notre université.

Bernard Bigot, directeur général de la recherche et de la technologie, saisi par Bernard Bihain, nomma cependant une commission d'audit (présidée par le professeur Pierre Corvol) qui fera une seule visite à Rennes le 18 septembre 1997 et recueillera dans les semaines suivantes vingt-quatre témoignages écrits. Seul Pierre Corvol connaît l'identité de leurs auteurs.

Le 28 octobre 1997, un premier rapport est remis par Pierre Corvol à Bernard Bigot, qui décide immédiatement de ne pas remettre ce rapport à l'université, malgré ses engagements écrits du 15 octobre, et de poursuivre lui-même l'enquête. Bernard Bigot remettra en décembre 1997 au ministre, Claude Allègre, un rapport de douze pages, dont sept lignes seulement sont de nature scientifique, le reste étant bâti sur des inexactitudes, des erreurs et des contrevérités flagrantes. Ce rapport s'achève sur un « non-lieu » libellé en ces termes : « (...) qu'il soit indiqué à toutes les personnes concernées, et notamment à celles qui se sont adressées

par écrit à la commission Corvol, qu'aucune confirmation des accusations portées contre l'unité 591 et son directeur, le docteur Bernard Bihain, n'a pu être établie ». L'université, qui détient copie des vingt-quatre témoignages à la commission Corvol, fait alors savoir au ministre qu'elle refuse solennellement cette conclusion. Rien n'y fait. La conclusion de Bernard Bigot est rendue publique fin décembre 1997.

Pourtant, la revue Nature publie le 5 février 1998 un article qui résume les faits, puis annonce le 26 février 1998 que deux chercheurs cosignataires d'un article

« Il est difficilement justifiable que l'Inserm, partenaire par convention de l'université Rennes-I, ait refusé une demande de clarification scientifique. En se réfugiant derrière l'écran de ses procédures internes d'évaluation, en l'occurrence très discutables, et en usant avec une certaine arrogance d'arguments d'autorité et de chantage, cet institut n'a-t-il pas fait là, pour le moins, preuve de faiblesse ?

« Il est incompréhensible qu'un groupe d'experts de renom (la commission Corvol) ait pu accepter sans réagir que soit mis fin à une mission qui l'a conduit à

ture du rapport Corvol n'a fait qu'accroître notre trouble. Pourquoi le ministre et ses conseillers sont-ils restés sourds aux demandes répétées d'un président d'université ? Pourquoi ont-ils, en connaissance de cause, laissé Bernard Bigot étouffer le rapport Corvol ?

Tout cela suggère que les universités, qui pourtant constituent la base stratégique et opérationnelle dominante de la recherche publique, ne disposent pas, en France, de la liberté d'action nécessaire pour faire face à des circonstances, certes exceptionnelles, mais qui les concernent en propre. L'université Rennes-I avait la capacité, dès l'origine, de clarifier le problème scientifique qui était posé, avec un comité d'experts internationaux qui avaient été contactés et qui avaient accepté le principe de la mission. Pourquoi ne pas lui avoir d'emblée reconnu cette autorité et accordé la confiance nécessaire ?

Une nouvelle commission d'enquête, composée de quatre experts étrangers, aurait été nommée par la direction de la recherche du ministère. Comme elle devrait se prononcer au cours de l'été, on peut à nouveau s'étonner qu'aucun des vingt-quatre témoins, ni l'université, n'ait à ce jour été contacté.

Qu'attendent nos responsables du ministère pour s'inspirer de ce que nos collègues allemands, secoués par une affaire analogue, ont immédiatement mis en place pour traiter drastiquement et dans la clarté les suspicions de fraude scientifique ? La recherche publique française, à l'instar de sa voisine, doit rapidement disposer de procédures d'intervention adaptées à ce genre de situation et portées à la connaissance de tous. Ainsi les universités pourraient aussi connaître leurs droits et devoirs en la matière, et ne pas être, comme dans notre cas, l'otage d'un partenaire institutionnel de sa tutelle.

L'université Rennes-I avait la capacité de clarifier le problème scientifique qui était posé. Pourquoi ne pas lui avoir d'emblée reconnu cette autorité et accordé la confiance nécessaire ?

soumis par Bernard Bihain à la revue de l'Académie des sciences des États-Unis (PNAS) demandant que leur nom en soit retiré. L'affaire Bihain vient d'éclater. La presse nationale s'en empare. Les revues Science et avenir puis Science et vie livrent, à quelques jours d'intervalle, fin mai, des investigations très détaillées et complémentaires qui, pour le moins, jettent un sérieux doute sur les conclusions du directeur général de la recherche et de la technologie, Bernard Bigot. Nous avons en effet accès - par l'entremise de journalistes - le 12 mai, soit presque sept mois après sa rédaction, au rapport Corvol.

Cet historique sommaire des faits qui ont fait éclater l'affaire Bihain appelle de nombreuses remarques :

« Il est pour nous inacceptable que n'le ministère, tutelle de l'université Rennes-I, ni l'Inserm, son partenaire, n'aient jugé bon de considérer que l'université disposait d'une légitimité et d'une compétence scientifique dans le cadre du problème posé.

« La commission unanime a toutefois estimé qu'il existait des accusations graves et concordantes, auxquelles des réponses devront être apportées par le directeur de l'U 591 ainsi mis en cause. L'analyse approfondie des accusations et des réponses nécessite la réunion de scientifiques possédant des compétences spécifiques du domaine de recherche considéré. »

« Il est pour le moins surprenant que le directeur général de la recherche et de la technologie en personne se soit substitué aux experts qu'il avait nommés afin d'achever lui-même une enquête pour laquelle il n'avait, à l'évidence, aucune des compétences scientifiques requises. »

« Extrêmement est l'absence totale d'information dans laquelle le ministère tient l'université Rennes-I depuis que le dossier a été confié à la direction de la recherche. Les seules informations émanant du ministère dont nous disposons sont celles que nous a livrées la presse, avec toute l'ambiguïté que cela implique quant au fonctionnement de l'État. La lecture :

La France Mondiale, retour sur l'image

Suite de la première page

Habités à décrire la France à travers son taux de chômage, très élevé, ses préves et manifestations, quasi permanentes, et les progrès, inquiétants, de Jean-Marie Le Pen, les grands journaux étrangers révisent leur jugement. Ils ne voyaient, chez les Français, que « la grogne ». Ils s'aperçoivent qu'ils peuvent aussi être avides de « joie de vivre », comme le relève le New York Times (13 juillet). « L'allégresse spontanée » et unanime qui a suivi la victoire est, pour le quotidien suisse Le Temps (13 juillet), « un pied de nez aux grincheux, à ceux qui, sur les traces de Charlie Hebdo ou des proches du philosophe Bourdieu, croient devoir regarder avec dédain ces noces du fric et de l'opium du peuple » ou à ceux qui ne paient que du déclin du pays. « Ce succès va redonner confiance à la France », souligne pour sa part le quotidien britannique Financial Times (14 juillet). L'International Herald Tribune (13 juillet) estime plutôt que « les choses ne vont pas si mal, les Français doivent bien l'admettre ».

Dans la victoire des Zidane, Djorkaeff et Karembeu, la presse étrangère voit surtout un clinquant échec au Front national et à ses thèses racistes. A l'instar de son équipe « multi-ethnique », comme l'écrivit le Guardian (13 juillet), la France reste capable d'intégrer en son sein et avec succès des hommes et des femmes aux origines diverses, « des groupes ethniques presque aussi nombreux qu'en Amérique », lit-on ailleurs. Tout étonné, le chroniqueur du New York Times (13 juillet) remercie les Français pour leur accueil (il leur donne la note de 9 sur 10). L'Américain ne regrette que « la sale habitude de fumer » qu'ils ont conser-

vés. Quand il parle des Français, il veut dire et le dit : « Le concierge portugais de mon immeuble, les chauffeurs de taxi africains, le Vietnamien du restaurant d'Aix et tous ces immigrés qui travaillent dur et font marcher le pays. »

NOUVELLE IMAGE

A l'image, souvent projetée, d'une France repliée sur elle-même, la presse internationale oppose ainsi, après la fête, celle d'un pays ouvert au monde. Une multitude d'anecdotes sont données pour preuves. Invité à la garden party de l'Élysée du 14 juillet, l'envoyé spécial du New York Times raconte, stupéfait, qu'à l'arrivée de l'équipe de France, les invités ont entonné, en anglais et tous en chœur, « We are the Champions, un vieux succès du groupe de rock britannique Queen ». Et il commente : « Le général de Gaulle, celui qui interdisait le whisky au Palais parce que ce n'était pas un produit français, se serait retourné dans sa tombe pour moins que cela. » Le reporter du quotidien londonien The Times (15 juillet) a relevé lui que le plat qui rencontrait le plus de succès auprès des hôtes du président, c'était « le couscous, une spécialité nord-africaine ».

L'arrogance, l'individualisme et la prétention, autres traits de caractère régulièrement attribués aux Français, sont aussi démentis par les faits et les acteurs tricolores. L'entraîneur de l'équipe de France notamment. Aimé Jacquet est, écrit Le Temps (13 juillet), « l'incarnation même de la France des modestes : honnête, sérieux, grandeur parfois, cherchant avant tout la récompense de la belle ouvrage ». L'efficacité avec laquelle le pays a organisé la compétition est d'ailleurs partout soulignée. El País (14 juillet) parlant « d'une organisation magnifique », le New York Times accordant un bon point particulier à la SNCF et à ses trains qui permettent « de regarder ce merveilleux pays en flottant à 160 kilomètres/heure ».

Envoyés spéciaux et éditorialistes étrangers ne manquent pas cependant de mettre quelques bémols à leur enthousiasme. Le Süddeutsche Zeitung (15 juillet) estime que la

France avait bien besoin de cette victoire pour retrouver quelque tonus. Si « le triomphe a réuni la France » pour l'instant, le quotidien espagnol El País (14 juillet) continue, lui, de s'inquiéter de la persistance d'« un racisme et d'une xénophobie rampante » dans le pays.

Dans un point de vue plein d'ironie publié par le Washington Post (15 juillet), Michael Kelly, le patron du National Journal, craint que cette victoire ne rende les Français plus insupportables encore. « Si cela est possible », il demande en particulier « aux intellectuels français de renoncer enfin à penser pour laisser cela à ceux qui en sont capables et de se consacrer plutôt à écrire sur le foot ».

La Libre Belgique (14 juillet) met pour sa part en garde les Français contre les risques de l'euphorie. Jean François Dumesnil, l'éditorialiste du quotidien belge, écrit que « c'est sur la durée que les changements se jugent ». Et il rappelle que la manifestation blanche qui avait pourtant réuni des milliers de Belges après l'affaire Dutroux avait ouvert l'espoir de quelque changement dans le pays, un espoir déçu. « La France a tout lieu de se montrer prudente. Et de se garder de douces illusions », conclut-il.

PHOTO TRUQUÉE ?

Une France ouverte et dynamique, cette image nouvelle ne serait-elle cependant que la photo, légèrement truquée, d'une France éternelle, toujours aussi dominante et sûre d'elle-même ? Le quotidien suisse Le Temps (13 juillet) n'est pas loin de le penser. Dans un éditorial, il explique : « La France se rêve, depuis quelques jours, en superpuissance du foot. Comme si, elle qui n'a plus d'empire colonial, elle qui réduit drastiquement son armée et pense qu'il n'y a plus de politique étrangère crédible qu'eurocentrée, retrouvait son rang, sur un autre terrain. »

Le magazine américain Time (20 juillet) parle de la France qui gagne, mais n'oublie pas les autres France. Il évoque, sur deux pages, la fuite qu'il dit massive, vers l'Angleterre, de jeunes entrepreneurs

français excédés par le climat de stagnation et l'étatisme qui domineraient en France. Il s'arrête longuement sur la grève d'une partie des personnels de Disneyland ou rappelle le pied de nez de Londres et de Francfort à la Bourse de Paris. A l'instar de la France, la presse internationale resterait-elle donc, elle aussi, fidèle à son image ? Éphémères images peut-être, mais images puissantes néanmoins !

Erik Izraelewicz

AU COURRIER DU « MONDE »

COURONNE MORTUAIRE

Brillante analyse, en forme de couronne mortuaire, dans Le Monde du 29 mai, que celle de Jacques Julliard sur mai 1968 ! Égalément parfaitement vain en restant centrée sur le nombril parisien et français : l'Histoire ne « ruse » pas du tout. Ce qu'elle a commencé à faire entendre en 1968, sur toute la planète, tient en quelques mots : qu'il nous reste désormais à peine la durée d'une génération pour décider de la survie de l'espèce humaine, que la planète est finie, que la soumission à l'absurdité d'une civilisation qui voit à peine 20 % de la population s'accroître plus de 80 % des ressources est désormais évidente, et que cette soumission politique du plus grand nombre aux prétendues fatalités des croisances autodestructrices (industrielle, urbaine et démographique) est le résultat du fonctionnement de nos systèmes éducatifs.

C'est pour cela que j'étais rue Gay-Lussac une certaine nuit il y a trente ans, que je suis toujours dans ma classe de philosophie avec mes élèves, et dans quelques quartiers de la Seine-Saint-Denis avec quelques jeunes et moins jeunes, dont les parents ont traversé frontières et océans en espérant échapper à la guerre et à la misère. Ce n'est effectivement qu'un début.

Bernard Defrance Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis)

مركزنا من اجلهم

هكذا من لاصح

raude scientifique

ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 18 JUILLET 1998

DÉFENSE Le groupe américain d'aéronautique et de défense Lockheed Martin a annoncé, jeudi 16 juillet, qu'il renonçait à son projet de fusion avec son rival Northrop Grumman en

raison de l'impossibilité de trouver un compromis avec les autorités fédérales. ● LE RAPPROCHEMENT annoncé en juillet 1997 représentait une transaction estimée alors à 10,7 milliards

de dollars (près de 65 milliards de francs). ● EN MARS 1998, le département de la justice avait engagé une procédure pour tenter de bloquer la fusion. ● L'ADMINISTRATION améri-

caine avait entamé des négociations avec les deux groupes pour qu'ils aménagent leur projet de rapprochement en évitant certaines activités. Les discussions n'ont pas abouti. ● LE

PENTAGONE avait expliqué à plusieurs reprises qu'il craignait que ce rapprochement provoque une forte diminution de la concurrence dans l'électronique de défense.

Les groupes américains Lockheed et Northrop renoncent à fusionner

Les autorités anti-trust et le Pentagone ne voulaient pas de ce rapprochement de 65 milliards de francs. Il aurait conduit à la création de monopoles dans certains secteurs-clés de l'électronique de défense, notamment les radars et les contre-mesures

NUMÉRO DEUX américain de l'aéronautique et de la défense derrière Boeing, Lockheed Martin a annoncé, jeudi 16 juillet, qu'il renonce à racheter son concurrent Northrop Grumman, le numéro six, sur lequel il avait jeté son dévolu il y a un an (Le Monde du 5 juillet 1997). Cette opération, qui lui aurait coûté 10,7 milliards de dollars (près de 65 milliards de francs), devait permettre au constructeur des avions de combat F-16 et F-22 et des fusées Titan et Atlas de renforcer ses atouts face à la puissance de Boeing, encore plus considérable depuis le rachat, en 1996, de Rockwell Aerospace et, surtout, de McDonnell Douglas. Northrop devait lui apporter ses compétences dans la construction de bombardiers (les B-2), d'avions de surveillance et de missiles, enrichies d'une forte composante d'électronique militaire.

Les autorités antitrust, particulièrement vigilantes sous la houlette de Joel Klein, l'homme qui s'est attaqué à la puissance de Microsoft,

et le Pentagone, unique client des deux groupes pour bon nombre de leurs produits, n'ont pas laissé aux deux industriels le loisir de mener à bien leur projet. Et cela, alors même que le Pentagone a été l'instigateur de la vague de restructurations qui touche les industries de défense américaines depuis le début de la décennie.

LONGUE ET PÉNIBLE PROCÉDURE

La nouvelle société, qui aurait employé 230 000 personnes, avec un chiffre d'affaires de 37 milliards de dollars (48 milliards pour Boeing), aurait détenu un monopole aux États-Unis sur au moins neuf secteurs de l'électronique de défense, notamment dans les radars et les contre-mesures. En mars, le département de la justice a donc saisi la cour fédérale de Washington D. C. dans le but de bloquer la fusion (Le Monde du 10 mars). Le début du procès était fixé au 8 septembre.

C'est pour ne pas s'enliser dans une longue et pénible procédure

que Lockheed a fini par faire marche arrière. Des négociations avaient bien été engagées pour tenter de dégager le compromis permettant de poursuivre le projet de fusion. Mais les exigences du département de la justice étaient trop draconiennes : sa division antitrust avait demandé à Lockheed et à Northrop de céder une partie importante de leurs activités d'électronique militaire, représentant au total un chiffre d'affaires de 4 milliards de dollars. Les propositions faites par les industriels n'ont jamais atteint le niveau de sacrifice demandé : les cessions auxquelles ils acceptaient de procéder ne dépassaient pas le milliard de dollars. Mercredi, l'échec des négociations a été officiellement rendu public, rendant quasi-certaine l'annulation du projet de fusion.

« Notre incapacité à trouver une solution acceptable, et les soucis que nous cause le litige avec notre principal client, ont rendu cette décision inévitable », a déclaré dans un communiqué Vance Coffman, le

PDG de Lockheed. Joel Klein, le directeur du département antitrust du ministère de la justice, a aussitôt exprimé sa satisfaction : « Nous sommes désarmés certains que les militaires américains pourront disposer des meilleurs équipements possibles, au meilleur prix pour l'armée », a-t-il affirmé.

Lockheed, qui avait déjà absorbé ses concurrents Loral en 1996, General Electric Flight en 1995, et Martin Marietta en 1994, voit donc ses ambitions freinées. Jeudi, à Wall Street, son titre a reculé de 0,56 %, signe d'une déception somme toute légère de la part des investisseurs. Northrop, dont l'action avait

déjà commencé à baisser à l'annonce de l'échec des négociations avec les autorités anti-trust, a pour suivi sa dégringolade jeudi, perdant 5,68 %.

Kent Kriesa, son PDG, a certes du son à se faire, même si le secrétaire d'État adjoint à la défense, John Hamre, a expliqué jeudi que Northrop, « avec ses 8 milliards de dollars de chiffre d'affaires et ses profits confortables » n'était pas dans une situation qui aurait « justifié que nous fermions les yeux sur les problèmes de concurrence ». Northrop avait vainement tenté, l'an dernier, de racheter Hughes, finalement repris par Raytheon. Après la

tentative avortée d'adossement à Lockheed, son avenir est plus que jamais incertain. Le britannique General Electric Company (GEC), qui lui a déjà fait des avances, pourra-t-il maintenant placer ses pionniers ? Son compatriote British Aerospace et l'allemand DASA (groupe Daimler-Benz) se sont déclarés prêts à l'épauler. Peut-être est-ce le rêve secret du Pentagone : la constitution d'une alliance transatlantique mettrait fin à l'ambition européenne de créer un pôle de défense capable de concurrencer l'industrie américaine.

Arme-Marie Rocco

Un second contentieux avec le Pentagone

LE GROUPE Lockheed-Martin n'avait pas pour seul contentieux, avec le Pentagone, son ambition de fusionner avec son rival Northrop-Grumman. Il en a un autre, qui n'est toujours pas réglé et qui menace d'être tout aussi lourd de conséquences : Lockheed-Martin est, en effet, accusé par le ministère de la défense de ne pas réussir à mettre au point un projet de système d'armes anti-balistiques censé protéger l'armée américaine. Et ce contentieux-là est, à terme, singulièrement délicat pour l'avenir de ce groupe, dès lors que le Pentagone est, de loin, son principal client.

Il s'agit du programme Thaad (« Theater high altitude area defense system ») qui consiste à développer un missile anti-missiles destiné à mettre des unités de l'armée américaine, déployées sur le terrain, à l'abri des éventuelles attaques de missiles adverses à courte et à moyenne portée. Lockheed-Martin avait été choisi pour être le maître d'œuvre du projet Thaad. D'ici à 2006, date à laquelle le système doit être opérationnel, le Pentagone a réservé pas moins de 15 milliards de dollars

(90 milliards de francs) pour mettre au point cet armement. A ce jour, quelque 3,2 milliards de dollars (plus de 19 milliards de francs) ont été dépensés et Lockheed-Martin a enregistré, en mai, son cinquième échec successif lors des essais d'interception pratiqués dans le désert du Nouveau-Mexique. Un sixième essai était prévu pour août : il vient d'être reporté à décembre.

Devant ces ratages et sous la pression du Congrès, le Pentagone a fait savoir qu'il envisageait d'opposer à Lockheed-Martin un compétiteur, de façon à disposer d'« une seconde source » technologique et industrielle. Le ministère de la défense admet que cette option pourrait amener de nouveaux retards sur le Thaad, mais il se dit prêt à accepter cette éventualité. Déjà, il a demandé au principal rival de Lockheed-Martin, le groupe d'électronique de défense Raytheon, qui a conçu le Patriot, d'analyser les raisons des échecs constatés.

Jacques Isnard

Pour Paolo Fresco, Fiat peut « réussir seul »

TURIN de notre envoyé spécial

Depuis le 22 juin, Paolo Fresco, vice-président et directeur général de General Electric, est le nouveau président de Fiat. Agé de soixante-cinq ans, ce manager qui a travaillé trente-sept ans chez le géant américain, tente de se couler dans le moule de la principale entreprise de la péninsule. Sa première impression est « extrêmement positive » car Fiat a, selon lui, « les forces, la capacité, la stratégie, la dimension et les hommes nécessaires pour aller de l'avant et pour réussir seul », c'est-à-dire sans s'allier à un autre groupe industriel, par exemple BMW, comme la rumeur a couru.

Au cours d'une conférence de presse, Paolo Fresco a de nouveau démenté, jeudi 16 juillet, qu'une telle fusion était envisagée. Pour le nouveau patron de la vieille maison turinoise « l'objectif est de créer une meilleure compétitivité et une meilleure efficacité. C'est la première règle de management ». Si des « opportunités d'alliances se présentent, nous les étudierons mais seulement comme protagonistes et non pas comme associés passifs. Nous ne perdrions pas les bonnes occasions si elles se présentent », a-t-il fait remarquer en soulignant au passage que son mandat était celui de « la croissance » et non pas la recherche d'un éventuel partenaire.

PRIORITÉ SUR L'ASIE DU SUD-EST

Pour le moment, il n'est pas non plus officiellement envisagé de s'intéresser à la société coréenne Kia Motors, qui cherche un repreneur (Le Monde du 17 juillet). Paolo Fresco se méfie, même « s'il faut approfondir la question car il faut regarder du côté de la Corée puisque tout le monde y regarde. Ma première impression, a-t-il confié, est qu'il y a souvent un long chemin entre le dire et le faire et que par le passé les Coréens ont fait des déclarations qui

par la suite ne se sont pas concrétisées ». Il a donc démenti l'information d'un journal allemand selon laquelle Fiat et BMW constitueraient un consortium afin de pouvoir prétendre à la reprise de Kia Motors, placée sous contrôle judiciaire.

A ce propos, le nouvel homme fort de Fiat a fait part de son point de vue sur la crise asiatique. « Nous n'avons pas encore vu l'onde de retour. Elle se produira quand les pays asiatiques auront trouvé la capacité d'exporter. L'exportation sera leur unique moyen de résoudre leurs problèmes économiques. Et elle se transformera en dumping en raison d'un coût de production bas et de monnaies dépréciées. L'Europe et les

qui offrent la plus grande opportunité, où la concurrence est en voie de formation et il est possible d'acquiescer de grosses parts de marchés rapidement ». Paolo Fresco considère que l'Inde est le pays le moins touché par la crise asiatique. En ce qui concerne la Russie, il n'est pas question de « changer de stratégie », en dépit des difficultés financières de Moscou. « Ce sont des pays de première importance, aux grandes possibilités de développement, où il convient d'être les premiers. »

Pour ce qui est du marché italien, Paolo Fresco ne cache pas que « ce sera difficile », en raison de la prime à la casse qui prend fin le 31 juillet. Il s'attend à une baisse des ventes

Forte croissance des ventes de Renault en Europe

Le marché européen de l'automobile a terminé le premier semestre sur un taux de croissance de 7,6 % des immatriculations de voitures, qui ont dépassé les 7,5 millions d'unités sur six mois. Portés par la bonne tenue des ventes en France (+10,3 % de janvier à juin), les deux constructeurs français tirent leur épingle du jeu sur l'ensemble des dix-sept pays d'Europe occidentale (Union européenne plus Suisse et Norvège). Renault affiche l'une des plus fortes progressions des grandes marques, avec une croissance de 17,4 % de ses ventes. Seul Mercedes fait mieux, avec +22,4 %. La firme française recule au peloton des six grands constructeurs généralistes, sa part de marché étant ramenée à 10,3 %. Le groupe PSA doit à Citroën plus qu'à Peugeot la hausse de ses ventes de 12,5 % au premier semestre. Le groupe allemand Volkswagen caracole toujours loin en tête du marché européen, dont il détient 17,5 % avec ses quatre marques (VW, Audi, Seat, Skoda).

dont l'ampleur ne pourra être appréciée que dans quelques mois. « Ce sont des problèmes d'une durée limitée. Nous adapterons notre offre, nos cadences, peut-être faudra-t-il baisser la production, admet-il, mais je ne vois pas de conséquences dramatiques, disons de nature syndicale par exemple. » Pour celui que l'on appelle déjà « l'Americano », « la force de compétitivité d'une entreprise est de pouvoir apprendre des choses nouvelles ». C'est le principe qu'il a appliqué avec succès chez General Electric. Il admet que Fiat ne l'a pas attendu pour le faire. Mais comment s'y prendra-t-il avec la « Vieille Dame de Turin » ?

Michel Bôle-Richard

DÉPÊCHES

■ CRAZY GEORGE'S : la chaîne britannique de magasins de location d'équipement électroménager aux foyers les plus pauvres, filiale du groupe Thorn, a décidé de fermer les deux magasins ouverts en France depuis novembre 1996.

■ VAN CLEEF & ARPELS : le bijoutier de la place Vendôme va passer sous le contrôle du groupe italien familial Fratini, qui réalise 2,3 milliards de francs de chiffre d'affaires dans l'immobilier et le prêt-à-porter.

■ DANONE : le groupe alimentaire va céder ses pâtes fraîches et ses quenelles au groupe Skalli, qui exploite les marques Lustucru et Rivoire et Carret. Danone va se désengager aussi des pâtes en Allemagne et en Espagne.

■ FALCONBRIDGE : le groupe minier canadien, numéro 2 mondial du nickel, a annoncé jeudi 16 juillet qu'il avait enregistré pour la première fois depuis quatre ans une perte nette, qui s'élève à 5,28 millions de francs. « Les prix des métaux ont poursuivi leur tendance à la baisse », a déclaré le président de la compagnie.

■ CRÉDIT FONCIER : l'intersyndicale réclamait, jeudi 16 juillet, dans un communiqué « la clôture de la procédure de vente actuelle du Foncier » et l'ouverture d'une nouvelle appel à candidature, après l'absence de décision du gouvernement.

Siemens adopte les normes de gestion anglo-saxonnes

FRANCFORT de notre correspondant

Siemens était, jeudi 16 juillet, la grande vedette à la Bourse de Francfort. Bien que l'ambiance ait été plutôt morose - à la clôture, l'indice DAX des trente valeurs phares cédait 0,2 % -, le cours de l'action du groupe allemand d'électronique faisait un bond spectaculaire de 17 %, et terminait la séance à 130 marks (433 francs).

Pourtant, le matin, le président du directoire, Heinrich von Pierer, avait annoncé des résultats décevants pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, qui se terminera fin septembre. Avec un chiffre d'affaires en hausse de 15 %, à 81,9 milliards de deutschemarks (275 milliards de francs), le bénéfice net après impôts de Siemens n'a augmenté que légèrement, passant de 1,71 milliard de marks (5,7 milliards de francs) à 1,78 milliard de marks. En présentant ces chiffres, M. von Pierer avait été bien loin des objectifs fixés. Pour cette année, il visait en effet une progression de plus de 10 % du résultat et un bénéfice net de 3 milliards de marks.

Mais dans le même temps, le patron du plus grand groupe d'électronique et d'équipements électriques d'Allemagne présentait un programme en dix points qui était à même de susciter l'euphorie des investisseurs : il place désormais au centre des préoccupations des dirigeants l'amélioration de la rentabilité. Il s'agit, au dire de M. von Pierer, « d'un retournement fondamental » dans la stratégie du groupe. Pour ce faire, M. von Pierer promet une restructuration complète, la vente des secteurs en

difficulté et l'introduction en Bourse de certaines parties du conglomérat. « La valeur boursière d'une entreprise est d'une importance stratégique capitale », a-t-il déclaré. Un constat déjà à lui seul spectaculaire puisque de cette manière, Siemens aussi se met aux normes anglo-saxonnes.

Alors que des grands groupes comme Veba, Hoechst ou Daimler-Benz avaient mis la recherche d'une rentabilité maximale au centre de leur stratégie depuis plusieurs années déjà, M. von Pierer s'était toujours opposé aux pressions des investisseurs institutionnels qui, aux yeux de Siemens, faisaient la part trop belle au court terme, au détriment d'un développement plus soutenu de l'entreprise. Le patron de Siemens avait du mal à céder une partie de son empire, qui constituait à ses yeux un ensemble homogène, Siemens conservant la maîtrise de - presque - tous les métiers de l'électronique.

MANQUANT DE TRANSPARENCE

En Bourse, Siemens était plutôt considéré comme un groupe manquant de transparence et engagé dans trop d'activités peu rentables. Ces métiers vont de la construction de centrales nucléaires à celle d'ordinateurs et de semi-conducteurs en passant par la production de trains à grande vitesse et la fabrication d'ampoules électriques.

Le nouveau programme mis en place porte déjà la patte du nouveau directeur financier, Heinz-Joachim Neubürger, nommé à ce poste il y a tout juste quelques mois. La première étape consiste à préparer Siemens, le plus rapidement pos-

sible, à son introduction à la Bourse de New York. Depuis la fusion de Chrysler avec Daimler-Benz, une cotation sur la plus importante Bourse du monde n'est pas seulement une affaire de prestige, mais une condition préalable indispensable pour envisager toute fusion majeure aux États-Unis.

D'ici à l'an 2000, Siemens veut adapter ses comptes aux normes américaines US-GAAP Afin de séduire les investisseurs internationaux, M. von Pierer veut passer au crible d'une rentabilité minimum tous les secteurs du groupe. Cette année, les ventes de filiales rapporteront des recettes supplémentaires de 1 milliard de marks. Néanmoins, ce vaste programme de restructuration risque de peser lourdement sur les comptes du groupe pendant des années. L'agence de notation américaine Standard & Poor's a immédiatement réagi, à l'annonce de ce programme d'austérité, en baissant la note de solvabilité de « AA+ » à « AA ». De même, de nombreux analystes financiers ont revu leurs estimations de bénéfices à la baisse. Un risque majeur plane sur les titres de Siemens tant que le coût des restructurations ne sera pas connu, estime un spécialiste de la banque privée Merck Finc.

L'ardoise sera probablement lourde. Les secteurs qui pèsent sur la rentabilité du groupe représentent près d'un tiers du chiffre d'affaires. A elles seules, les pertes liées à la production de semi-conducteurs s'élèveront cette année à 1 milliard de marks. Siemens n'est qu'au début de ses peines.

Jean Edelbourgh

Cinéma Programmes France entière par salles, films et horaires www.lemonde.fr et sur Minitel 3615 LEMONDE (2,23 F/min)

Résultats Agrégations 1998 Pour consulter les listes nominatives Tapez AGRE sur votre Minitel 3615 LEMONDE

Publicité : les chaînes de télévision privilégient leurs filiales

L'état des lieux sur l'audiovisuel et la publicité, commandé au Sénat par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et rendu public vendredi 17 juillet. Ce rapport n'évite pas d'embarrassantes questions pour les chaînes, les régies ou les centrales d'achat

EN 1997, le principal annonceur de TF1 (en valeur brute) n'était autre que le bouquet Télévision par satellite (TPS)...

calculé les données brutes, FIREP (Institut de recherche et d'études publicitaires) ou Ipsos, le résultat varie... de près de 68% ! Selon l'étude France Pub d'Havas...

ont plus que doublé en dix ans, bien que cette progression n'ait été ni régulière ni homogène... « la progression des recettes publicitaires des chaînes hertziennes se ralentit »...

en 1996 en obtenant du CSA, lors du renouvellement de son autorisation, « d'abandonner son engagement d'autolimitation »...

issu de la diversification (musique, télé achat, édition...) a progressé de 30%... « Le premier effet des changements intervenus dans le marché de la publicité télévisée concerne les ajustements des grilles »...

rainage a ainsi changé d'échelle : en 1996, on ne comptait pas moins de 82 émissions sponsorisées par TF1 et la Secodip évalue aujourd'hui le temps de présence des logos de marque sur les chaînes hertziennes à 14 heures par mois.

Nicole Valzer

Hachette devient le premier distributeur en Hongrie

UN AN APRÈS la campagne ratée en Pologne, où la privatisation du distributeur de presse Ruch a finalement été annulée, Hachette distribution services (HDS) a remporté l'appel d'offres lancé par la poste hongroise pour la privatisation de ses sept filiales régionales de distribution de la presse.

tal des 7 sociétés régionales qui gèrent la distribution de la presse auprès de 12 000 des 14 000 points de vente hongrois. Avec 3 500 personnes, ces sept entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 570 millions de francs, ce qui représente 85 % du marché de la vente au numéro.

« L'opération de privatisation a rapporté à l'Etat hongrois 145 millions de francs, parmi lesquels Hachette a versé 80 millions de francs. Selon Jean-Louis Nachury, PDG d'Hachette distribution ser-

Albert Frère prend 25 % du groupe Darmon

UN PIED dans la communication, l'autre dans le football. Audiofina, holding de tête de la CLT-UFA, contrôlée par le financier belge Albert Frère rachète 25 % du capital du Groupe Jean-Claude Darmon, première société française de marketing sportif.

Sports, filiale de la CLT-UFA : « gère les droits ponctuels de plus de 150 clubs de football », précise Bruno Chauvat, secrétaire général d'Audiofina. Selon lui, l'alliance avec le Groupe Jean-Claude Darmon est portée par une forte « complémentarité géographique : UFA Sports est très forte en Allemagne, mais aussi en Europe du Nord et dans les pays de l'est, tandis que le groupe Darmon est très présent en France mais a aussi des activités en Afrique et au Proche-Orient ».

Guy Duthell

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

Croissance de 7 % de l'économie chinoise au premier semestre

L'ÉCONOMIE CHINOISE est en phase de ralentissement. Au premier semestre 1998, le produit intérieur brut (PIB) n'a progressé que de 7 %, au lieu de la faible croissance de ses exportations. Ce niveau est inférieur à l'objectif de 8 % affiché par le gouvernement pour l'ensemble de l'année.

■ JAPON : la stagnation de l'économie a été confirmée par la publication, vendredi 17 juillet, du rapport mensuel de l'agence de planification économique. Les dépenses d'investissement du secteur privé, l'état d'esprit des entrepreneurs, la balance commerciale, le chômage se sont tous dégradés, affirme l'agence.

■ ETATS-UNIS : l'état fédéral devrait dégager un excédent budgétaire de 63 milliards de dollars pour l'exercice fiscal clos au 30 septembre 1998, et de 80 milliards de dollars pour l'exercice suivant, a annoncé, jeudi 16 juillet, le bureau du budget du Congrès américain.

■ La production industrielle a diminué de 0,6 % en juin après avoir augmenté de 0,3 % en mai. Par ailleurs, le taux d'utilisation des capacités industrielles a reculé à 81,6 % en juin contre 82,4 % le mois précédent.

■ Le nombre de demandes hebdomadaires d'allocations chômage a diminué de 58 000 à 536 000 pour la semaine terminée le 11 juillet, selon le département du travail américain.

■ ALLEMAGNE : l'excédent commercial s'est élevé à 14,6 milliards de marks pour le mois de mai, a annoncé, vendredi 17 juillet, l'office des statistiques. La Bundesbank a estimé que le recul des exportations vers l'Asie a été plus que compensé par la progression de la demande en Europe.

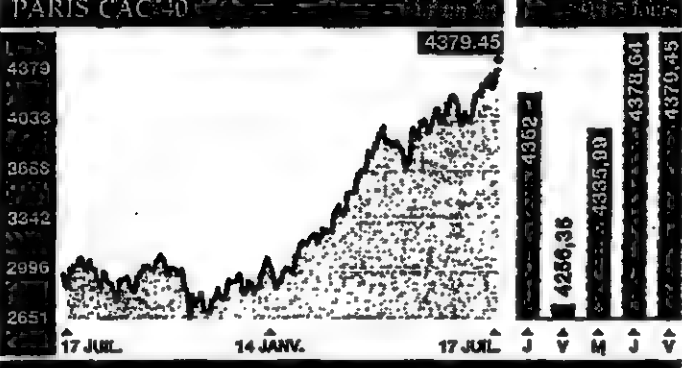


Tableau des écarts au régime mensuel pour les indices boursiers.

Tableau des cours de change pour diverses monnaies.

Tableau des taux d'intérêt et du marché des changes.

Tableau des devises et des matières premières.

Toutes les valeurs du CAC40 sur le site Web « Le Monde »

Tableau des indices boursiers internationaux.



Tableau des matières premières.

Tableau des devises et des matières premières.

Tableau des devises et des matières premières.

Tableau des devises et des matières premières.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS VENDREDI 17 JUILLET à la mi-séance, la Bourse de Paris a enregistré un nouveau record. Le CAC 40 a progressé de 0,55 % à 4 382,14 points.

TOKYO LA BOURSE japonaise a terminé en baisse vendredi 17 juillet. L'indice Nikkei a reculé de 0,96 %, à 16 570,78 points.

NEW YORK JEUDI 17 juillet, la Bourse américaine a enregistré un nouveau record. L'indice Dow Jones a gagné 1,01 %, à 9 328,19 points.

CHANGES Le dollar reculait à nouveau vendredi face aux principales devises. Le billet vert s'échangeait contre 139,33 yens sur le marché des changes à Tokyo contre 139,71 yens jeudi soir à New York.

Handwritten note in Arabic script: هكذا من راصح

مركزنا من الامارات

FINANCES ET MARCHÉS

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDEDI 17 JUILLET

Liquidation : 24 juillet

Taux de report : 3,63

Cours relevés à 12 h 30

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like BLP, Cyprien, Renault, etc.

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like Compote Entrep, Comptons Mod, etc.

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like Lapeyre, Labon, Lagard, etc.

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like Sogefra, Somme-Albert, Sopha, etc.

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like General Motors, Cile Belgique, etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDEDI 17 JUILLET

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like OAT 81/25/89-99, OAT 81/25/90-99, etc.

ACTIONS FRANÇAISES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like Arel, Baccarat, Bâton, etc.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various foreign stocks like ABN Amro, Adaco, Adidas, etc.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various foreign stocks like Bayer, Bayer Bank, Fiat, etc.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various foreign stocks like Bayer, Bayer Bank, Fiat, etc.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDEDI 17 JUILLET

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like Acad, AFB, Akas, etc.

ACTIONS FRANÇAISES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various French stocks like Col 2000, GEDDIS, GFI, etc.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various foreign stocks like Paul Prebich, P.C.W., Peak Boy, etc.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various foreign stocks like Applique Decor, Bevedere, BNP, etc.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Cours précéd., Derniers cours

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Nominal (1). Lists various foreign stocks like Eralach, Europe France Ind., etc.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 16 juillet

VENDEDI 17 JUILLET

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various SICAV and FCP like AGPI, Agpi Arbitrage, Agpi Actions, etc.

CAISSE D'ÉPARGNE

Scav en Regie

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various Caisse d'Épargne products like C.A. Pêche, C.A. Nord, etc.

OTC

OTC

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various OTC products like Atout France Monde, Atout Pétro, etc.

CIC BANQUES

CIC BANQUES

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various CIC Banque products like Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, etc.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various Société Générale Asset Management products like Actimondeur, Actimondeur D, etc.

BRÉD BANQUE POPULAIRE

BRÉD BANQUE POPULAIRE

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various Bréd Banque Populaire products like Bréd Banque Populaire, Bréd Banque Populaire, etc.

CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various Crédit Agricole products like Crédit Agricole, Crédit Agricole, etc.

OTC

OTC

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various OTC products like Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, etc.

CIC BANQUES

CIC BANQUES

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various CIC Banque products like Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, etc.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Table with columns: Valeurs Françaises, Émission, Rachat net. Lists various Société Générale Asset Management products like Actimondeur, Actimondeur D, etc.

TOUR DE FRANCE 1998 La suspension de Bruno Roussel, le directeur de l'équipe Festina, mêlé à un important trafic de produits dopants, de même que le prolongement, jeudi

16 juillet, de sa garde à vue et de celle du docteur Eric Ryckaert, le médecin de la formation, ont marqué la 5^e étape d'une Grande Boucle qui espère retrouver bientôt sa sérénité.



● L'ENQUÊTE DE POLICE, à laquelle les deux hommes semblent ne pas prêter la main, aurait mis au jour une filière belge d'approvisionnement en substances interdites. ● L'AUSTRALIEN

STUART O'GRADY (GAN) a conservé son maillot jaune à l'issue de cette étape Cholet-Châteauroux (229 km), la victoire du jour revenant au sprinter italien Mario Cipollini (Saeco).

Le peloton est soulagé par la mise à l'écart du directeur sportif des Festina

Cinquième étape : Cholet-Châteauroux. Effrayés par les conséquences possibles de l'« affaire », les coureurs se sont réfugiés dans l'effort, attendant avec impatience les Pyrénées, où, espèrent-ils, le sport reprendra ses droits et le devant de l'actualité

UNE ÉCHAPPÉE au long cours, puis un sprint massif à l'arrivée, réglé par le plus flamboyant des sprinteurs, l'italien Mario Cipollini (Saeco) : la course essaie tant bien que mal de reprendre ses droits et ses habitudes sur la route de cet étrange Tour de France 1998. Après une semaine de frustrations provoquées par l'affaire de dopage qui atteint directement l'équipe Festina et rejait sur tout le peloton, les 183 coureurs encore en course s'efforcent d'oublier le malaise qui régit leurs performances au second plan depuis le départ de Dublin (République d'Irlande). « Un jeune coureur de vingt-quatre ans porte le maillot jaune, et cela passe inaperçu, c'est injuste », s'empare Roger Legeay, le directeur sportif de l'équipe Australien habillé de jaune, Stuart O'Grady (GAN).

L'intéressé, en tête d'un Tour qui cherche encore ses véritables leaders, est « super-content » de vivre une aussi belle aventure. À l'arrivée de la 5^e étape, à Châteauroux, jeudi 16 juillet, il regrette pourtant de ne « pas pouvoir le savourer à sa juste valeur ». Il comprend trop bien que son parcours sans fautes ne laissera pas, hélas, une trace indélébile dans la grande histoire du Tour de France. Qui se souviendra, dans une semaine, dans un mois, du soufre émerveillé de ce rouquin de l'émisphère Sud ? Qui se souviendra des timides regrets de Thierry Gouvenou (Big Mat Auber 93), repris avec ses deux compagnons d'échappée, le Néerlandais Aart Vierhouten (Rabobank) et l'italien Fabio Roscioli (Asics), à seulement 13 kilomètres de l'arrivée ?

En dépit des efforts conjugués des dirigeants de la Société du Tour de France et des coureurs, l'étape a une nouvelle fois été dominée par les rebondissements judiciaires de l'affaire Festina. Vendredi 17 juillet au matin, Bruno Roussel et Eric Ryckaert, respectivement directeur sportif et médecin de l'équipe, étaient transférés de Cholet pour Lille. La veille, Bruno Roussel avait été provisoirement suspendu par le comité exécutif de l'Union cycliste internationale (UCI), réuni en urgence à La Havane, à Cuba, en marge des championnats du monde juniors sur piste. « Nous avons trouvé qu'il y avait suffisamment d'in-

dices prouvant que la direction de Festina était impliquée dans cette affaire », a commenté Henk Verbruggen, le président de l'UCI.

LA LOI DU SILENCE

Privé de ses responsabilités, banni par les siens, Bruno Roussel a, semble-t-il, refusé de collaborer avec les enquêteurs du SRPJ de Lille : sa garde à vue a été prolongée de vingt-quatre heures, mais il ne sera pas dit qu'il a brisé la loi du silence qui régit le monde du cyclisme. Et, pourtant, *Le Parisien* affirme dans son édition de vendredi que le directeur sportif et le praticien sont impliqués dans une affaire connexe en Belgique. Là-bas, un pharmacien, soupçonné d'avoir détourné d'importantes sommes d'argent, aurait affirmé aux enquêteurs avoir commandé de l'EPO (produit dopant, agissant sur la composition sanguine) « à la demande du docteur Ryckaert ». Au

cours de leurs investigations, les gendarmes belges auraient découvert, selon le quotidien, « des traces de vêtements [bancaires] où apparaissent Bruno Roussel ».

Pendant que Bruno Roussel et Eric Ryckaert luttaient pied à pied pour préserver leurs secrets, une soudaine éloquence s'était emparée des coureurs et des responsables du Tour, apparemment libérés par cette double mise à l'écart. Avant de quitter Cholet, le directeur du Tour, Jean-Marie Leblanc, a tenu à saluer la décision « rapide et ferme » de l'UCI. Apparemment rassuré par les derniers développements de l'affaire, il cherchait à se convaincre que les éléments nouveaux apparus la veille allaient « contribuer à dédramatiser la situation et à faire en sorte que le sport reprenne sa place ». « Les coureurs de Festina n'ont pas subi de contrôles antidopage positifs [en fait, Christophe Moreau a fait l'objet d'un

contrôle positif aux anabolisants lors du critérium du Dauphiné libéré], on n'a pas trouvé que je sois de produits incriminés dans leurs valises ou dans leurs chambres. Il est hors de question de les exclure. En revanche, il n'en est pas de même pour la direction de l'équipe, qui a la responsabilité du comportement de l'ensemble. »

« LA CONSCIENCE TRANQUILLE »

Les membres de l'équipe de Bruno Roussel ont, eux, « la conscience tranquille ». C'est leur leader, Richard Virenque, qui l'a affirmé, « au nom de tous les coureurs du groupe Festina », lors d'une conférence de presse improvisée : « Nous avons confiance en la justice française, qui éclaircira l'affaire. » « Pour ma part, je suis ici pour gagner le Tour de France, a ajouté le grimpeur des Festina, je suis très remonté pour réaliser des exploits et pour donner le maximum. Je suis un battant. » Et le

gentil Richard s'en est également pris à la presse, accusée d'être « en train d'assassiner le Tour de France » : « Les journalistes essaient de faire de cette affaire un feuilleton dramatique, mais beaucoup de choses dites ou écrites sont fausses. » Enfin, soutenu par Laurent Dufore, « choqué d'être traité comme un assassin », et par Laurent Brochard, « heureux de pouvoir compter sur le soutien du public », il a assuré que le groupe Festina allait persévérer dans le cyclisme « jusqu'en l'an 2000 » : « Il est hors de question de quitter le Tour de France. Laissez-nous faire notre travail, laissez-nous nous concentrer et faire le même Tour que les autres années, car si nous les avons si bien réussis, c'est qu'il y a des raisons. »

Miguel Rodriguez, PDG de l'entreprise Festina, sponsor principal de l'équipe de Bruno Roussel, a pris acte des événements. « Évidemment, tout ce qui se passe en ce mo-

ment n'est pas bon pour notre image, a-t-il déclaré jeudi 16 juillet. C'est pourquoi je me suis porté partie civile dans cette affaire. Je crois à l'honnêteté et au bon comportement de Bruno Roussel et je tiens à remercier le peuple et le public français pour leur soutien à Festina. Ma décision est prise : mes coureurs n'ont rien à se reprocher, et il n'est pas question de retirer l'équipe du Tour de France. »

Miguel Moreno, le troisième directeur sportif de Festina, arrivé d'urgence sur le Tour pour suppléer Bruno Roussel, a retrouvé « une ambiance tranquille » dans l'équipe, en dépit d'une « histoire rocambolesque ». Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des Tours, depuis que Bruno Roussel et Eric Ryckaert sont placés en garde à vue.

Eric Collier et José-Alain Fralon

« Si tu ne prends rien, tu ne peux pas rivaliser avec les meilleurs »

Erwan Menthéour, tout juste retiré du peloton professionnel, lève le voile sur les pratiques en vigueur

« PENDANT DEUX ANS, j'ai pris de l'EPO et d'autres produits. Pendant deux ans, je ne suis dopé. Personne ne m'a jamais contraint de le faire. Je savais ce que je faisais. J'ai satisfait aux exigences du métier de coureur cycliste. C'est tout. » Erwan Menthéour a tout juste vingt-cinq ans et a raccroché définitivement son vélo en janvier. « Député, écarter », dit-il (*Le Monde* du 22 janvier). À l'issue d'un contrôle sanguin pratiqué en mars 1997 au départ de la course Paris-Nice, ce jeune Breton à la carrière éphémère — il a passé trois ans dans le peloton des professionnels, qu'il a quitté après une ultime saison dans l'équipe de la Française des Jeux — a été soupçonné de prendre de l'EPO.

« Pour un coureur cycliste, l'alternative est simple, dit-il aujourd'hui. Si tu ne prends rien, tu ne peux pas rivaliser avec les meilleurs. Si tu veux être avec les meilleurs, il faut que tu en prennes. » Et de dénoncer la pression des employeurs, qui réclament des résultats. « Quand tu ne marches pas, tu reçois un premier avertissement. Puis un deuxième si rien ne change. Et, au troisième, ton contrat n'est pas renouvelé. » Le traitement est simple : une piqûre dosée à 2 000 UI (unités) un jour sur deux durant une cer-

taine période, qui peut passer à 4 000 UI lorsque le coureur est vraiment fatigué.

« Ce qui arrive aujourd'hui à l'équipe Festina et à son directeur sportif, Bruno Roussel, est profondément injuste », dit-il. Pourtant, le soigneur de cette équipe a bel et bien été pris la main dans le sac, le coffre de son véhicule rempli de produits prohibés. Erwan Menthéour ne le nie pas, mais il accuse un système où « l'hypocrisie et le mensonge sont la règle ».

« DOIT-IL Y AVOIR UN MORL... »

Est-ce à dire que tous les coureurs, toutes les équipes, sont à loger à la même enseigne ? Est-ce à dire, comme certains l'ont affirmé ces derniers jours, que tous absorbent des produits interdits ? « C'est à chacun de prendre ses responsabilités, répond Erwan Menthéour. Doit-il y avoir un morl pour démontrer qu'on ne peut pas être performant dans ce sport, à la vitesse où se disputent désormais les étapes, en mangeant des cakes et en buvant du jus d'orange ? »

Pour Erwan Menthéour, l'usage massif de produits dopants souvent dangereux pour la santé de ceux qui en usent et abusent a une cause. « Le cyclisme, de nos jours, est un véritable cirque, affirme-t-il. Le

Tour de France, télévisé quasiment du premier au dernier kilomètre, est devenu un spectacle soumis aux pires cadences. A ce jeu, les acteurs — en l'occurrence les coureurs — n'ont qu'un seul droit : pédaler le plus vite possible et se taire. Les sponsors paient, la télé aussi. C'est un investissement qu'il faut rentabiliser. »

Erwan Menthéour a disputé ses premières courses cyclistes lorsqu'il avait seize ans. « Dans ce milieu, poursuit-il, n'importe quel cadet qui brille un peu est, un jour ou l'autre, confronté au problème du dopage. A un moment ou à un autre, il y a toujours un type qui essaie de l'approcher. » Des personnages louches, des médecins marions qui ont parfois pignon sur rue, de véritables dealers, circulent dans ce milieu, en toute impunité. Ces choses connues de la plupart, Erwan Menthéour ne veut pas en parler. L'affaire qui défile la chronique du Tour de France depuis la veille du départ à Dublin, la capitale irlandaise, le rend malade. Il pense à ses copains, il pense à Bruno Roussel, réduit à l'isolement.

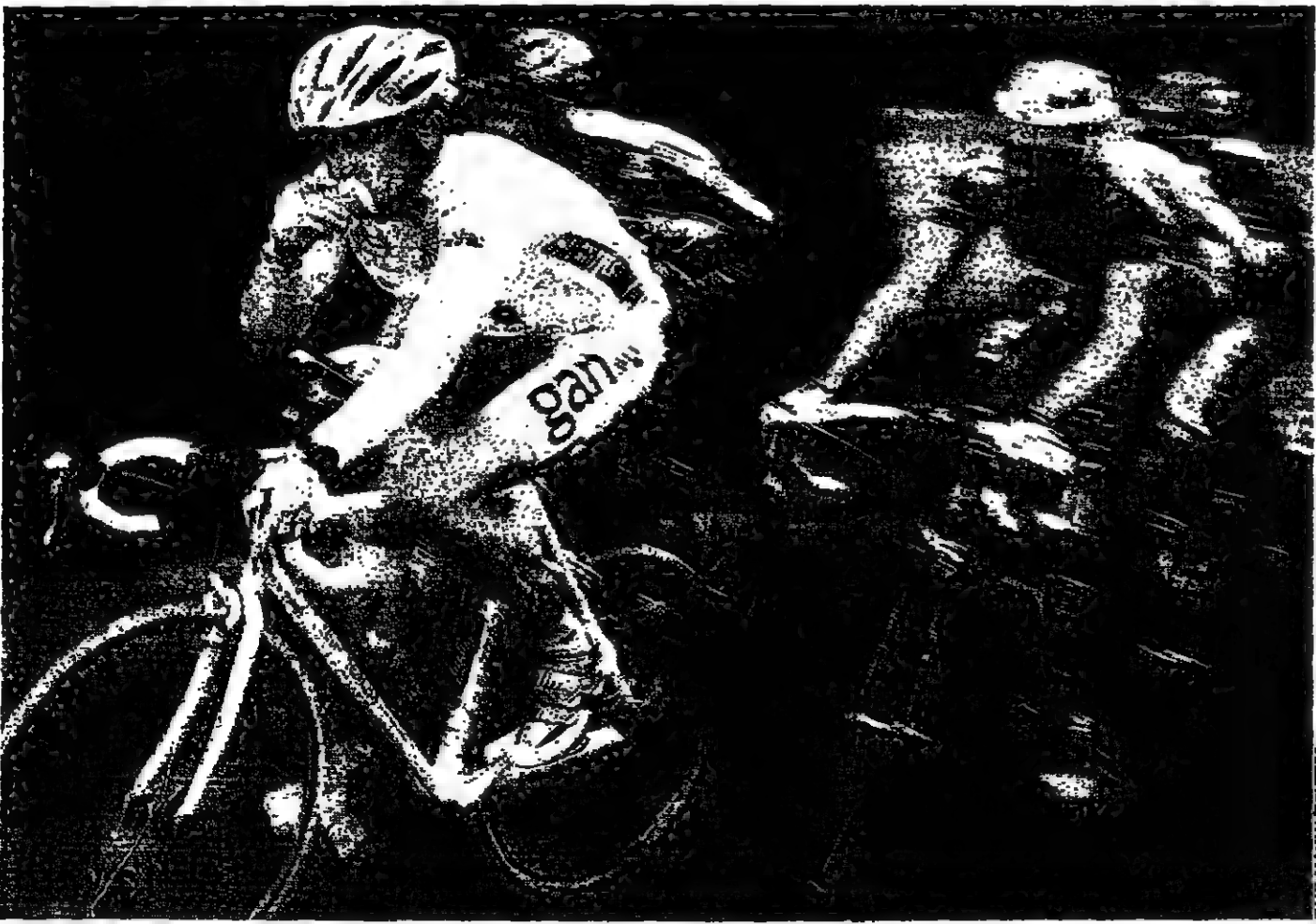
« Ni lui ni Festina ne méritaient ça, dit-il. Ils sont montrés du doigt, on jette l'opprobre sur tout une formation, et on en fait des boucs émissaires. Tous le monde sait ce qui

se passe dans le cyclisme et cela ne date pas de l'arrestation de Willy Voet. Quand je dis tout le monde, j'englobe aussi bien les équipes et l'encadrement que les médias et les gens qui vivent du vélo. Dans cette affaire, on a l'impression que Roussel va payer pour les autres. Ce n'est pas normal. Si la justice veut faire son travail, elle doit le faire jusqu'au bout. Et si procès il doit y avoir, cela doit être celui de tous ceux qui ont laissé faire, quand ils n'ont pas encouragé. »

« QUE LES COUREURS SE DÉBOUILLENT »

« En vérité, assure-t-il, les coureurs sont les dinos de cette farce. On leur demande d'assurer toujours plus de spectacles. Tant pis s'ils sont fatigués, qu'ils se débrouillent. De toute façon, eux seuls en paient le prix. Certains se dérobent, y laissent leur santé. Tout ça, parce que, dans le Tour, il faut aller toujours plus vite, toujours plus haut, quel qu'en soit le prix. Quand ils ne le font pas, comme cela s'est produit il y a deux ans sur le Tour lors de l'étape qui a suivi l'accident mortel de Fabio Casartelli, certains commentateurs ne se privent pas de leur en faire le reproche. »

Yves Bordenave



Il y a bien un Maillot jaune...

Alors que le Tour de France est déchiré par l'affaire Festina, un Australien de vingt-quatre ans, Stuart O'Grady (GAN), promène le maillot jaune sur les

routes du pays. A la faveur des bonifications, il l'a arraché, mercredi 15 juillet, à la convoitise des sprinters, et va tenter de le conserver jusqu'au contre-la-montre du samedi 18 juillet. Une performance passée quasiment inaperçue, pour ce jeune émule de Phil Anderson qui court sa deuxième Grande Boucle.

TROIS QUESTIONS À... JEAN-CYRIL ROBIN

1 Jean-Cyril Robin, les coureurs semblaient extrêmement nerveux pendant l'étape entre Cholet et Châteauroux. Selon vous, qui êtes le leader de l'équipe US Postal, quelle ambiance règne actuellement au sein du peloton ?

C'est triste avec cette histoire qui touche le Tour. Mais je ne vais pas revenir là-dessus maintenant que c'est entre les mains de la Justice. Ce n'est pas trop mon problème ce qui se passe chez les Festina. Le temps n'était pas terrible aujourd'hui, mais, dès que nous avons passé le ravitaillement, cela a commencé à accélérer. Avec le vent favorable, on roulait très vite, et le peloton était très nerveux.

2 Quel est le ton des conversations entre coureurs, comment vivez-vous cette atmosphère de soupçon généralisé qui pèse actuellement sur le cyclisme ?

Nous parlons toujours de la même chose, du même sujet. On attend. On peut rien faire d'autre qu'attendre, mais nous sommes tous très tristes. Surtout les coureurs français, ceux avec lesquels je discute le plus. Pour l'instant, nous n'avons pas cherché à nous organiser, à défendre une position commune.

3 Comment imaginez-vous la fin de ce Tour de France ?

Je ne pense pas que la course puisse reprendre ses droits. La situation est assez critique. Je ne vois pas très bien l'issue que pourrait avoir cette histoire. J'ai peur que même le futur vainqueur de ce Tour soit touché.

Propos recueillis par Eric Collier

La chasse aux filières

Marie-George Buffet, la ministre de la jeunesse et des sports, a réagi, jeudi 16 juillet, à l'affaire de dopage qui touche le Tour de France.

« Si le travail de la Justice, à travers l'arrestation du soigneur de Festina, permet d'aller au bout pour savoir qui produit, qui commande et pour quelle utilisation, ce sera important, car mettre fin aux filières est essentiel dans la lutte contre le dopage », a-t-elle indiquée à l'issue de la visite d'un centre départemental de loisirs animé par des fonctionnaires de police à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).

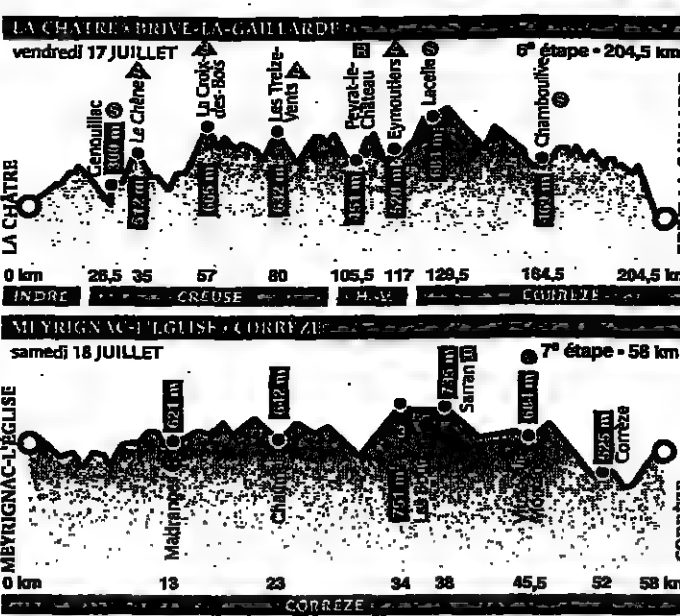
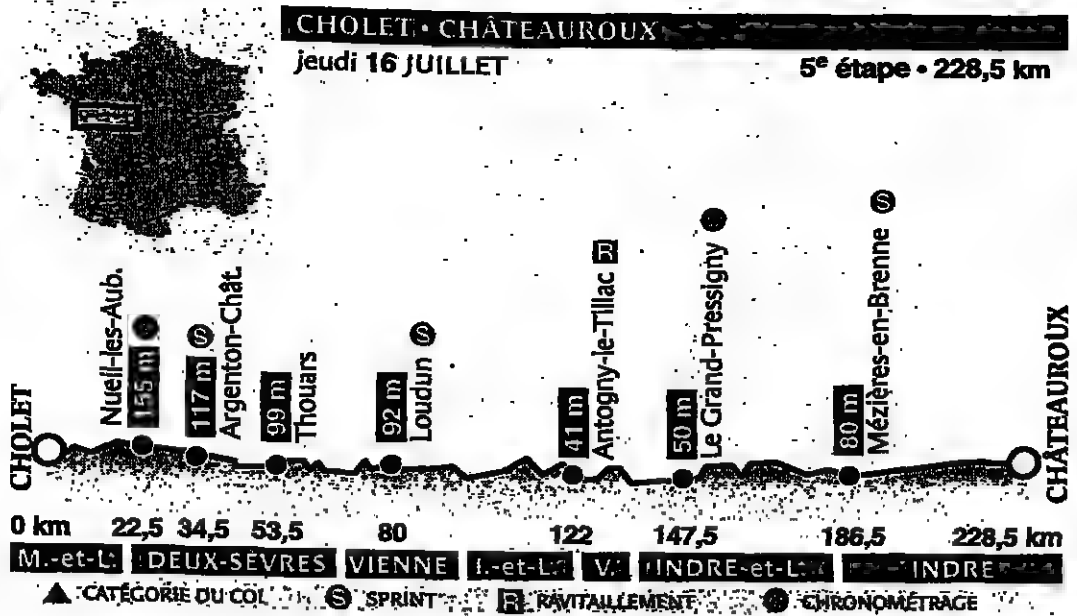
Marie-George Buffet a rappelé que « la prévention du dopage est essentielle, mais que les fédérations doivent aussi sanctionner d'une manière très ferme » à l'heure même où la Fédération française de cyclisme (FFC) affirmait qu'il ne faut pas « se contenter d'actions répressives, dont la portée est limitée, mais qu'il est nécessaire de mettre en place un véritable dispositif de protection et de suivi médical. »

هكذا من رايهم

مركزا من لاجل

cteur sportif des Festi

diver avec les meilleurs



LES RÉSULTATS

- 5^e étape**
Cholet-Châteauroux, 229 km
1. Mario Cipollini (Ita., SAE), 5 h 18 min 49 s ;
 2. E. Zabel (All., TEL); 3. C. Moncassin (Fra., COF); 4. A. Ferrigato (Ita., VIT); 5. P. Gasmond (Fra., COF); 6. R. McEwen (Aus., RAB); 7. G. Hincaapie (EU, USP); 8. F. Guillot (Ita., MLI); 9. F. Moncassin (Fra., GAN); 10. A. Besson (Ita., ASI); 11. E. Magellan (Fra., FDJ); 12. L. Michalek (Dan., TVM); 13. V. Dierckx (Bel., LOT); 14. G. Di Grande (Ita., MAP); 15. S. O'Grady (Aus., GAN); 16. A. Brocher (Fra., FES); 17. R. Aldag (All., TEL); 18. A. Torkelson (Swe., LOT); 19. A. Casero (Esp., VIT); 20. N. Minelli (Ita., FIS); 21. B. Julich (EU, COF); 22. A. Otero (Esp., BAN); 23. F. Guesdon (Fra., FDJ); 24. L. Brochard (Fra., FES); 25. P. Chaneur (Fra., CSO); 26. B. Volkamp (P.B., TVM); 27. M. Bogard (P.B., RAB); 28. L. Roux (Fra., TVM); 29. J. Heppner (All., TEL); 30. B. Hamburger (Dan., CSO); 31. O. Rodriguez (Por., BAN); 32. J. Ulrich (All., TEL); 33. L. Leleu (Fra., PLT); 34. M. Serrano (Esp., KEL); 35. S. Heulot (Fra., FDJ); 36. B. Rie (Dan., TEL); 37. R. Vireque (Fra., FES); 38. M. Beltran (Esp., BAN); 39. L. Doleux (Sul., FES); 40. S. Barbo (Fra., CSO); 41. F. Ross (Fra., FES); 42. F. Escobar (Esp., KEL); 43. S. Gonzalez (Esp., KEL); 44. L. Van Bon (P.-B., RAB); 45. C. Moreau (Fra., FES); 46. P. Van Hyfte (Bel., LOT); 47. F. Scalet (Ita., PLT); 48. F. Andruet (EU, USF); 49. J.-L. Arnaud (Esp., BAN); 50. G. Verheyen (Bel., LOT), etc.
- Classements**
Classement général : 1. S. O'Grady (Aus., GAN), 25 h 2 min 18 s ; 2. G. Hincaapie (EU, USP), à 7 s ; 3. B. Hamburger (Dan., CSO), à 11 s ; 4. J. Heppner (All., TEL), à 14 s ; 5. X. Jan (Fra., FDJ), à 22 s ; 6. P. Hervé (Fra., FES), à 33 s ; 7. V. Garcia-Acosta (Esp., BAN), à 34 s ; 8. P. Chaneur (Fra., CSO), à 38 s ; 9. E. Zabel (All., TEL), à 45 s ; 10. F. Cabella (Esp., KEL), à 58 s ; 11. J. Svoboda (Tch., MAP), à 59 s ; 12. F. Moncassin (Fra., GAN), à 1 min 4 s ; 13. T. Staele (Bel., MAP), à 1 min 12 s ; 14. J. Billewaele (P.B., TVM), à 1 min 14 s ; 15. A. Thémil (Bel., LOT), à 1 min 18 s ; 16. J. Durand (Fra., CSO), à 1 min 21 s ; 17. A. Otero (Esp., BAN), à 1 min 21 s ; 18. L. Jilabert (Fra., ONG), à 1 min 24 s ; 19. R. McEwen (Aus., RAB); 20. B. Julich (EU, COF); 21. C. Moreau (Fra., FES); 22. J. Ulrich (All., TEL); 23. A. Zülle (Sul., FES), à 1 min 24 s ; 24. L. Brochard (Fra., FES), à 1 min 25 s ; 25. L. Doleux (Sul., FES), à 1 min 25 s ; 26. S. Knaus (P.B., TVM); 27. G. Di Grande (Ita., MAP), à 1 min 30 s ; 28. D. Baranowski (Pol., USP); 29. E. Magellan (Fra., FDJ); 30. P. Jonckheere (Bel., LOT); 31. C. Agostolini (Fra., CSO), à 1 min 30 s ; 32. M. Podzemna (Ita., MLI); 40. N. Minelli (Ita., FIS); 41. J. Voigt (All., GAN); 42. P. Meinert (Dan., USP); à 1 min 36 s ; 43. A. Shter (Kaz., ASI); 44. M. Heintz (Esp., ONG); 45. D. Nardello (Ita., MAP); 46. J. Mergh (Fra., FDJ); 47. R. Aldag (All., TEL), à 1 min 37 s ; 48. A. Tull (Ita., MAP); 49. P. Gasmond (Fra., COF); 50. A. Ehl (Ita., CSO), à 1 min 38 s ; etc.
- Classement par points : 1. E. Zabel (All., TEL), 125 pts ; 2. J. Svoboda (Tch., MAP), 105 pts ; 3. F. Moncassin (Fra., GAN), 102 pts ; 4. T. Staele (Bel., MAP), 97 pts ; 5. R. McEwen (Aus., RAB), 88 pts ; 6. N. Minelli (Ita., FIS), 78 pts ; 7. G. Hincaapie (EU, USP), 71 pts ; 8. S. O'Grady (Aus., GAN), 69 pts ; 9. M. Cipollini (Ita., SAE), 61 pts ; 10. J. Billewaele (P.B., TVM), 57 pts ; etc.
- Classement de la montagne : 1. P. Hervé (Fra., FES), 34 pts ; 2. S. Zanini (Ita., MAP), 18 pts ; 3. J. Voigt (All., GAN), 10 pts ; 4. B. Hamburger (Dan., CSO), 7 pts ; 5. C. Agostolini (Fra., CSO), 7 pts ; 6. J. Durand (Fra., CSO), 6 pts ; 7. D. Nazon (Fra., FDJ), 6 pts ; 8. M. Serrano (Esp., KEL), 5 pts ; 9. X. Jan (Fra., FDJ), 5 pts ; 10. F. Benitez (Esp., VIT), 5 pts ; etc.
- Classement par équipes : 1. Casino, 75 h 9 min 28 s ; 2. GAN, à 31 s ; 3. Festina, à 32 s ; 4. Telekom, à 38 s ; 5. US Postal, à 49 s ; 6. La Française des jeux, à 51 s ; 7. Sanitas, à 1 min 2 s ; 8. Kelme, à 1 min 32 s ; 9. TVM, à 1 min 55 s ; 10. Mapel, à 1 min 55 s ; etc.
- Combattivité : J. Durand (Fra., CSO), 60 pts ; 2. B. Hamburger (Dan., CSO), 52 pts ; 3. T. Gouvenou (Fra., BIG), 52 pts ; 4. F. Roca (Ita., ASI), 52 pts ; 5. G. Nazon (Fra., FDJ), 50 pts ; 6. A. Virenque (Ita., RAB), 46 pts ; 7. P. Van Hyfte (Bel., LOT), 45 pts ; 8. C. Agostolini (Fra., CSO), 44 pts ; 9. P. Hervé (Fra., FES), 43 pts ; 10. P. Chaneur (Fra., CSO), 42 pts ; etc.

Roger Hassenforder glisse une limace dans l'échappée du jour

Montluçon 1956. Le facétieux Alsacien n'hésitait pas à amuser le peloton en faisant des niches à ses voisins de selle. Cette année-là, « Hassen » mit un point d'honneur à finir le Tour pour la première fois

CETTE FOIS, c'est la bonne ! Louis Caput s'est échappé en compagnie de quatorze coureurs. Rapide au sprint, « Petit Louis » a toutes les chances de remporter une étape de ce Tour de France 1956. A quelques kilomètres de l'arrivée, il sort sa « topette », une petite bouteille remplie de produits sucrés, pour se donner des forces et se préparer à l'enlèvement final. Horreur, une énorme limace, noire et gluante, se trouve dans la bouteille ! Si Louis Caput ne gagna pas l'étape et termina même dernier de l'échappée, il fallut assassiner Roger Hassenforder, qui lui avait fait cette farce d'un goût douteux.

Prononcez, quarante ans après ses « exploits », le nom de Roger Hassenforder parmi les anciens coureurs du peloton et chacun ira de son anecdote. Lui-même d'ailleurs vous en racontera une ou deux en fumant un cigare. Dans un milieu peu bavard, cet homme-là a bien le droit d'aimer parler. « Je me racontais des blagues sur la route, mais cela ne me faisait plus rire car je les connaissais toutes », dit-il, évoquant cette autre étape du Tour de France 1956, qu'il parcourut pratiquement tout seul puisqu'il gagna à Montluçon après une échappée solitaire de 187 kilomètres.



Roger Hassenforder, gagnant de l'étape La Rochelle - Bordeaux du Tour 1956, embrasse une Bordelaise.

Dans le peloton, personne ne s'inquiétait : « Laissez ce rigolo, on va le ramasser à la petite cuiller. » Louis Caput, qui a pardonné l'affaire de la limace, défend son ami : « Vous verrez, quand on arrivera, il aura déjà pris sa douche ! » Car « Hassen » était, aussi, un sacré « coursier ». Déjà maillot jaune du Tour en 1953 - « Je dormais avec le maillot et, de temps en temps, dans la nuit je me levais pour me regarder dans la glace tant j'étais content » - il ne se contenta pas de gagner

cette étape en 1956, mais en accrocha trois autres à son palmarès. « Ce Tour, je ne devais pas le faire, raconte-t-il aujourd'hui, je n'avais pas été sélectionné. Le départ était donné à Reims. Deux jours avant, en sortant d'une boîte de nuit, je me suis dit : tiens, je vais aller dire bon-

jour aux copains et je suis parti pour Reims avec une amie. » « Hassen » monte dans son Alfa Romeo Sprint rouge et, à Reims, rencontre Léon Le Calvez, le directeur de l'équipe de l'Ouest. Celle-ci est incomplète, Albert Bouvet ayant dû déclarer forfait pour cause d'appendicite.

« Si tu étais sérieux, je te prendrais bien, dit le directeur technique. - Vous pouvez toujours essayer... - D'accord mais, à la première comédie, tu te fais virer ! » Et voilà comment Roger Hassenforder, l'Alsacien, se retrouva chez les Bretons. Et Léon Le Calvez n'eut qu'à se féliciter de son choix : ses « Bretons » ne remportèrent-ils pas six victoires d'étape (quatre pour Roger Hassenforder, une pour Joseph Thomin et une pour Joseph Morvan) ? Hassenforder mit même un point d'honneur à finir le Tour pour la première fois.

« Trois semaines, c'était trop long, j'avais envie de rentrer chez moi », affirme-t-il pour expliquer ses abandons.

Pour ne pas « virer » un tel phénomène, Léon Le Calvez dut bien entendu fermer les yeux sur quelques-unes de ses facéties. Des plus classiques, comme mettre du fromage blanc dans les souliers des copains ou remplir leurs gourdes de substances diverses, et humaines, aux plus acrobatiques, comme uriner, en course, mais en direction de la route ardue de son vélo, ce qui permettait d'asperger une bonne partie du peloton.

Il faudrait encore parler de la 22 long rifle qu'« Hassen », remarquable tireur et chasseur émérite, avait toujours dans le coffre de sa voiture et sortait de temps en temps pour faire un carton sur les chats - animaux qu'il détestait - mais aussi, juste pour rire, sur les souliers que Rudy Altig avait posés juste à côté de sa chaise longue. C'est le Lorrain Gilbert Bauvin qui sera la tête de Turc favorite d'« Hassen ». Ce dernier ne glissa-t-il pas un soutien-gorge dans la valise de son coéquipier, qui venait juste de se marier. « On a bien ri,

résume « Hassen », sauf Bauvin qui m'a obligé à venir m'excuser auprès de sa femme. »

Si Roger Hassenforder s'illustra, aussi, par son talent, au cours de ce Tour de France 1956, Gilbert Bauvin fut bien à deux doigts de le gagner. Une chute dans les Pyrénées l'en empêcha, mais surtout, il tomba sur plus fort que lui, en l'occurrence Roger Walkowiak, qui, dans ce Tour de transition - après l'époque Bobet et avant l'ère Anquetil - fut de tous les bons coups dans la première partie de l'épreuve avant de défendre crânement sa chance, en véritable patron. Ne reprit-il pas plus d'une minute à Charly Gaul, Federico Bahamontes, Constant Ockers, Gastone Nencini qui avaient profité de sa chute dans un col pour partir ? « Roger a gagné parce qu'il était le plus fort », répond Antonin Rolland à ceux qui, aujourd'hui encore, parlent d'un Tour au rabais.

Roger Hassenforder, lui, coule des jours heureux dans son auberge, Chez Hassenforder, à Kayersberg, en face de la maison natale du docteur Schweitzer. Il continue à chasser dans le monde entier, et sa maison, remplie d'animaux naturalisés, dont un gigantesque crocodile, plusieurs léopards et quelques lions, ressemble à un musée. Il plaisante toujours. Pourtant, lorsqu'il a épuisé son répertoire, on sent comme une étrange mélancolie. Comme s'il regrettait la vie facile, les soirées au Lido, le chauffeur en livrée, l'argent jeté par les fenêtres. « Oui, j'aurais pu faire une plus belle carrière... », murmure alors Roger Hassenforder. En cyclisme aussi, les clowns ont le droit d'être tristes.

José-Alain Frajon

SUR LA ROUTE

AUTOGRAFHE. Quand Richard Virenque (Festina) s'est présenté aux opérations de départ, jeudi 16 juillet, à Cholet (Maine-et-Loire), un policier municipal s'est dirigé vers lui avant de revenir en arrière. « Avez-vous de l'intérêt ? » « J'aurais voulu un autographe. Mais, si j'y vais en tenue, cela va être pris comme une provocation. »

DISCRETION. Alex Zülle, le mieux placé des coureurs de Festina au classement mondial, occupe une position en retrait dans l'affaire qui touche la formation. Le Suisse, qui a rejoint l'équipe en début de saison, n'était pas présent dans le point-press tenu par les trois autres chefs de file du groupe, Richard Virenque, Laurent Dufaux et Laurent Brochard.

DÉCEPTION. Mario Cipollini (Saeco) confiait, jeudi 16 juillet, après son sprint victorieux à l'arrivée de Châteauroux. « Dès la première étape, j'espérais gagner. Et je visais également le maillot jaune, puisque j'avais fait le prototype à fond dans ce bus, affirmait-il. Les circonstances de la course ont fait que je n'ai jamais pu disputer l'arrivée à la régulière. Soit j'étais retardé par une chute ou pris dans une cassure. Sur le Tour, tout le monde se bat, tout le monde fait le sprint, même pour une troisième place. Certains sont prêts à prendre des risques insensés pour faire troisième ou quatrième. »

Le dopage tel qu'on le parle

Allumer les phares. S'emploie pour un coureur qui a sûrement fait appel à des subterfuges. Son regard, au moment du départ, ne trompe pas, ce qui fait dire au suiveur averti qu'il a dû « allumer les phares ».

Avoir tout fait à l'eau claire. N'aurait usé d'aucun expédient ou produit dopant. Avoir fait la course uniquement sur sa valeur athlétique et sa condition physique.

Charger la mule. Prendre des produits dopants en quantité anormalement importante. Cette pratique expose le coureur, en cas de contrôle médical, à une forte amende, ce qui n'exclut pas l'intention de courir pendant un certain temps. C'est souvent un coureur ayant une condition physique précaire qui utilise ces subterfuges qui lui permettront, croit-il, de rester dans le coup.

Faire exploser la chaudière. Utiliser des produits dopants et en augmenter la dose au fur et à mesure que les effets diminuent, et ce jusqu'à ce que l'organisme ne puisse plus le supporter. Le coureur utilisateur est souvent perdu pour la compétition et risque des séquelles dans sa vie post-sportive.

Faire sauter la marmite. Expression synonyme de « faire exploser la chaudière ».

Marcher à la topette. Absorber très souvent, pendant la course, le liquide contenu dans la topette (petite fiole) placée dans la poche du maillot. Certains interprètent autrement, en insinuant que le coureur absorbe des produits dopants.

Saler la soupe. User d'expédients pour tenter d'être au niveau des meilleurs ou de les dépasser. Mauvais principe déconseillé au coureur qui se ment alors à lui-même sur sa vraie valeur.

Se faire une fléchette. Se faire une piqure intramusculaire ou intraveineuse en injectant un liquide. Est souvent synonyme de « se doper ». Exemple : « A voir comment il marche, il a dû se faire une fléchette. »

Se taper. Se dit d'un coureur qui n'a pas su doser les médicaments qu'il prend d'habitude pour se sentir en condition. Il n'est pas bien, manque d'énergie, bref, il s'est « tapé ».

Topette. Petite fiole, généralement en plastique, au col long et étroit, qu'utilise le coureur pour y mettre un stimulant liquide qu'il absorbera à un moment précis de la course (voir « marcher à la topette »).

* Extraits du Dictionnaire International du cyclisme, de Claude Sudres, disponible, pour les lecteurs du Monde, durant le Tour de France, au prix de 100 F (plus 21 F de frais postaux) auprès de l'auteur (20, rue des Dinandiers, 94440 Marolles-en-Brie).

LE VÉLO MADE IN FRANCE

performance en 1995. Ayant opté pour le haut de gamme, il a testé en compétition, en 1997, un nouveau produit : le Michelin Axial.

Pro, commercialisé un an plus tard. Ce pneumatique révolutionnaire, qui a été choisi par quatre équipes du Tour de France (Cofidis, Française des Jeux, TVM et Asics-CGA), bénéficie des innovations technologiques exclusives au fabricant. Ainsi, la silice incorporée sur la bande de roulement, en réduisant les frottements, permet au cycliste d'accroître sa vitesse à effort égal. Deux bandes latérales offrent un maximum d'adhérence et assurent une sécurité incomparable en descente de cols. Enfin, une carcasse en tissu assure au coureur souplesse et confort. De plus, le pneumatique est doté d'un contrefort anticraquement.

Les pneumatiques de la gamme Axial sont fabriqués exclusivement en France sur les sites de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et de Soissons (Oise) qui emploient 1 000 personnes. Michelin en a déjà commercialisé plus d'un million sur le marché mondial.

Jean-Pierre Rouger

* Modèle Axial Pro : 250 F la pièce.



Les pneus Michelin

Sprint houleux à Châteauroux

Sur décision des commissaires de course, les coureurs Jean Kirsipuu (Casino) et Jan Svoboda (Mapel) ont été déclassés à l'avant-dernière et à la dernière place de leur peloton pour sprint irrégulier, jeudi 16 juillet, à l'arrivée de la 5^e étape Cholet-Châteauroux.

L'Italien Silvio Martinello (Polti), victime d'une chute lors du sprint de la 5^e étape Cholet-Châteauroux, jeudi 16 juillet, souffre d'une fracture du bassin. « Il souffre d'une fracture de l'os iliaque droite sans déplacement. Ce n'est pas une opération chirurgicale », a indiqué Gérard Porte, médecin-chef du Tour de France. Le coureur italien, qui n'a pas pris le départ de la 6^e étape, vendredi 17 juillet, a passé la nuit en observation à l'hôpital de Châteauroux.

« La France s'est reconnue à travers cette équipe multiethnique »

Dans un entretien au « Monde », Aimé Jacquet, érigé en héros, se félicite de l'élan populaire qui a accompagné le parcours des Bleus

« Avec quelques jours de recul, que représente pour vous ce titre de champion du monde et l'euphorie générale qui l'a accompagné ?

« Il n'y a pas de mot pour dire combien, intérieurement, je suis heureux, plein de joie et de bonheur. Surtout que le succès a dépassé le cadre sportif. Longtemps, j'ai vécu dans ma bulle sans me préoccuper de ce qui se passait autour, avec pour seul souci que l'équipe de France soit la plus belle et la plus performante possible.

« J'ai pris conscience de la ferveur populaire à partir du huitième de finale. Quand j'ai découvert tous ces gens heureux lors de nos déplacements, quelle fièvre ! J'ai su que toute la France était là. Ça m'a donné une force terrible. A partir de ce moment-là, j'étais sûr de mon groupe, j'étais sûr des hommes, j'étais sûr que le drapeau serait bien défendu. Je suis resté deux mois sans ouvrir un télé, sans lire un journal, à dormir en moyenne quatre heures par nuit. Je ne regardais que des cassettes, je notais tout, je pensais au lendemain, à la cheville de l'un, à la tête de l'autre. Tout est détail dans le haut niveau, ce sont des détails qui font gagner une finale. Celle-ci a été une apothéose pour moi : 3-0 contre le grand Brésil ! Si l'équipe de France avait perdu, on aurait dit qu'elle n'était décidément pas au niveau et qu'elle avait bénéficié d'un parcours facile. On aurait décrié, comme d'habitude. C'est vous dire si j'y tenais, à cette finale.

« Personnellement, en avez-vous rêvé, de ce titre ?

« Depuis deux ans, je ne pensais qu'à ça. J'avais tout mesuré dans ma tête, notamment la chape psychologique et médiatique. Je savais que l'événement prendrait une dimension exceptionnelle et que je m'étais attaché à quelque chose de phénoménal.

« Quand avez-vous pris conscience que l'équipe de France pouvait être championne du monde ?

« Depuis le mois de janvier. A ce moment-là, j'ai su que j'avais mis tous les atouts de mon côté. Tout ce qu'on avait fait pendant deux ans me satisfaisait, même si ça ne se ressentait pas dans les prestations de l'équipe. Je m'étais donné tous les moyens pour aller à la réussite. Tout ce que j'avais demandé, on me l'avait donné, je n'avais pas d'excuse. Je savais qu'on allait faire une grande Coupe du monde.

« On a l'impression que tout s'est passé comme vous l'aviez programmé...

« Tout à fait. C'est la seule manifestation d'auto-satisfaction que je me permette, mais trois semaines après le championnat d'Europe, en

quelque chose, un dédicé qui a transformé une simple équipe en un bloc invincible...

« Non, on a toujours fait bloc. Pour réaliser notre parcours de matches amicaux, il fallait être costaud. Perdre trois matches en 53 rencontres, c'est costaud. On savait qu'il y avait un groupe depuis l'Euro 96. Certains ne s'en sont pas aperçus, moi je le savais, c'est pour cela que j'avais mes convictions. Je savais que j'avais un groupe ambitieux sur lequel je pouvais compter et qui me faisait totalement confiance. Il fallait que les joueurs aient confiance en moi pour accepter ce que j'ai fait pendant deux ans, tous ces essais.

« Et vous, vous n'avez pas eu de moments où vous avez douté ?

« La seule fois où j'ai tremblé pour mon équipe, c'est pendant la demi-finale contre la Croatie, entre la 20' et la 45' minute. Nous n'étions pas dans un bon jour psychologique et tactiquement. Le reste du temps, on a vu une grande équipe, conquérante, présente, maîtresse du jeu. C'est ma grande satisfaction de technicien.

« Avez-vous le sentiment d'avoir eu raison tout le monde ?

« Pas contre tout le monde. Des gens m'ont bien compris, surtout ceux de la province, qui ont eu une écoute plus grande. J'ai fait le tour de France pour expliquer ce que je fai-

« Ce n'est rien, de la rigolade. C'est tout juste si ce n'est pas grâce à eux que l'équipe de France a gagné, alors qu'ils ne nous ont rien apporté, rien, ils ont même failli nous tuer. Pendant deux ans, je suis resté au-dessus de la mêlée. Mais avec l'approche de l'événement, j'ai voulu protéger mon groupe. C'était à moi d'être au feu. On a mis en doute ma compétence, alors qu'il y a 30 ans que je travaille. J'ai de la haine pour ces gens-là parce qu'ils ne respectent rien. Je m'attacherais à ce qu'ils paient. Ils ont été sur mon dos pendant deux ans, maintenant je serai sur le leur. D'ailleurs, je ferai une tournée en France uniquement pour ça, non pas pour régler des comptes, mais pour remettre les choses à leur vraie place. Vous savez, j'ai gardé tous les articles.

« Cette équipe de France est devenue le symbole de la diversité et de l'unité de la France. Est-ce que cela vous a surpris ?

« La France s'est reconnue à travers cette équipe multiethnique, qu'y a-t-il de plus beau ? Que ces jeunes

juillet 1996, j'avais tout mis en place, j'avais mon message, mon mode de fonctionnement, tout était prévu. Pendant trois semaines, je m'étais coupé du monde, seul dans mon bureau. A la fin, j'avais tout. Tout était noté, noir sur blanc. Tous les grands principes étaient arrêtés. Ensuite, j'ai dit au président de la Fédération française, Claude Simonet : « On gagnera la Coupe du monde. » Il y avait de ma part un peu de forfanterie, mais j'étais convaincu qu'on irait loin.

« Pendant le Mondial, l'équipe n'a pas été épargnée par les blessures et les expulsions...

« C'est pour cela que j'avais mis en place plusieurs formules. Je suis très heureux d'avoir tout réussi de ce côté-là. On avait prévu l'absence de Zinedine Zidane, celle de Laurent Blanc. Tout était prêt lorsque cela s'est produit. Cela s'est fait pendant les deux années où l'on n'a pas arrêté de nous critiquer. On n'a pas travaillé pour rien et il n'y a pas eu de match pour rien.

« Au cours de la compétition, on a l'impression qu'il s'est passé

des matches à l'étranger jusqu'à la mise à niveau physique des joueurs. Avez-vous vu comme ils ont fini le tournoi ? Plus frais qu'ils ne l'avaient commencé.

« A travers la victoire, vous n'avez pas été tenté de paniquer ?

« Non, parce que je mesure ce que se serait passé si j'avais perdu. Depuis longtemps, je n'achète plus de journal, qui était pourtant mon journal préféré. Malheureusement, sa rédaction a été squattée par quelques voyous. Quand on s'est permis de dire, en substance, « c'est un petit mec qui n'a pas la dimension », il faut assumer.

« Les responsables du journal ont tout de même publié des excuses...

« Ce n'est rien, de la rigolade. C'est tout juste si ce n'est pas grâce à eux que l'équipe de France a gagné, alors qu'ils ne nous ont rien apporté, rien, ils ont même failli nous tuer. Pendant deux ans, je suis resté au-dessus de la mêlée. Mais avec l'approche de l'événement, j'ai voulu protéger mon groupe. C'était à moi d'être au feu. On a mis en doute ma compétence, alors qu'il y a 30 ans que je travaille. J'ai de la haine pour ces gens-là parce qu'ils ne respectent rien. Je m'attacherais à ce qu'ils paient. Ils ont été sur mon dos pendant deux ans, maintenant je serai sur le leur. D'ailleurs, je ferai une tournée en France uniquement pour ça, non pas pour régler des comptes, mais pour remettre les choses à leur vraie place. Vous savez, j'ai gardé tous les articles.

« Cette équipe de France est devenue le symbole de la diversité et de l'unité de la France. Est-ce que cela vous a surpris ?

« La France s'est reconnue à travers cette équipe multiethnique, qu'y a-t-il de plus beau ? Que ces jeunes

nés en France, pleins de joie de vivre et d'ambition, aient rendu tant de monde heureux, c'est très positif pour le pays. Je pense que cela peut donner un bon élan pour l'unité nationale et pour rendre confiance à un pays qui a tendance à douter de ses capacités. On a dit que les Bleus avaient contribué au combat anti-Le Pen : j'en suis très content et très fier.

« Ne craignez-vous pas une récupération politique de ce qui n'est qu'un succès sportif ?

« Ce serait à craindre si un seul parti se manifestait, mais ils sont tous venus. Une image me restera gravée à jamais : celle du président de la République et du premier ministre entrant dans les vestiaires ensemble et s'attendant l'un l'autre pour aller féliciter ensemble chaque joueur, ça c'est la France forte. C'est l'acceptation et le respect de l'autre, j'ai trouvé que c'était fort.

« Qu'est-ce que cette victoire va apporter au sport en général et au football en particulier ?

« Je souhaiterais qu'elle permette à tous les bénévoles qui travaillent dans des conditions difficiles de se sentir déstigmatisés du trophée. Ce sont eux, les éducateurs, qui ont fait les Desailly, les Deschamps, les Jacquet dans les petits clubs, qui ont gagné la Coupe du monde. Ce doit être la récompense de ceux qui ont bossé et pas de ceux qui profitent, ces gens qui gravitent autour du foot professionnel et qui vont encore se gaver. Les gens qui m'intéressent, ce sont ceux qui vont, demain, aller sur un

terrain, donner de leur temps, donner de leur argent, pour communiquer leur passion à des jeunes qui seront, demain, peut-être, champions du monde. Notre succès va attirer au football de nombreux jeunes. Nous avons l'obligation de nous donner les moyens de les accueillir au mieux car notre rôle social est important. Des centaines de milliers de gamins jouent chaque week-end. Que feraient-ils sans le football, sans le sport ? J'espère qu'au jour du partage des retombées de la Coupe du monde, on n'oubliera pas ces petits clubs.

« La France championne du monde, c'est une bonne publicité pour le sport, mais elle est aussi suivie par une contre-publicité, cette affaire de dopage sur le Tour de France. Vous êtes passionné de vélo, qu'est-ce que cela vous inspire ?

« Je n'ai pas suivi l'affaire, mais c'est mon sport favori, alors je suis peiné, inquiet, surpris. Je voudrais tellement qu'on élimine rapidement ces maux qui gangrèment le sport. Dans le football, nous menons une action de prévention auprès des joueurs, il y a tout un travail mené par les éducateurs contre la drogue.

« Irez-vous voir passer le Tour de France cette année ?

« J'irai, comme tous les ans. En 1964, déjà, j'étais au Puy-de-Dôme, l'année où Poulidor a lâché Anquetil ; j'étais dans le virage où ça s'est passé. J'ai assisté à quelque chose d'une grande densité émotionnelle. Il y avait ce côté qui, déjà, me semblait

injuste : des gens qui étaient anti-Anquetil et qui lui crachaient dessus. Il y avait aussi Gemignani, qui encourageait Anquetil jusqu'à l'insulte. J'étais effaré de tout ça, à la fois émerveillé et bouleversé.

« A l'époque, la France était coupée en deux : étiez-vous pro-Anquetil ou pro-Poulidor ?

« Ni l'un ni l'autre. J'étais un adepte d'Anquetil totalement, mais Poulidor, c'était un peu plus mes racines. Anquetil, c'était la gagne, et puis il était tellement beau sur un vélo, tellement tracé. Poulidor, c'était la France du cœur. De tout temps, pour les Français, la compétition, ce n'est pas seulement la gagne. Il se trouve qu'avec l'équipe de France, on leur a tout apporté : la gagne et le cœur.

« Vous avez pris l'équipe de France au plus bas en 1994 et vous l'avez conduite au sommet. C'est un parcours idéal. Pour votre successeur, ce sera plus difficile. Quels conseils lui donneriez-vous ?

« L'équipe n'était pas aussi basse. De nombreux joueurs étaient déjà là. Il y avait déjà un commencement de mise en place. Il a fallu les rassembler et leur donner un cap. L'après-Jacquet, ce sera une autre aventure, un nouveau langage à trouver. Mon conseil ? Être ferme dans ses convictions.

« Qu'allez-vous devenir ?

« Dans un premier temps, je veux redevenir moi-même. J'ai vécu dans une ambiance où l'on est plus soi-même. On est dans un état de surexcitation, de fiévre, d'éveil et de tension extrême. Je veux retrouver la vie, car j'ai vécu pendant deux ans hors du temps, retrouver mes proches, mes amis, parler d'autre chose que de foot. Ensuite ? J'ai déjà reçu de nombreuses propositions, mais je n'ai plus envie du haut niveau. A la rentrée, je serai à la disposition de la Fédération pour le football de masse.

« On parle de vous pour prendre la succession de Gérard Houllier comme directeur technique national.

« C'est un poste spécifique que je suis bien incapable d'assumer dans les mêmes conditions que Gérard. Je n'ai pas été formé au travail administratif, je ne suis pas un homme de bureau. Mais si la direction technique nationale pouvait être organisée différemment, pourquoi pas ? Je prendrais ce poste pour aller au-devant des petits clubs, rencontrer les éducateurs, les entraîneurs, pour échanger des idées. Je veux retrouver les sensations d'où je viens. »

Propos recueillis par Jean-Jacques Bozomet



Sur « L'Équipe » : « Ils ont été sur mon dos pendant deux ans, maintenant je serai sur le leur. »

gens, nés en France, pleins de joie de vivre et d'ambition, aient rendu tant de monde heureux, c'est très positif pour le pays. Je pense que cela peut donner un bon élan pour l'unité nationale et pour rendre confiance à un pays qui a tendance à douter de ses capacités. On a dit que les Bleus avaient contribué au combat anti-Le Pen : j'en suis très content et très fier.

« Ne craignez-vous pas une récupération politique de ce qui n'est qu'un succès sportif ?

« Ce serait à craindre si un seul parti se manifestait, mais ils sont tous venus. Une image me restera gravée à jamais : celle du président de la République et du premier ministre entrant dans les vestiaires ensemble et s'attendant l'un l'autre pour aller féliciter ensemble chaque joueur, ça c'est la France forte. C'est l'acceptation et le respect de l'autre, j'ai trouvé que c'était fort.

« Qu'est-ce que cette victoire va apporter au sport en général et au football en particulier ?

« Je souhaiterais qu'elle permette à tous les bénévoles qui travaillent dans des conditions difficiles de se sentir déstigmatisés du trophée. Ce sont eux, les éducateurs, qui ont fait les Desailly, les Deschamps, les Jacquet dans les petits clubs, qui ont gagné la Coupe du monde. Ce doit être la récompense de ceux qui ont bossé et pas de ceux qui profitent, ces gens qui gravitent autour du foot professionnel et qui vont encore se gaver. Les gens qui m'intéressent, ce sont ceux qui vont, demain, aller sur un

terrain, donner de leur temps, donner de leur argent, pour communiquer leur passion à des jeunes qui seront, demain, peut-être, champions du monde. Notre succès va attirer au football de nombreux jeunes. Nous avons l'obligation de nous donner les moyens de les accueillir au mieux car notre rôle social est important. Des centaines de milliers de gamins jouent chaque week-end. Que feraient-ils sans le football, sans le sport ? J'espère qu'au jour du partage des retombées de la Coupe du monde, on n'oubliera pas ces petits clubs.

« La France championne du monde, c'est une bonne publicité pour le sport, mais elle est aussi suivie par une contre-publicité, cette affaire de dopage sur le Tour de France. Vous êtes passionné de vélo, qu'est-ce que cela vous inspire ?

« Je n'ai pas suivi l'affaire, mais c'est mon sport favori, alors je suis peiné, inquiet, surpris. Je voudrais tellement qu'on élimine rapidement ces maux qui gangrèment le sport. Dans le football, nous menons une action de prévention auprès des joueurs, il y a tout un travail mené par les éducateurs contre la drogue.

« Irez-vous voir passer le Tour de France cette année ?

« J'irai, comme tous les ans. En 1964, déjà, j'étais au Puy-de-Dôme, l'année où Poulidor a lâché Anquetil ; j'étais dans le virage où ça s'est passé. J'ai assisté à quelque chose d'une grande densité émotionnelle. Il y avait ce côté qui, déjà, me semblait

injuste : des gens qui étaient anti-Anquetil et qui lui crachaient dessus. Il y avait aussi Gemignani, qui encourageait Anquetil jusqu'à l'insulte. J'étais effaré de tout ça, à la fois émerveillé et bouleversé.

« A l'époque, la France était coupée en deux : étiez-vous pro-Anquetil ou pro-Poulidor ?

« Ni l'un ni l'autre. J'étais un adepte d'Anquetil totalement, mais Poulidor, c'était un peu plus mes racines. Anquetil, c'était la gagne, et puis il était tellement beau sur un vélo, tellement tracé. Poulidor, c'était la France du cœur. De tout temps, pour les Français, la compétition, ce n'est pas seulement la gagne. Il se trouve qu'avec l'équipe de France, on leur a tout apporté : la gagne et le cœur.

« Vous avez pris l'équipe de France au plus bas en 1994 et vous l'avez conduite au sommet. C'est un parcours idéal. Pour votre successeur, ce sera plus difficile. Quels conseils lui donneriez-vous ?

« L'équipe n'était pas aussi basse. De nombreux joueurs étaient déjà là. Il y avait déjà un commencement de mise en place. Il a fallu les rassembler et leur donner un cap. L'après-Jacquet, ce sera une autre aventure, un nouveau langage à trouver. Mon conseil ? Être ferme dans ses convictions.

« Qu'allez-vous devenir ?

« Dans un premier temps, je veux redevenir moi-même. J'ai vécu dans une ambiance où l'on est plus soi-même. On est dans un état de surexcitation, de fiévre, d'éveil et de tension extrême. Je veux retrouver la vie, car j'ai vécu pendant deux ans hors du temps, retrouver mes proches, mes amis, parler d'autre chose que de foot. Ensuite ? J'ai déjà reçu de nombreuses propositions, mais je n'ai plus envie du haut niveau. A la rentrée, je serai à la disposition de la Fédération pour le football de masse.

« On parle de vous pour prendre la succession de Gérard Houllier comme directeur technique national.

« C'est un poste spécifique que je suis bien incapable d'assumer dans les mêmes conditions que Gérard. Je n'ai pas été formé au travail administratif, je ne suis pas un homme de bureau. Mais si la direction technique nationale pouvait être organisée différemment, pourquoi pas ? Je prendrais ce poste pour aller au-devant des petits clubs, rencontrer les éducateurs, les entraîneurs, pour échanger des idées. Je veux retrouver les sensations d'où je viens. »

Propos recueillis par Jean-Jacques Bozomet

Il devrait succéder à Gérard Houllier comme directeur technique national

LE TRIOMPHE des Bleus et les pressions amicales n'y ont rien changé. Aimé Jacquet n'a qu'une parole. Il quittera donc, comme prévu, son mandat de sélectionneur à la fin du mois, mais, en « bon serviteur du football », pour reprendre l'expression de Michel Platini, il devrait rester dans le giron fédéral pour accéder au poste de directeur technique national. La fonction est vacante depuis l'officialisation, jeudi 16 juillet, du départ de Gérard Houllier pour le club anglais de Liverpool, où il partagera le titre de manager avec Roy Evans. Gérard Houllier emmène avec lui un entraîneur national, Patrice Bergues. Le conseil fédéral devait confirmer, vendredi 17 juillet, les nouvelles attributions d'Aimé Jacquet, qui a émis comme condition d'élargir le rôle confiné jusqu'alors au domaine administratif. Le conseil fédéral devait égale-

ment se prononcer sur le choix du nouveau sélectionneur. Le temps presse, car l'équipe de France disputera dès le 19 août une rencontre amicale, à Vienne face à l'Autriche, en guise de préparation au premier match éliminatoire du championnat d'Europe 2000 en Islande, le 5 septembre. Noël Le Graët, président de la Ligue nationale, avait été mandaté par la fédération pour choisir le nouveau patron des Bleus avant le début de la Coupe du monde.

PROCHAINE ÉTAPE EN ISLANDE

Le processus a été retardé par les négociations difficiles avec Jean Tligana, l'entraîneur de l'AS Monaco. L'ancien milieu de terrain international, soutenu par Michel Platini, souhaitait être libéré par le président de son club, Jean-Louis Campora, qui n'était pas décidé à obtempérer sans contrepartie.

Du coup, des contacts avaient été établis avec Jean-Claude Suaudeau, en réserve de la République de France, mais le technicien ne fait pas l'unanimité au sein de la famille du football français. Devant la complexité de la situation, on a évoqué une promotion de Roger Lemerre, adjoint d'Aimé Jacquet depuis le début de l'année (Le Monde du 9 juin) ou de Raymond Domenech, sélectionneur de l'équipe de France espoirs. « Je suis au service de la fédération », avait déclaré le premier pendant le Mondial. Enfin, la piste Guy Roux a été réactivée. L'entraîneur de l'AJ Auxerre est disposé à « rendre service » et ne devrait pas avoir de difficulté à trouver un accord avec son président, Jean-Claude Hamel, pour résilier son contrat de trois ans.

Le sélectionneur devra très rapidement établir un plan d'action

pour les années à venir. La première urgence sélectionnera à préparer le match en Islande en l'absence de Laurent Blanc, Marc Desailly et Didier Deschamps, qui devront purger un reliquat de suspension. Un match nul, sans parler de défaite, compromettrait déjà la qualification. La France compte avec la Russie et l'Ukraine deux adversaires dangereux et seul le vainqueur du groupe est assuré de participer au tournoi final, organisé conjointement par la Belgique et les Pays-Bas. D'une manière générale, le sélectionneur devra choisir le moment pour remodeler l'équipe nationale, en sachant que Blanc (32 ans), Desailly (29 ans), Deschamps (29 ans) et Djorkaeff (30 ans) seront peut-être atteints par la limite d'âge pour défendre en 2002 le titre mondial.

Elie Barth

Sa carrière

Né le 27 novembre 1941, à Sall-sous-Couzan (Loire), Aimé Jacquet est marié et père de deux enfants.

● Sa carrière de joueur : milieu de terrain à Saint-Etienne (1961 à 1973) puis à Lyon (1973 à 1976).

● Son palmarès de joueur : champion de France en 1964, 1967, 1968, 1969 et 1970 ; vainqueur de la Coupe de France en 1962, 1968 et 1970. Deux sélections en équipe de France.

● Sa carrière d'entraîneur de club : Lyon (1976 à 1980), Bordeaux (1980 à 1989), Montpellier (1989 à 1990), Nancy (1990 à 1991).

● Son palmarès d'entraîneur de club : champion de France (1984, 1985 et 1987), vainqueur de la Coupe de France en 1986 et 1987, demi-finaliste de la Coupe d'Europe des champions en 1985 et de la Coupe des vainqueurs de coupe en 1987.

● Son palmarès comme entraîneur-sélectionneur de l'équipe de France (décembre 1993-juliet 1998) : demi-finaliste du championnat d'Europe 1996, champion du monde en 1998. Il a dirigé 53 matches, avec pour bilan : 34 victoires, 16 nuls et 3 défaites.

Sous sa direction, l'équipe de France a marqué 93 buts et encaissé 27 buts ; elle a établi un nouveau record d'invincibilité avec 30 matches consécutifs sans défaite, du 16 février 1994 au 9 octobre 1996.

Handwritten note in Arabic script: « هذا من رايك »

55 من ابريل

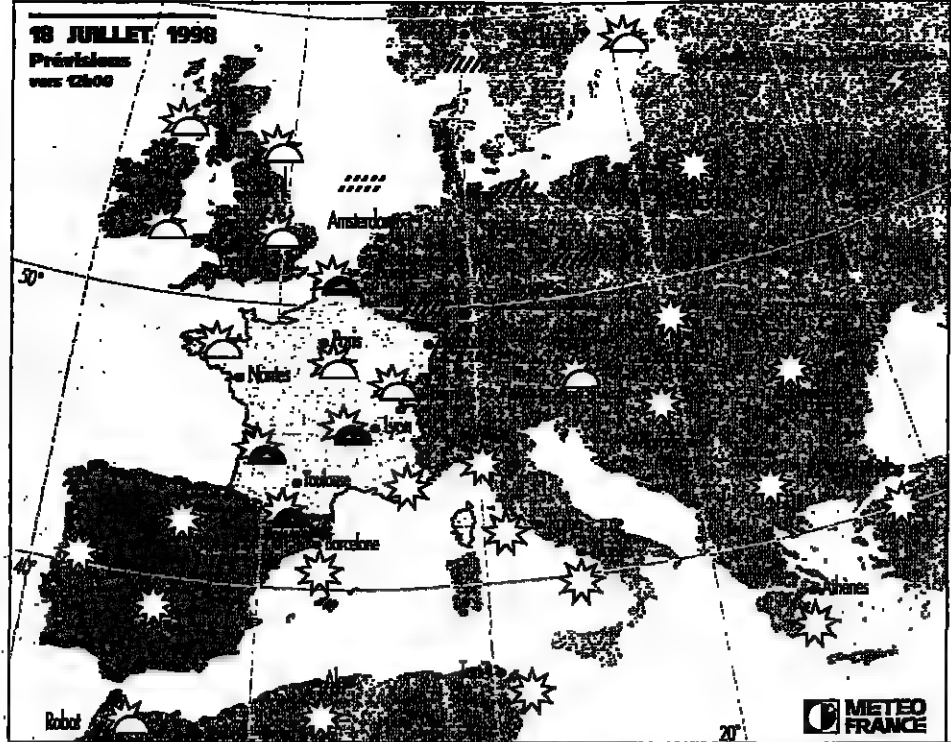
Nuages au nord, soleil au sud

SAMEDI, la trace d'un front froid donnera encore quelques pluies dans le nord le matin, mais la hausse des pressions par le sud du pays favorisera une amélioration l'après-midi.

quelques pluies faibles. L'après-midi les nuages resteront nombreux avec quelques éclaircies par le sud. Le thermomètre marquera 22 à 25 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le temps sera couvert le matin, avec

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les nuages du matin laisseront place à un après-midi ensoleillé avec un peu plus de nuages sur le nord des régions. Il fera 24 à 27 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

HOTELLERIE. Valables dans 17 hôtels d'Europe jusqu'à fin février 1999, les tarifs week-end de Marriott incluent chambre et petit déjeuner pour deux personnes et représentent une remise pouvant aller jusqu'à 40% du tarif normal.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Paris, London, Rome, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Moscow, Tokyo, Sydney, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Cairo, Marrakech, Nairobi, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Jakarta, Bangkok, Bombay, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Seoul, Singapore, Sydney, etc.



PRATIQUE

Rascasses, vives et murènes : la beauté du diable

DE TOUS les animaux venimeux, les poissons, pourtant rarement agressifs, sont ceux qui infligent les piqûres les plus douloureuses.

plus dangereux est parfois l'état de choc consécutif à la douleur. Les vives, quant à elles, piquent avec l'épine de leur première dorsale et celles de leurs opercules.

persister vingt-quatre heures sans un traitement approprié. Elle gagne tout le membre. Les nausées, céphalées, vertiges, délirés dans les cas graves, s'accompagnent d'un dérèglement du rythme cardiaque.

trois à quatre centimètres et longue de dix ou quinze, dans laquelle l'aiguillon peut se casser. Les symptômes sont toujours les mêmes: œdème, très vive douleur.

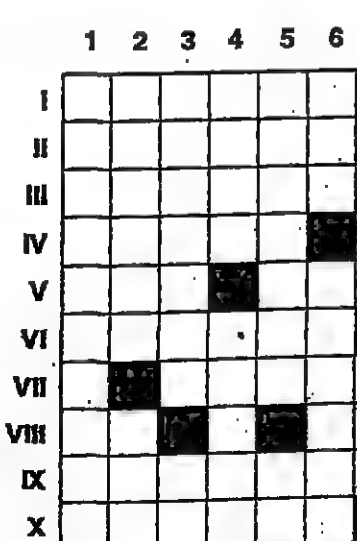
morsures de ces poissons? D'abord, ne pas dramatiser. La douleur, intense, provoque un état de choc presque aussi dangereux que celui provoqué par les venins eux-mêmes.

chaleur. Il en va de même avec une immersion dans l'eau chaude, à une température à la limite du supportable (45°C).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98170

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



cosmopolite. - 8. Coules après l'effort. Groupe motorisé. - 9. Particule élémentaire. Maman de Constantin VI. - 10. Ira jusqu'au bout de ses idées. Club phocéen. - 11. Roi au théâtre. Prise d'air. - 12. Qui passe bien dans le public.

SOLUTION DU N° 98169 HORIZONTELEMENT I. Reproducteur. - II. Epulsé. Arène. - III. Van. Stérilet. - IV. Etiquette. Te. - V. Let. Enée. Sen. - VI. Issus. Lulu. - VII. Trou. Bell. - VIII. Ions. Slestes. - IX. Or. Ho. Luta. - X. Non-ingérence.

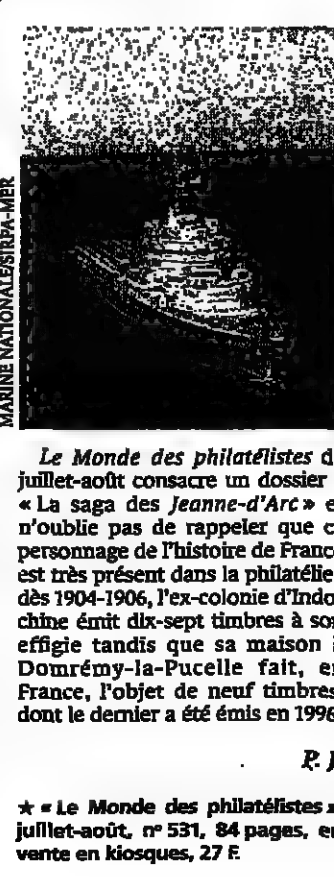
HORIZONTELEMENT I. Douceur orientale. - II. Meuses d'hommes. Supérieur. - III. Travailles sur les branches. Ensemble des pays en développement. - IV. Surveillés discrètement. Donne des conseils en dormant. - V. Vaut une tonne de charbon. Rendit valable. - VI. Mise à l'écart. La chambre du haut où il fait bon dormir. - VII. Flège en eau profonde. Fondateur de l'Oratoire. - VIII. Bien attrapé. Accepte de la main à la main. Unique en son centre. - IX. Mettons tout en commun.

Gardiennage de la paix. - X. Celui du bâton est rarement le bienvenu. Gardiennage de la paix. VERTICALEMENT I. Maître à la maison. - 2. A table entre copains. Vitrine de factuel. - 3. Le plus gros de la fanfare. Défait à un bout. - 4. Tracés d'hier, mélodie de toujours. Nœud coulant. - 5. Construites en réseau. Bien appris. - 6. Article. Grâce à Apollon, il vécut pendant trois générations. - 7. Se lancent dans l'aventure. Travesti

PHILATÉLIE

La saga des « Jeanne-d'Arc »

LE PORTE-HELICOPTÈRES Jeanne-d'Arc est le sixième bâtiment de la marine nationale française à porter ce nom. Le premier fut une frégate lancée à Brest en 1820; l'actuel navire-école, baptisé d'abord La Résolue, devint la Jeanne-d'Arc en 1964.



EN FILIGRANE

Champion du monde. Pour célébrer la victoire de l'équipe de France de football, La Poste a mis en vente, dans l'après-midi du lundi 13 juillet, une nouvelle version du timbre rond à 3 F France 98 comportant en surimpression la mention « Champion du monde-France ».

L'ÉTÉ FESTIVAL

La France s'aime, en cet été 1998, de ses stades de foot à Aix de Paris à Avignon. Après tant d'années de haine de soi, de son sport, de sa culture, c'est une bonne nouvelle. Il n'est pas pour autant interdit de sortir des frontières. Il est même vivement conseillé de garder sa curiosité. Pour ceux qui ne font pas de longs voyages, il suffit de gagner la Suisse et se rendre à Martigny : à la fondation Gianadda, on peut admirer une exposition comme on en voit habituellement seulement dans les plus grandes villes muséales du monde, consacrée à un peintre devenu aussi personnage littéraire, quasi mythique, Paul Gauguin. Si l'on est plus entreprenant et si l'on a les moyens de traverser l'Atlantique, il est assez plaisant de s'arrêter à Lenox (Massachusetts), non loin de Boston. Pendant les mois de juillet et d'août, le Boston Symphony Orchestra est en résidence à Tanglewood, le fameux festival créé par Serge Koussevitzky en 1937. L'orchestre donne également, sous le nom des Boston Pops (une formation créée en 1885), quelques concerts populaires suivis par un public pouvant aller jusqu'à quinze mille personnes. Le nouveau directeur musical des Boston Pops est un jeune Américain âgé de trente-huit ans, Keith Lockhart, un physique de jeune premier et à la présence musicale efficace.

Paul Gauguin, génie de la faute et de l'accablement

Martigny/Art. Une exposition révèle des toiles méconnues du peintre et recompose son itinéraire avec une exceptionnelle acuité

GAUGUIN FONDATION PIERRE GIANADDA, Martigny, Suisse. Tél : 00-41-27-722-39-78. Tous les jours de 9 heures à 19 heures. Entrée : 12 francs suisses (47 francs). Jusqu'au 22 novembre.

MARTIGNY

de notre envoyé spécial
A priori, ce n'est pas possible. A priori, à moins d'être l'une des cinq ou six villes muséales majeures d'aujourd'hui - New York, Chicago, Londres, Paris, Berlin... - il est déraisonnable de songer à organiser une rétrospective de l'un des artistes les plus célèbres de l'histoire de la peinture, l'un des rares à être devenu un héros cinématographique, Paul Gauguin. Les prêteurs sont trop lades, les assurances trop chères, les toiles trop précieuses.

Martigny n'est pas une métropole, tout juste une petite ville dans une vallée suisse. Hors ses ruines romaines et un château sur un rocher, elle n'a rien de remarquable. Mais il s'y tient une rétrospective Gauguin - une vraie, en cent quarante œuvres, moitié peintures, moitié dessins, aquarelles et gravures. Plus quelques bois gravés et sculptés, des manuscrits et des photographies. La Fondation Gianadda n'en est pas à son coup d'essai. Elle a vingt ans, de l'expérience, une notoriété incontestable et un patron extrêmement efficace. Elle a célébré Manet, Degas, Giacometti, Miro. Il n'empêche : si habitué soit-on à ces réussites, on ne s'attendait pas à tant de Gauguin, et de si beaux, et si rares. Gauguin de Bretagne, Gauguin de Tahiti et des Marquises, envoyés à Paris comme autant d'appels qui n'étaient pas entendus.

Assurément, dirait un esprit chagrin, il n'y a pas à Martigny tous les Gauguin historiques, ni *La Vision après le sermon*, ni *Manao Tupapau*, ni *Nevermore*. Oui, mais il y a des œuvres rares venues d'Amérique du Sud, de Téhéran et des incalculables collections privées helvétiques. Mais il y a là *Les Enfants lutant*, *La Fête Gloanec*. Le *Sorcier d'Hiva* et plusieurs autoportraits, toutes toiles essentielles à l'histoire du post-impressionnisme et du symbolisme, à l'histoire de la couleur et de la poésie. Elle se recompose d'elle-même, grâce au rapprochement des

œuvres. Il suffit de regarder attentivement pour suivre l'évolution tout au long de la décennie 1880. Elle commence par l'imitation de la manière impressionniste, style moyen à mi-chemin de Pissarro, de Guillaumin et de Cézanne. Gauguin est de leurs amis et leur admirateur. Tant qu'il le peut, il collectionne leurs paysages, les étudie, les pastiche et applique les enseignements qu'il en déduit en Normandie et au Danemark. Il peint alors souple, frais, clair, avec une prédilection marquée pour les herbes folles, les taillis, les feuillages, les motifs où il peut jouer de l'entrelacs des tons et de longues touches fluides. Dans ces exercices, il se montre habile - ce ne sont pour autant que des exercices, qui n'auraient pas assuré sens à leur auteur une gloire bien durable.

En 1887, premier départ : Panama, les Amilles. La rétrospective prend alors son ampleur, parce qu'elle présente côte à côte deux toiles tropicales, l'une prénée par Edimbourg, l'autre par Carmen Thyssen-Bornemisza. Telles qu'elles ont été placées, elles peuvent être regardées de loin, à

dix ou vingt mètres de distance. La résolution, l'autorité qui les animent éclatent alors. L'œil ne distingue plus les détails, mais subit le heurt des rouges et des verts, du violet et du blanc. Il découvre un chromatisme dur, des oppositions catégoriques. Ces toiles sentent la mélancoie, l'amertume, moins la sauvagerie que le regret de n'y point accéder - regret d'Européen

qu'il a réussi, qu'il n'est plus le peintre occidental à la mémoire inépuisable, qu'il est enfin devenu un primitif. Dans ces moments, il sculpte des divinités polynésiennes, il dessine et peint d'admirables nus au bord de l'eau et des animaux - chats, chevaux, oiseaux, poissons. Dans ces moments, il trouve des roses, des jaunes, des pourpres à l'éclatante splendeur,

de l'exotisme que les cendres, de l'innocence que la souillure. Les couleurs s'appesantissent, les dominantes sont, comme plombées, les formes plus massives, les gestes plus lents. Gauguin apparaît alors comme l'un des plus grands peintres de la faute et de l'accablement. Il sait les expressions du vice. Il suggère la méchanceté, la jalousie, l'oppression : *Peut-être*, *Tu attends une lettre ?*, *Femme tahitienne et l'esprit du mal*. En 1896, il prend à Prud'hon la composition d'un *Joseph et la femme de Putiphar*, qui n'a été que très peu exposé et fait office de pivot dans l'exposition : image de la dépravation et de la candeur perdue. La même année, il exécute son *Autoportrait près du Golgotha*. On y voit un Gauguin-Christ trahi, moins accablé qu'ironique, d'une ironie navrante. Ce tableau aussi est admirable, comme tant d'autres près de lui, comme les zodiacographies sur papier jaune, comme les gravures sur bois. Comme à peu près tout ce qui est rassemblé ici.

Philippe Dagen

Du primitif ne demeure que le regret, de l'exotisme que les cendres, de l'innocence que la souillure. Il sait les expressions du vice. Il suggère la méchanceté, la jalousie, l'oppression

qui sait qu'il ne se dépoillera pas de ses habitudes, de ses connaissances, de ses obsessions.

De temps à autre, en Bretagne en 1888, à Tahiti de 1891 à 1893, puis de 1895 à 1901, aux Marquises enfin, jusqu'à sa mort en 1903, Gauguin croit, ou semble croire,

légèrement acide, les éblouissements qui ont nom *Nature morte à l'estampe japonaise* et *La Fin royale*. Ses aquarelles ont l'éclat de celles de Delacroix, ses dessins une vertu décorative surprenante.

Puis l'exaltation retombe. Du primitif ne demeure que le regret,

Une collection permanente de dix tableaux dont quatre chefs-d'œuvre

MARTIGNY

de notre envoyé spécial

Jusqu'ici, la Fondation Gianadda n'organisait que des expositions temporaires. Elle montrait bien des collections permanentes, mais l'une d'automobiles anciennes, l'autre d'archéologie romaine. Désormais, au bout d'un couloir souterrain, une salle est aménagée. Dix tableaux y sont accrochés. Dix, c'est peu. Mais ces dix se décomposent en trois Ensor, deux Cézanne, deux Van Gogh, un Toulouse-Lautrec, un Van Dongen, un Picasso. L'un des Van Gogh, *Prairies (Arles)*, les deux Cézanne et l'un des Ensor, *Les Poissardes mélancoliques*, sont des chefs-d'œuvre. Les autres sont de très bons tableaux, le moins puissant étant le Picasso, un pastel de 1903 bleu et rose.

VAN GOGH, PAYSAGISTE D'EXCEPTION

L'œil revient vers le paysage de Van Gogh. Ce n'est pas par révérence particulière envers un artiste universellement illustre - cette gloire produirait plutôt l'effet inverse. Mais la toile s'impose à la vue avec une autorité singulière. Le motif n'est pas intéressant cependant : une prairie, des boutons d'or, des saules, des cyprès, quelques toits de tuile, le ciel par-dessus. Pas de symbolisme, pas de récit, juste un coin de campagne près de la ville, dont se distingue sur l'horizon une cheminée. Mais il y a le ciel,

un peu moins de la moitié de la toile, un ciel où des nuages entrent en collision. Pourquoi en collision ? Parce qu'il est clair que le vent les pousse. On ne peut pas peindre le vent et la vitesse des nuages ? On peut - Van Gogh y parvient. Il y parvient en jouant de l'épaisseur et non de la légèreté. Ses nuages sont gros, lourds de touches brunes et grises. Ils ont des contours blancs, des reflets jaunes. Ils bougent. Ils fuient de l'avant vers le fond de l'horizon, qu'ils vont obscurcir et boucher. Mais ce n'est pas encore le cas : une zone de ciel libre demeure entre les arbres, d'un bleu frais, d'après la pluie. Parce qu'il a plu sans doute, peu auparavant. On ne peut pas peindre la pluie ? On peut. Il faut des verts luisants piquetés de jaune et de blanc. Conclusion : Van Gogh est un paysagiste d'exception. On le savait déjà ? Oui, mais il y a quelque plaisir à le vérifier.

On sait aussi que Cézanne a été un portraitiste majeur et qu'il a poussé la nature morte jusqu'à son apogée - on n'en considère pas moins son *Portrait de Victor Choquet* et ses *Fleurs dans un vase vert* avec bonheur, rien que pour son art de l'inachevé et du geste suspendu, rien que pour l'intelligence avec laquelle il s'approche du sujet, tourne un peu autour, attend, réfléchit, pose une touche, s'arrête, reprend. De la somme des observations naît une peinture, que Cézanne délaisse à l'instant où

un détail supplémentaire serait un détail et romprait la cohérence du tout. On sait aussi - mieux en Belgique qu'en France - qu'Ensor a été l'un des grands esprits de son temps. Ses *Poissardes mélancoliques* - ce titre... - sont du Goya de 1892, ou du Huysmans, ou du Laforgue.

UN AMI D'ENSOR

Ensor, justement, comptait parmi ses amis la famille Franck, banquiers belges. L'un d'eux, Louis, né en 1907, commença à collectionner les contemporains et leurs prédécesseurs dans les années 20. A la fin de sa vie, financier de rang international, il avait rassemblé en compagnie de sa femme une collection considérable. Entre-temps, il avait combattu dans le SOE britannique, le service des *special operations* et avait fini la guerre colonel. Il s'était marié et avait eu deux enfants, dont Martine Franck, photographe de talent. Il est mort en 1988. Sa veuve Evelyn et ses descendants ont choisi de déposer une partie des tableaux qu'il avait réunis à la Fondation Gianadda pour une durée de quinze ans. L'idée est excellente. On peut rêver à ce que deviendrait ce lieu si d'autres collectionneurs du même niveau suivaient ce modèle.

Ph. D.

LA PHOTOGRAPHIE DE DAVID LACHAPPELLE

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE, ARLES



DAVID LACHAPPELLE
Né en 1963 dans le Connecticut, il a étudié à l'université d'art de Caroline du Nord et à l'École des arts visuels de New York. Au début des années 80, il est aide-servant au Studio 54, lieu des avant-gardes de la « Big Apple », et est influencé par le pop art. Il travaille alors pour le magazine d'Andy Warhol, *Interview*. Depuis, ses images pour la mode, la publicité et ses séries de portraits de célébrités ont été publiées dans divers magazines internationaux.

My House,
1997. Exposition :
« Hot Flash ».

سكزا من لاجل

مركزنا من الامم المتحدة

Quand mugit Penthésilée Dans le Massachusetts, la musique ne s'arrête jamais

Montpellier/Musique. Le festival présente la création française de l'opéra d'Othmar Schoeck

Lenox/Musique. Le 14 juillet, les Boston Pops ont donné à Tanglewood un concert suivi par environ 15 000 personnes

PENTHÉSILÉE, d'Othmar Schoeck, d'après le drame d'Heinrich von Kleist. Avec Birgit Remmert, Tomas Mõwes, Michaela Kaune, Gundula Hintz, Hanna Schaer, Jacques Trasse, Sibyl Zanganeli, Ralf Lukas. Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, Chœur de la Radio Lettone, Friedemann Layer (direction). Version de concert.

OPÉRA BERLIOZ-LE CORUM, le 16 juillet. Prochains concerts du Festival de Radio-France et Montpellier Languedoc-Roussillon : l'Orchestre philharmonique de Saint-Petersbourg (direction Youri Termitkanov) avec Nicolai Luganski (piano), au Corum, le 18 juillet, à 21 heures ; avec Augustin Dumay (violon), au théâtre de Castrès, le 19 à 21 h 30 ; avec Claire-Marie Le Guay (piano), Virginie Robillard (violin), Valérie Aimard (violoncelle), François-René Duchable (piano), au Corum, le 20, à 12 h 30. Tél. : 04-67-02-02-01.

proche du mélodrame que de l'opéra, est d'une grande originalité, même quand on croit saisir ici ou là des influences et des rapprochements. L'œuvre emprunte au langage tonal et atonal. L'orchestration, taillée dans le bronze, privilégie les cordes graves, alors qu'un quatuor de violons joue les solistes romantiques. Percussions, cuivres, bois (six clarinettes), piano, offrent un foisonnement de timbres, soutenu par des percussions très présentes. L'écriture vocale, qui se veut au plus près des vers de Kleist, passe du chanté au parlé, de l'envoie lyrique à la violence du cri. Elle aussi favorise les couleurs sombres : mezzo-soprano pour Penthésilée, baryton pour Achille. Mais elle n'est jamais écrasée par la masse orchestrale : spécialiste du lied, le Schubert suisse savait conduire et ménager les voix.

EXPRESSIONNISME EXACÉRÉ

Pour exalter cette partition d'un expressionnisme exacerbé, canaliser ce torrent de passions et mener la tension jusqu'à son paroxysme, il faut un chef, un vrai. Pendant l'heure et demie que dure l'opéra, Friedemann Layer obtient de son orchestre de Montpellier et des chœurs de la Radio Lettone un équilibre dans le déséquilibre des phrases musicales, souvent interrompues ou laissées en suspens. Évitant toute lourdeur, il sait ménager la montée des scansionnements rythmiques, veiller à la lisibilité des ensembles, marier des associations instrumentales surprenantes et répartir judicieusement les espaces sonores (trompettes en coulisse ou chœur chantant derrière un rideau).

Il s'attache aussi à bien servir les chanteurs. Birgit Remmert réussit à s'imposer dans l'éprouvant rôle-titre - une sorte de Brunnhilde en tessiture basse - et révèle un fort tempérament dramatique. La soprano Michaela Kaune, aux aigus clairs et vibrants, est une émouvante Prothée (la sœur de la reine). Hanna Schaer enrichit de son expérience la figure plus épisodique de la Grande Prêtresse. Le baryton Tomas Mõwes manque un peu d'éclat et de présence dans le personnage d'Achille. Sur la scène du Corum, comme dans *Il Trovatore*, les Amazones battent les Myrmidons. Il faut dire que Schoeck, impétueux amoureux des femmes, y compris des vierges guerrières, leur a réservé le meilleur de son inspiration.

Pierre Moulinier

LENOX (Massachusetts)
de notre envoyé spécial

Les musiciens américains ne s'arrêtent jamais. A peine la saison officielle de l'Orchestre symphonique de Boston dans le Symphony Hall est-elle terminée que celle des Boston Pops commence. La plupart des musiciens du célèbre orchestre que dirigent Pierre Monteux et Charles Münch quittent, au début du mois de juillet, Boston pour le festival de Tanglewood, le Boston Pops Esplanade Orchestra prend donc la relève pour donner des concerts en plein centre de la ville, au milieu d'un parc situé au bord de la rivière Charles. De leur côté, les solistes de l'Orchestre de Boston se rassemblent sous le nom de Boston Symphony Chamber Players et partent en tournée.

L'orchestre et l'équipe d'encadrement artistique et administratif prennent donc leurs quartiers d'été à Lenox, en plein cœur du Massachusetts, où se trouve un paradis de verdure nommé Tanglewood et qui donna son nom au célèbre festival créé par Serge Koussevitzky, en 1937.

Cette retraite estivale dans l'un des lieux les plus paradisiaques qui soient ne veut en aucun cas dire qu'ils chôment ou se dorment la pile au bord d'une piscine : il s'agit plutôt d'un enfer pour syndicalistes patentés à la française : quand la représentation syndicale d'un orchestre parisien voulait refuser, il y a quelques années, de jouer dans un festival de la Côte d'Azur parce

qu'on n'avait pas servi de repas chaud aux musiciens, dans l'avion affecté au trajet Paris-Nice, les membres de l'Orchestre symphonique de Boston, l'un des tout premiers orchestres au monde, acceptent de dormir pendant l'été au sein d'une école et de soutenir un planning infernal.

Faisons les comptes : du 3 juillet au 30 août, le Boston Symphony donne une trentaine de concerts, dont deux sous le nom des Boston Pops. Il est assez fascinant de le voir assurer quatre programmes différents entre le 31 juillet et le 4 août, dont un consacré à une pièce aussi rarement jouée et difficile que *Songfest*, de Leonard Bernstein, et un deuxième programme marathon pour la célèbre Journée de musique de Tanglewood au Parade, le 4 août. Qui dit mieux ?

En fait, la tradition consistant à enchaîner la saison d'hiver et la saison d'été remonte aux débuts des Boston Pops. Lorsque cette série de « concerts promenades » de musique populaire fut imaginée, en 1885, les membres de l'Orchestre symphonique de Boston, fondé quatre années plus tôt, demandèrent à continuer de jouer pendant l'été. A cette époque, la pleine saison ne durait que six mois et les musiciens devaient trouver des engagements temporaires ici ou là pour gagner leur vie.

La tradition perdure, et le Boston Symphony, sous le nom de Boston Pops, continue de donner, de mai à juillet, un type de programmes

dont on n'a plus guère idée en France, même si ce concept fut imaginé à Paris et expérimenté au Cirque d'hiver, puis repris à Londres dans le cadre des Promenades Concerts. Il s'agissait, selon leur créateur, Henry Lee Higginson, de « donner à Boston autant de concerts de musique sérieuse qu'il était désiré, mais aussi, à d'autres moments, notamment pendant l'été, des concerts de musique d'un genre plus léger, au cours desquels serait entendue de la bonne musique de danse ».

Un mélange incomparable de classiques, de « musicals », de délicieuse mauvaise musique

Les Pops Concerts avaient un autre avantage, très apprécié dans Boston la prude : on pouvait y circuler, fumer le cigare, boire et manger. Dans ses premières années, la formule connaît quelques difficultés, le conflit s'établissant nettement entre la musique, fût-elle légère, et le public venu avant tout pour se divertir entre amis : on bavardait, les bouchons de bouteille sautaient. Les archives de l'orchestre témoignent de certaines soirées oc-

cupées exclusivement par des anciens élèves des grandes écoles bostoniennes jouant aux plus insupportables potaches jusqu'à incommoder le chef et lui faire quitter l'estrade...

Les Pops connaissent leur maturité sous la direction d'Arthur Fiedler, le flamboyant directeur musical de cette institution pendant presque cinquante ans, de 1930 jusqu'à sa mort, en 1979. Fiedler devait devenir l'« accoucheur » des Pops modernes, un mélange incomparable (simon à La Dernière Soirée des Prouns, de Londres) de classiques favoris européens, de *musicals* pour Broadway, de musique de films ou de publicité, de numéros comiques dans le goût de Hoffding, de mélange des genres (il invita Elvis Presley), de délicieuse mauvaise musique.

Le compositeur John Williams, célèbre pour ses partitions pour Hollywood (*La Guerre des étoiles*), lui succéda en 1980. Depuis 1995, le jeune Keith Lockhart a repris le flambeau avec succès. Musicien précis, leader dynamique, il a pour lui d'être de surcroît extrêmement photogénique (ce dont profitent les pochettes de ses disques pour RCA Victor, non importés en France) et de plaire aux jeunes filles comme à leurs mères. Charmant, *sex appeal*, sérieux musical : le cocktail est parfait et les Boston Pops ne faillissent pas à leur tradition de grand succès populaire de qualité...

Renaud Machart

Keith Lockhart, wonderboy des Boston Pops

LENOX (Massachusetts)
de notre envoyé spécial

Les Boston Pops sont à Tanglewood. Un jeune homme extrêmement bien fait de sa personne entre en scène, en veste de smoking blanc cintré. Keith Lockhart, le directeur musical des Boston Pops (lire ci-dessus) depuis 1995, prend un micro, souhaite la bienvenue et présente lui-même le très attractif programme concocté pour l'occasion. Il dirige deux pots-pourris de musique de Geršwin, Thyne américain, l'*Adagio* de Samuel Barber et quelques autres succès, dont le thème d'amour du film *Titanic*, qui fait se pâmer le public conquis. Plus tard, il retire sa veste et enfle un maillot de base-ball, échange sa baguette pour une batte de base-ball percussive dans une marche de John Philip Sousa, *The National Game March*. Le vaste public (15 000 personnes environ) roucoule de plaisir.

On a envie de lui demander, assez spontanément, s'il fait tout cela avec naturel et plaisir.

« Dans la vie d'un musicien, il y a toujours une part de spectacle. C'est une tradition aux Boston Pops, depuis Arthur Fiedler, que d'amuser le public des morceaux parfois comiques. Le public des Pops n'est pas le même que celui des concerts du Boston Symphony. Il vient pour prendre du plaisir immédiat, entendre des morceaux célèbres. Cela dit, je tâche d'inclure des pièces moins connues ou d'un accès plus « difficile », comme celles de Charles Ives. »

PHYSIQUE DE JEUNE PREMIER

Lockhart a une allure sportive, Poël bleu, trente-huit ans, mais en paraît dix de moins. Les pochettes de ses trois premiers disques misent très nettement sur son physique de jeune premier. « Je n'y peux rien. Je suis déguisé en Ecossais pour la couverture de notre Album celtique, je suis en jogging sur la pochette de Running Wild. Le marketing de BMG nous assure que cela profite aux ventes. D'ailleurs, depuis Arthur Fiedler, qui se prêtait volontiers au jeu, c'est

une tradition que de poser pour les pochettes des disques des Boston Pops. Le prochain disque sera un album de Noël... Vous devinez mon déguisement ! »

Un tel poste lui apporte certes une grande notoriété. Mais celle-ci ne l'empêche-t-elle pas de poursuivre une carrière plus traditionnelle ? « J'ai déjà dirigé la plupart des orchestres américains dans des programmes classiques. En septembre, je prendrai la direction musicale de l'Orchestre de l'Utah, avec lequel je compte développer le répertoire classique, auquel je suis attaché. J'adore les Boston Pops, je crois en leur rôle, mais j'adore aussi Dvorak, sa Septième Symphonie, Mendelssohn, la musique américaine, la Troisième Symphonie de Copland, le Concerto pour violon, de Barber. Dans une vie d'artiste, on risque toujours d'être catalogué, mais je n'ai pas vocation à la spécialisation excessive. »

R. Ma.

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

L'œuvre, disait Othmar Schoeck, doit « se dérouler en mugissant à la manière d'une rafale, sans laisser reprendre souffle à l'auditeur qui ne sera libéré de l'envoûtement qu'à la fin ». Suivant cette envolée, la représentation de *Penthésilée*, donnée en création française au Corum de Montpellier le jeudi 16 juillet, aura décollé bien des mélomanes. En maître de Pouragan, Friedemann Layer a rendu parfaitement justice à un ouvrage méconnu et à un musicien délaissé.

De ce compositeur, qui navigua toute sa vie sur les eaux calmes des lacs helvétiques entre Zurich et Saint-Gall, le Grand Théâtre de Genève a déjà remis à l'honneur l'an dernier *Venus*, un opéra tiré d'une nouvelle de Mérimée. Pour *Penthésilée*, donné pour la première fois en 1927, Schoeck a adapté une pièce de Kleist rédigée en 1808. Cette histoire d'amour à mort reprend une légende homérique selon laquelle la reine des Amazones aurait affronté, sur le champ de bataille de Troie, le roi des Myrmidons en un combat fatal à ce dernier. Le vrai talon d'Achille serait donc Penthésilée, souveraine mythique qui, à la tête de ses cavaliers au sein unique, s'en allait chasser ses maris à la guerre.

Le style de *Penthésilée*, plus

HORS CHAMP

- **ART** : l'artiste vidéaste Pierrick Sorin a été choisi par l'Association française d'action artistique (AFAA) pour représenter la France à la XXIV^e Biennale d'art contemporain, qui doit avoir lieu à Sao Paulo du 3 octobre au 13 décembre. L'artiste présentera plusieurs autoportraits et installations vidéo qui mettent en scène la vie simple et difficile d'un personnage que l'on pourrait rapprocher d'un Buster Keaton. - (AFP)
- Un ensemble de manifestations, baptisé « L'esprit de France », sera organisé à Washington au cours de l'automne par la fondation Smithsonian, qui l'a annoncé mardi 14 juillet. L'institution, qui gère la plupart des grands musées de la capitale américaine, recevra le soutien de l'ambassade de France et de partenaires privés. - (AFP)
- **MUSIQUE** : l'intégrale de l'œuvre de Johann Sebastian Bach va être éditée pour la première fois en disque compact, à annoncé, mercredi 15 juillet, le directeur du projet, le chef d'orchestre Helmuth Rilling. Cette collection, qui devrait comprendre 160 CD, sera produite par la compagnie Hänssler Classic avant le 250^e anniversaire de la mort du compositeur, le 28 juillet 2000. - (AFP)
- Des chansons inédites écrites par Woody Guthrie ont été mises en musique et enregistrées par le musicien britannique Billy Bragg, dans un album intitulé *Mermaid Avenue*. Celui-ci a déclaré que la fille du chanteur folk américain disparu en 1967 lui avait demandé l'année dernière de compléter un nombre important de chansons dont seuls les textes avaient été rédigés par Woody Guthrie. - (AP)

Place aux horloges !

Avignon/Sciences. Une exposition au Palais des papes est l'occasion de revivre les plus longs moments de l'histoire du théâtre

LA FATALITÉ de l'horloge pèse sur Avignon, depuis des lustres. Pour les uns, elle remonterait seulement à l'arrivée de Jean Vilar. Pour d'autres, à l'origine du monde. Le temps et sa perception, c'est justement le thème développé par une exposition très exacte. *Trois d'horlogerie*, au Palais des papes. Car la fatalité au théâtre, ce n'est pas le temps lui-même, qui est une donnée « relativement absolue » pour les montres. C'est la conscience du temps, qui, lorsqu'elle surgit, se manifeste d'abord dans les genoux, et grimpe, via les lombaires et la nuque, jusqu'aux tempes. Un temps absolument relatif, qui s'élabore sur les gradins, comme en témoignent nos confrères envoyés au casse-pipe.

Claudel, *Le Soulier de satin*, monté par Vitez, douze heures en 1987 : « Surtout ne pas avoir peur ! Le Soulier de satin, dans sa version intégrale, passe sous nos yeux à la vitesse du son », se souvient Olivier Schmitt, au moment de la retransmission sur Arte en 1989. Présenter cette intégrale « tient non de la provocation, comme voudraient le faire croire les agents masqués de la "fast generation", mais de l'esprit de résistance ».

Douze heures, en effet, c'est à peine un Paris-Pédon. Pour Paris-Nouméa, il faut un *Faust* de Goethe en intégrale (vingt et une heures avec escalade) tel que Peter Stein l'envisage pour le tournant du millénaire, à Hanovre. Ou mieux *La Servante*, d'Olivier Py

(1995), vingt-quatre heures, le record. Avec cette nuance : le spectacle « n'exige pas qu'on le suive dans son intégralité. L'auteur lui-même n'en demande pas tant au public ».

Hors d'Avignon, le temps n'a plus la même valeur. C'est le principe de la relativité restreinte appliquée au théâtre. Voici *Meurtres de la princesse juive*, monté cette année à Paris par Jean-Marc Brisset. Cournot : « Un grave défaut : ça ne dure que trois heures ! Pour une fois qu'on biche intégral, au théâtre ! Trois heures qui passent comme 20 secondes ! »

« Le vrai grand beau théâtre avale les heures avec des bottes de sept lieues »

Même durée et sentiment inverse pour *Armor*, à Saint-Denis. Brigitte Salino : « Un spectacle de trois heures sans entracte, alimenté par un texte parfois incertain et une mise en scène sans arrêts. On ressent à la longue ce qu'il faut appeler une forme de lassitude. »

Huit heures, hors Avignon : un maximum. C'est la durée du *Pier Gynt* d'Ibsen, mis en scène par Chéreau à Paris (1981), des *Sept branches de la rivière Ota*, de Ro-

bert Lepage à Créteil (1996). Huit heures pour *Henri VI*, vu par Stuart Seide, et deux fois huit pour *Adam quoi*, d'Armand Gatti (1993). Mais on peut monter jusqu'à dix heures, avec *Gibiers du temps*, triptyque bien nommé de Gabyli (1995).

Des durées moindres finissent d'ailleurs par alerter. *Iphigénie à Aulis* et *Agamemnon*, montés par Ariane Mnouchkine, conduisaient Bertrand Poirot-Delpech à écrire : « On peut voir les deux pièces séparément ou à la suite. Prévoir sept heures d'affilée. Les péquenots grecs du IV^e siècle, eux, supportaient. Aurions-nous baisé ? » En revanche, l'estime publique rencontrée par l'*Indiade* de la même Mnouchkine laissait Colette Godard perplexes : « Le succès de ce spectacle est quand même surprenant, compte tenu de sa longueur : cinq heures (sur scène), et de l'aridité de son thème. »

Généralisant enfin le principe de la relativité, Cournot résout l'équation en 1987 à propos de *l'Etrange intermède* (cinq heures et demie) d'Eugène O'Neill, mis en scène par Jacques Rosner : « Le temps passe très vite, pour ceux qui l'écoutent. Streher avec La Villégiature, de Goldoni, et Vitez avec Le Soulier de satin, de Claudel, ont prouvé déjà que le vrai grand beau théâtre avale les heures avec des bottes de sept lieues. »

Frédéric Edelmann

Marie-Thérèse Porchet, née Bertholet



La truie est en moi

COMÉDIE CAUMARTIN

13 rue Caumartin - 75009 PARIS

DU MARDI AU SAMEDI A 21 H

Location et achat au théâtre

01 42 42 42 42

01 42 42 42 42

01 42 42 42 42

01 42 42 42 42

SPECTACLES

Réservez vos places de concerts, spectacles, théâtres, expositions... sur Minitel

3615 LEMONDE

Alain Erlande-Brandenburg, ancien directeur des Archives de France « La nouvelle loi devra abaisser le délai de communication des documents déposés aux Archives »

LA REFORME des Archives de France, méditée par son directeur, Alain Erlande-Brandenburg, se fera sans lui. Il a démissionné de son poste (Le Monde du 10 juillet) et explique au Monde pourquoi cette réforme reste indispensable. Pour le remplacer, on parle toujours d'un autre historien, spécialiste de la période contemporaine, Jean-Pierre Azéma.

« Pourquoi vouloir refondre les Archives ? »

« L'histoire est, plus que jamais, un élément capital de notre réflexion sur la société où nous vivons. Le public a besoin de comprendre ce qu'il a vécu. C'est le problème de l'histoire contemporaine, illustré récemment par tout ce qui tourne autour de la deuxième guerre mondiale, Vichy, l'Occupation, le procès Papon. Or pour cette discipline, bouleversée par l'école des Annales, le problème des sources est capital. »

« Le rôle des Archives, c'est de transformer un magma de papiers en quelque chose de compréhensible, d'interrogable. Il faut donner à l'historien des instruments de recherche pour se repérer dans cette énorme masse archivistique. En outre, les chercheurs et le public réclament, pour les périodes plus récentes, qu'on raccourcisse les possibilités juridiques d'accès. La demande étant désormais différente, les Archives doivent se réformer pour s'adapter à ces tâches nouvelles. »

« L'abaissement du délai de communication des documents est-il toujours à l'ordre du jour ? »

« Plus que jamais. Quand j'ai été nommé, en 1994, je me suis aperçu qu'il fallait profondément réformer la loi de 1979 qui organise la communication des archives. J'ai demandé au conseiller d'Etat Guy Braibant de faire un certain nombre de propositions

dans ce domaine. Il y a eu, au moment de la remise de son rapport, en 1996, un véritable débat public autour de ce problème - on ne peut laisser un sujet aussi grave entre les mains des seuls professionnels. Maintenant, il faut passer à l'étape supplémentaire, c'est-à-dire l'élaboration d'une loi. »

« Que devra dire la nouvelle loi ? »

« Elle devra abaisser le délai de communication des documents déposés aux Archives. Le délai « spécial » pour les documents sensibles est actuellement de soixante ans et de trente ans pour les documents ordinaires. On pourrait abaisser le premier de dix ans et le second de cinq ans. Elle devra également préciser les conditions de versement des archives des hommes politiques, qui se privatisent de plus en plus. Et les conditions d'ouverture immédiate de fonds entiers - ce que Lionel Jospin a commencé à faire, à ma demande. Car il n'y a pas plus de 10 % à 15 % des archives qui posent problème. »

« Il faudrait aussi créer une commission d'appel qui examinerait les refus de communication des archives, ainsi qu'un outil de coordination pour pallier la balkanisation actuelle. En effet, en dehors des dépôts nationaux à Paris et en région, il existe les archives départementales, alimentées aux trois quarts par l'Etat, sans parler des fonds autonomes de certains ministères, comme celui des affaires étrangères. Mais il faut savoir que c'est un projet de loi non consensuel : les fonctionnaires ont horreur de communiquer leurs papiers. En dépit de mes demandes pressantes, ce projet de loi est toujours en panne, au ministère de la culture. »

« Au-delà de cette loi, on doit songer à l'homogénéisation des textes européens concernant les archives. Il est également urgent d'achever la réorganisation complète des archives que j'ai entamée : séparation complète des Archives nationales [qui conservent les documents] de la Direction des archives de France [direction administrative], comme le Louvre s'est séparé de la Direction des musées de France ; autonomisation réelle des centres régionaux. »

« Il faut savoir que c'est un projet de loi non consensuel : les fonctionnaires ont horreur de communiquer leurs papiers »

« Pourquoi avoir réclamé un nouveau centre à Reims ? »

« A Paris, le centre historique des Archives nationales compte 100 kilomètres de rayonnages. Il est plein. L'antenne de Fontainebleau, avec ses 300 kilomètres de rayonnages, déborde. Et on lui refuse la possibilité de se développer. C'est pourquoi j'avais obtenu que l'on ouvre à Reims un autre centre pour les archives de la V^e République. Un projet a été élaboré et accepté, un concours d'architecture a été lancé - et gagné. Ici comme ailleurs, je me suis placé du point de vue du public, pas d'un archiviste, car nous devons répondre aux besoins de ce public. Ce qui est mal perçu par le personnel des Archives. J'ai voulu mettre de grands scientifiques à la tête de mes projets. J'ai échoué. Le cabinet de Catherine Trautmann ne m'a jamais soutenu. »

« J'ai lancé des groupes de travail sur Reims, sans me prévenir, avant de me dire qu'il fallait abandonner l'hypothèse de ce nouveau centre, sans me donner de solutions nouvelles aux problèmes des Archives. Je n'ai jamais réussi à voir le ministre sauf une fois, pratiquement à la veille de ma démission. »

« J'ai pourtant initié une politique d'acquisitions, de dons et de datations qui n'existait pas. C'est ainsi que sont rentrés récemment les fonds Flahaut ou Persigny, des fonds privés. Car il faut être conscient que les archives publiques ne suffisent plus : celles des métiers ouvriers ou du Secours populaire sont plus importantes que celles du ministère de la Jeunesse et des sports pour comprendre l'évolution de notre société. Mais le grand chantier reste la refonte des Archives. C'est un débat national dont on ne pourra faire l'économie. Grâce à mon passage à la tête de cet établissement, il est ouvert. »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

INSTANTANÉ DES ÉCOLIERS MAGICIENS

Un théâtre au-dessous du niveau de la mer, plutôt au-dessous du niveau de la Seine, puisque le navire qui dans son gros ventre le porte flotte à 100 mètres de Notre-Dame. Plafond, chaises, rideau, c'est tout rouge. On s'éclaira à la bougie. Un monsieur baraqué et sonore comme un ocre prie une innocente d'entrer dans une boîte. Et nous fait le coup de la caisse magique : il la ferme à clef, il la traverse de douze grandes barres, dans tous les sens, il met le feu aux barres, dans la caisse on ne pourrait pas même faire tenir une souris, bien sûr l'innocente n'est plus là - quand donc l'a-t-il fait disparaître puisque nous voyons partout, derrière et sous la caisse - quand une main, un coude, un bras nus, s'élevaient du dedans de la caisse : la jolie jeune dame est là, rose et fraîche comme un sorbet. C'est l'un des tours de magie les plus antiques, les plus soufflés. D'autres, plus incroyables encore, vont suivre. Quatre danseuses, qui ne vont plus au bois puisque les lauriers sont coupés, nous font voir, entre les tours de magie, comme elles dansent. Les enfants hurlent de joie, comment se fait-il qu'ils ne soient pas au lit, à 10 heures du soir ? Ceux qui ont des parents plus sévères viennent le dimanche après-midi. Chaque enfant repart avec une grande carte de jeu, à deux faces, cinq de carreau d'un côté, deux de carreau de l'autre : l'ogre leur montre comment ils peuvent, avec cette carte, être, eux aussi, des magiciens, qui épateront l'interrogateur, le jour de l'oral.

Michel Cournot

* Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins.

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

SORTIR

PARIS

Festival de cinéma en plein air
Neuf ans déjà ! Neuf ans que la prairie du triangle du Parc de La Villette déploie chaque soir, dès 22 heures, un écran géant gonflé à bloc sur lequel sont projetés tout l'échéancier des chefs-d'œuvre du cinéma international. L'entrée est libre. On peut y apporter son pique-nique, sa guitare, sa famille et ses amis, ou louer sur place les transats et la petite laine prévus pour assurer le confort des cinéphiles. Sur le thème « Au fil de l'eau », trente-neuf films seront projetés cette année, à commencer par *L'Irondelle et la Mésange*, d'André Antoine, tourné en 1920, sans son et en noir et blanc. Un « miraculé » restauré par la Cinémaéthèque française. Suivront *Charisma sous la pluie* (en espérant que le temps sera de la partie), de Stanley Donen, *Débarquement*, de John Boorman, *L'Aventure*, de Michelangelo Antonioni, *La Dame du lac*, de Robert Montgomery, *Morika*, d'Ingmar Bergman, *A la poursuite d'Octobre rouge*, de John McTiernan, *The African Queen*, de John Huston, *Plein soleil*, de René Clément, *Pardona*, d'Albert Lewin, *Falabella Rossa*, de Nanni Moretti, *Maine-Océan*, de Jacques Rozier. Voilà pour le mois de juillet. On y reviendra en août.

Préface du triangle du Parc de La Villette, Paris 19^e.
M^e Porte-de-Paris. Du 17 juillet au 30 août. Tél. : 01-40-03-76-92.

Bienvenue des cinémas arabes
Présidée par le cinéaste Costa-Gavras, cette 4^e Biennale présentera une centaine de films de fiction et de documentaires de cinéastes originaires d'Algérie, d'Égypte, du Liban, du Maroc, de Palestine, de Syrie et de Tunisie. Hommages à une section compétitive réservée aux longs et courts-métrages, fictions et documentaires, une section informative réunira une douzaine de documentaires récents, et un

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

L'amour nuit gravement à la santé de Manuel Gomez Pereira (France-Espagne, 1 h 58). Argent comptant de Brett Ratner (Etats-Unis, 1 h 35). La Ballade de Tibus de Vincent de Brus (France, 1 h 30). Ça n'empêche pas les sentiments de Jean-Pierre Jackson (France, 1 h 40). Cold Fever de Fridrik Thor Fridriksson (Islande, 1 h 25). Les Dieux du surf de Zaimen King (Etats-Unis, 1 h 38). Face (*) d'Artonia Bird (Grande-Bretagne, 1 h 41). Le Radeau de la Méduse d'Iraqi Azmi (France, 2 h 10). Sous pression de Craig R. Basky (Etats-Unis, 1 h 25). The Kingdom II (2^e partie) Film danois de Lars von Trier (Danemark, 2 h 23). (*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISE

Peau-d'Âne de Jacques Demy, France, 1970 (1 h 40). Epée de Bois, 3^e.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (-16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. L'Humour médecin d'après Molière, mise en scène de Pascal Corinat.

Pré-Catalan, Théâtre de verdure, Jardin Shakespeare, route de Surasnes - Pré-Catalan, Paris 19^e. M^e Porte-Millot puis bus 244, arrêt Bagneux. Le 17, à 18 h 30. Tél. : 01-40-19-95-33. 60 F et 100 F.

Orchestre de flûtes des Pays-Bas Tchakovski / Casse-Noisette, ouverture miniature. Mermesson / Pyralisimo. Bruyvel / Inès, création. Elgar / Sérénade op. 20. Mozart / La Flûte enchantée, extraits. Rotaru / Florilegium, création. Talra / Flautissimo. Orchestre français de flûtes, Pierre-Alain Biget, Jorge Cayencini (direction).

Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^e Porte-de-Paris. Le 17, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 80 F.

6^e Festival de piano Avec Janet Ahlquist, Scott Beard, Susan Chan, Jesse Davis, David George, Judy Hudson, Catherine Kautsky, Marina Koronyeva, Mari Kusuda, Nancy Nicholson, Nahoko Oshima, Isabel Otero, Sophia Park, Ji Yeon Seong, Beverly Serrabrooks, Minoku Takahashi, Lisa Withers, Al Yuki. Œuvres de compositeurs français.

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

« Artifices, à bord du « Métamorphosis », face au 55 quai de la Tourneville, Paris-9^e. Tél. : 01-40-39-99-09. M^e Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 30. Dimanche à 16 heures. Entrée : 160 F ; enfants : 80 F. Relâche du 16 août au 4 septembre. Reprise jusqu'à juin 1999 au moins. »

hommage sera rendu à l'acteur irakien Yousef El Ani. En outre, une projection aura lieu chaque soir à 22 h 15 sur le parvis de l'Institut du monde arabe, en présence du réalisateur dont le film sera présenté. Une centaine de cinéastes, acteurs, producteurs et journalistes en provenance de l'ensemble des pays arabes, mais aussi de France, d'Europe et d'ailleurs, participeront à ce rendez-vous du cinéma arabe. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5^e. M^e Justieu. Du 17 au 26 juillet. Tél. : 01-40-51-38-14. 15 F et 20 F. Ciné-Pass : 100 F. Une centaine de places gratuites seront offertes chaque soir pour la projection en plein air.

JUAN-LES-PINS

Jazz à Juan
La pinède de Jazz à Juan de plus en plus magique et plaisante avec la mer comme fond de décor et un programme de stars : Dee Dee Bridgewater, George Benson, B. B. King, Francis Albert, Earth, Wind and Fire, Kenny Werner, Herbie Hancock, Phil Woods, un hommage à Stéphane Grappelli, Diamme Reeves, Al Jarreau, Cesaria Evora, Youssou N'Dour... Du 17 au 25 juillet. Office de tourisme, 11, place Charles-de-Gaulle, 06600 Antibes. Tél. : 04-92-90-33-00. De 150 F à 210 F.

School Cantorum, 263, rue Saint-Jacques, Paris 5^e. M^e Port-Royal. Le 18, à 13 heures. Tél. : 01-43-54-56-74. 70 F et 120 F.

Georges Appaix, Sylvain Francais, Georges Appaix : Immédiatement, le tout de suite, Sylvain Francais : Verso Verdygo, Quilquino.

Théâtre Gérard-Philipe, 53, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. M^e Saint-Denis-Basilique. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

Louis Wiersberg, Unley Martha, Kamen Ziad.

Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. Le 17, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-37-71.

René Urtegar Trio

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. Le 17, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

David Sanchez Quintas

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^e Château-d'Eau. Le 17, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Laurent De Wilde Trio

Sunset, 64, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. Le 17, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Kenny Garrett Quartet

Parc floral de Paris, bois de Vincennes, Paris 12^e. M^e Château-de-Vincennes. Le 18, à 16 h 30. Tél. : 01-43-43-92-93. 10 F.

Guépe 1830

Le Jive, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 10^e. M^e République. Le 17, à 23 heures. Tél. : 01-42-02-20-52.

Azuca

Le Jive, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 10^e. M^e République. Le 17, à 23 heures. Tél. : 01-42-02-20-52.

Karl Linné

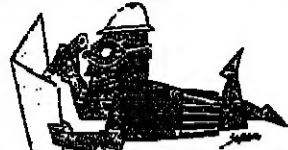
ONZE MONDIAL
LA FABULEUSE AVENTURE DE LA COUPE DU MONDE 1998
CHAMPIONS DU MONDE!
L'information, l'émotion, la passion.
En vente chez votre marchand de jouets.

THERMES DE CLUNY
DU 21 JUILLET AU 1^{er} AOÛT 20H-30H
PIERRE HENRY
ANTHOLOGIE EN 10 MOMENTS
TARIF : 70F / TARIF RÉDUIT : 50F

PARIS, QUARTIER DÉTÉ
01 44 94 98 00 / FNAC

مركز من راجل

Le Monde organise le grand jeu de l'été



PLUS DE 700 PRIX À GAGNER!

Chaque semaine, entre le 13/07 et le 25/08/98, Le Monde publie de lundi au samedi une grande série hebdomadaire. Cette lecture vous permettra peut-être de gagner l'un des 100 prix hebdomadaires et l'un des 10 prix offerts au classement général.

Le jeu n° 1: Paris - Le Caire avec Bonaparte - 13/07 au 18/07/98

Le Monde vous annonce cette semaine sur les traces de Bonaparte et de ses savants à la découverte de l'Égypte. Bon courage!

Qu'ou trouve, aujourd'hui, le zodiaque que Vincent Dessoir a découvert à Dendera?

Claque du jeu n° 1: le 20/07/98 minuit. Seuls seront pris en considération les papiers libres ou les bulletins-jeu comportant les six réponses du jeu n° 1.

Chaque jour, un indice précède est diffusé sur RTL entre 7 h 30 et 8 h 30.

Sélection des 100 gagnants hebdomadaires

Chaque jour paraissent un article de la série hebdomadaire et une question relative à cet article. Four jours, il suffit de répondre aux dix questions de la semaine. Les gagnants sont sélectionnés par tirage au sort parmi les papiers libres ou les bulletins-jeu indiquant les réponses exactes respect au plus tard le jeudi suivant la date de clôture du jeu.

1^{er} prix: 1 semaine au Stégol pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières

2^e prix: 1 semaine au Mincor pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières

3^e prix: 1 semaine au Tindis pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières

4^e au 100^e prix: Un chèque-cadeau Fnac d'une valeur de 500 F

Le classement général

Il classe les participants par ordre décroissant du nombre de réponses exactes données sur sept jeux hebdomadaires. Tous les joueurs inscrits au jeu ont droit à un classement. Le classement général paraît dans Le Monde du 21/09/98, date 22/09/98.

De 1^{er} au 10^e prix: des chèques-cadeaux Fnac valables sur tous les produits proposés dans les magasins Fnac: livres, CD, chaînes hi-fi, magnétophones, caméscopes, appareils photo, micro-ordinateurs, téléphones et littérature de spécialité.

Table with 2 columns: 'chèque-cadeau Fnac' and 'chèque-cadeau Fnac'. Rows show prize amounts for 1st to 10th places.

Extrait du règlement: Les gains sont obligatoires d'usage. Participez sans aucune obligation. Les gagnants recevront leur prix par chèque ou par mandat postal.

Logos for RTL, NOUVELLES FRONTIÈRES, and fnac.

Robert Hue et Lionel Jospin trouvent un accord sur l'ISF

Le Parti communiste ajuste ses propositions fiscales

UN SILENCE DE PLOMB avait suivi, place du Colonel-Fabien, les déclarations de Lionel Jospin, le 4 juillet, sur Europe 1, qui montraient clairement sa préférence pour une amélioration du rendement de l'ISF en le modifiant à la marge, plutôt qu'en taxant les biens professionnels, comme le souhaitait Robert Hue. Pas une déclaration. A peine un commentaire pour expliquer que « rien n'est joué ». Seul le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, s'était élevé, le 9 juillet, en réunion de ministres, pour exprimer ses « regrets » et sa « surprise » face à cet arbitrage, tandis que M. Jospin le rappelait à l'ordre (Le Monde du 11 juillet). On devinait l'embaras du secrétaire national du PCF, qui tente de prouver « l'utilité » de son parti au gouvernement. Mais, aussi, celui de Matignon - et du PS - qui s'inquiète de voir M. Hue isolé et le PCF, pièce maîtresse du dispositif pluriel mis en place il y a un an, fragilisé.

Le geste est venu. Sans mécontenter le patronat, le gouvernement, comme prévu, a écarté de son projet la proposition de taxation des biens professionnels, mais il devrait retenir des dispositions plus marginales, figurant dans la proposition de loi déposée sur le sujet par le Parti communiste. Vendredi 17 juillet, M. Hue a donc décidé de sortir de ce silence, en convoquant une conférence de presse, imprévue, au siège du PCF. La veille, le secrétaire national s'était à nouveau entretenu avec le premier ministre lors d'une rencontre officielle - comme il l'avait déjà fait il y a quinze jours.

M. Hue estime que « certaines des mesures » qu'il avait proposées, « notamment contre l'évasion fiscale et les délocalisations vers d'autres pays, semblent pouvoir être prises en compte et permettre d'augmenter de plus de 50 % de rendement de l'ISF ». Dans la foulée, M. Hue devait également avancer « une nouvelle proposition » tendant à réduire l'impôt fiscal (de 50 % à 45 %) dont bénéficient les entreprises détenues dans des parts dans d'autres sociétés, à taxer davantage « les plus-values financières à court terme » ou encore à diminuer « la TVA sur l'électricité ou le gaz ».

Trois rapports recommandent de réformer les retraites

TROIS RAPPORTS sur l'avenir du système de retraites ont été rassemblés, jeudi 16 juillet, par le Conseil d'analyse économique, placé auprès du premier ministre. Rédigés par Olivier Davanne, Jean-Hervé Lorenzi et François Morin, en vue « d'éclairer le gouvernement », ils avaient été présentés, le 14 mai, à M. Jospin. Fin mai, le chef du gouvernement avait chargé le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, d'établir un diagnostic des différents régimes de retraite d'ici mars 1999. Soulignant que « le ratio des personnes âgées de 60 ans et plus sur les personnes âgées de 20 à 59 ans va passer de 37 à 70 % d'ici à l'an 2040 », dans l'hypothèse où le taux de fécondité reste inchangé à 1,8 enfant par femme en moyenne - M. Lorenzi insiste sur les « risques » encourus si aucune réforme n'est engagée.

Match Mondial Historique 100 pages. LE JOUR DE GLOIRE. Ceux qui ont gagné. Celles qui étaient près d'eux. La France qu'on aime. EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.

Avoir juifs : un accord en vue avec les banques suisses

APRÈS DES MOIS d'après négociations entre les banques commerciales suisses et le Congrès juif mondial, un accord serait intervenu sur le versement de 1,2 milliard de dollars aux victimes de l'Holocauste, soit le double des propositions précédentes des établissements bancaires. Les organisations juives réclamaient 1,5 milliard de dollars pour couvrir les demandes de dédommagement des personnes dont les avoirs ont été détenus et conservés dans les coffres des grandes banques suisses depuis la seconde guerre mondiale.

- DÉPÊCHES: ■ DÉCÈS: Roger Quilliot (PS), ancien ministre de 1981 à 1983 et ancien maire de Clermont-Ferrand de 1973 à 1997, est mort, vendredi 17 juillet, vers 8h30, à l'âge de soixante-treize ans. ■ POLITIQUE: Bernadette Chirac a affirmé, jeudi 16 juillet sur Europe 1, que les Français qu'elle rencontre « repouvent et comprennent assez bien la cohabitation », mais pas « les disputes d'états-majors ». ■ FRONT NATIONAL: Catherine Mégret, maire (FN) de Vitrolles, a été relâchée, jeudi 17 juillet, par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, de sa condamnation en première instance à une peine de deux mois de prison avec sursis, assortie d'amendes, pour « injures » envers un ancien employé municipal de la ville. ■ FOOTBALL: Michel Platini, président du Comité français d'organisation de la Coupe du monde, a été reçu par le premier ministre, jeudi 16 juillet. ■ RETRAITES: le déficit de la branche retraite de la Sécurité sociale s'est élevé à 6,9 milliards de francs en 1997, contre 7,8 milliards l'année précédente, a annoncé, jeudi 16 juillet, la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV). ■ HÔPITAL: les médecins du CHU de Poitiers-2-Frère (Gnadelonpe), affecté par une grève des personnels hospitaliers depuis le 28 mai, ont annoncé, jeudi 16 juillet, qu'ils avaient démissionné de toutes les structures administratives de l'établissement.

Handwritten note in Arabic script: هذا من الامتحان